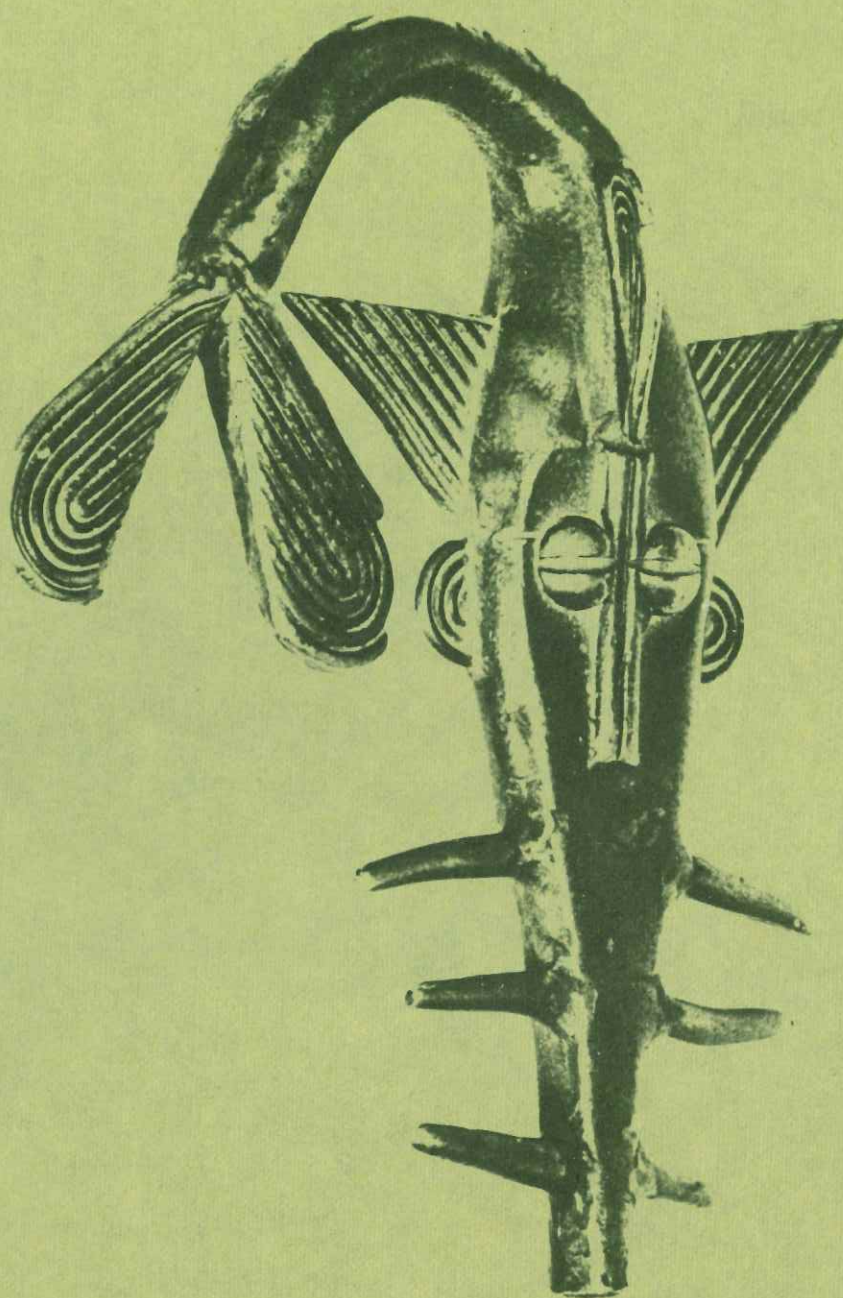




1971

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, dont le neuvième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept États de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

COTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte Postale 1769 - Téléphone : 22-62-42 et 43
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761.

Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale 773 - Téléphone : 63-33-13
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké.
Télex : Instema Bouaké 483.

DAHOMEY

Cotonou, route de Lomé
Boîte Postale 325 - Téléphone : 24-66 et 24-67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : Instemafoc Ctnou 5211.

HAUTE-VOLTA

Ouagadougou, avenue d'Arboussier
Boîte Postale 356 - Téléphone : 23-81 et 23-82
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : Instema Ouaga 5 205.

MAURITANIE

Nouakchott :
Boîte Postale 227 - Téléphone : 22-06
Adresse télégraphique : Instemafoc Nouakchott
Télex : 72 Instem NKC.

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale 487 - Téléphone : 24-91 et 24-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO Niamey 5218.

Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale 133 - Téléphone : 20-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder.

SÉNÉGAL

Dakar, 3, avenue William-Ponty
Boîte Postale 3 159 - Téléphone : 265-53
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : Instema SG 536.

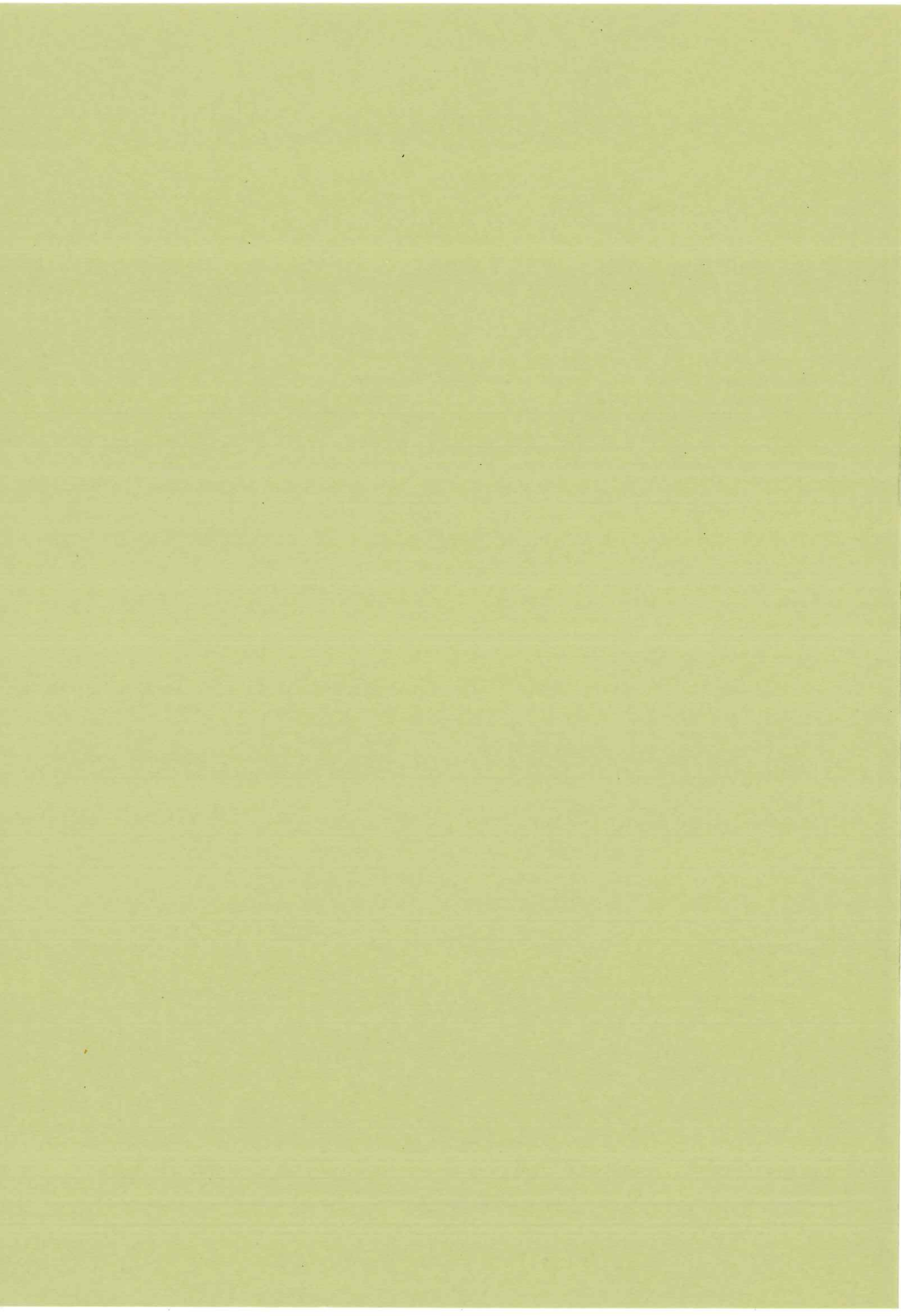
Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale 79 - Téléphone : 386 et 387
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack.

TOGO

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte Postale 120 - Téléphone : 23-84 et 23-85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : Instemafoc Lomé 8216.

DIRECTION GÉNÉRALE

Paris, 29, rue du Colisée (8°)
Téléphone : 225-71-60
Adresse télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO Paris 65087.



CONSEIL D'ADMINISTRATION*

PRÉSIDENT : M. Babacar BA

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. KONAN BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Mohamed T. DIAWARA, ministre du Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M. Pascal CHABI KAO, ministre des Finances.
Me Joseph KÉKÉ, ministre de l'Économie et du Plan.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances et du Commerce.
M. Edouard YAMEOGO, ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. DIARAMOUNA SOUMARÉ, ministre des Finances
Me MOHAMED OULD CHEIKH-SIDIA, ministre de la Planification et de la Recherche

Représentants de la République du Niger :

M. MOUDDOUR ZAKARA, ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades.
M. Léopold KAZIENDÉ, ministre des Affaires économiques, du Commerce, de l'Industrie et des Mines.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Babacar BA, ministre des Finances et des Affaires économiques.
M. Ousmane SECK, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

Représentants de la République Togolaise :

M. Jean TÉVI, ministre des Finances, de l'Économie et du Plan.
M. Edouard KODJO, secrétaire général du ministère des Finances, de l'Économie et du Plan.

Représentants de la République française :

M. Valéry GISCARD D'ESTAING, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Pierre DEHAYE, directeur des Monnaies et Médailles.
M. Jacques de LAROSIÈRE DE CHAMPFEU, chef du service des Affaires internationales au ministère des Finances.
M. Michel HAUSWIRTH, directeur au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.
M. André POSTEL-VINAY, directeur général de la Caisse Centrale de Coopération Économique.
M. Gabriel RATTIER, directeur général de l'Escompte à la Banque de France.
M. Marcel THÉRON, directeur général des Services étrangers à la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

* Composition au 31 mars 1972.

COMITÉS MONÉTAIRES NATIONAUX*

République de Côte d'Ivoire :

Président : * M. Henri KONAN BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.

Membres : * M. Mohamed T. DIAWARA, ministre du Plan.

M. Jean-Baptiste AMETHIER, directeur des Affaires économiques et des Relations économiques extérieures,

M. Édouard EBAGNITCHIÉ, député à l'Assemblée Nationale.

M. Jean-Claude ROCHET, conseiller technique au ministère de l'Économie et des Finances.

République du Dahomey :

Président : * M. Pascal CHABI KAO, ministre des Finances.

Membres : * M^r Joseph KÉKÉ, ministre de l'Économie et du Plan.

M. Souradjou IBRAHIM, haut-commissaire au Plan.

M. Gilles-Florent YEHOUESSI, conseiller technique au Cabinet du ministre des Finances.

M. Noël Agossou VIADENOU, secrétaire général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey.

République de Haute-Volta :

Président : * M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances et du Commerce.

Membres : * M. Édouard YAMEOGO, ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines.

M. François KABORÉ, directeur de Cabinet du ministre des Finances.

M. Fidèle HIEN, directeur du Trésor et de la Comptabilité publique.

M. Pierre TAHITA, directeur du Plan.

République Islamique de Mauritanie :

Président : * M. DIARAMOUNA SOUMARE, ministre des Finances.

Membres : * M^r MOHAMED Ould CHEIKH SIDIA, ministre de la Planification et de la Recherche.

M. SIDI Ould CHEIKH ABDALLAH, ministre du Développement industriel.

M. AHMEDOU Ould ABDALLAH, ministre du Commerce et des Transports.

M. MAMADOU CISSOKO, conseiller économique et financier auprès du Président de la République.

République du Niger :

Président : * M. MOUDDOUR ZAKARA, ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades.

Membres : * M. Léopold KAZIENDÉ, ministre des Affaires économiques, du Commerce, de l'Industrie et des Mines.

M. BOUBOU HAMA, président de l'Assemblée Nationale.

M. DIALLO ABDOULAYE, commissaire général au Développement.

M. MOUSSA OUMAROU, directeur du Crédit du Niger.

République du Sénégal :

Président : * M. Ousmane SECK, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

Membres : * M. Babacar BA, ministre des Finances et des Affaires économiques.

M. Tanor Thiendella FALL, directeur du Mouvement général des Fonds au ministère des Finances et des Affaires économiques.

M. Cheikh Hamidou KANE, directeur des Finances extérieures.

M. Bécaye SENE, directeur du Commerce extérieur.

République Togolaise :

Président : * M. Jean TÉVI, ministre des Finances et de l'Économie.

Membres : * M. Nanamali GBGBENI, ministre du Travail, de la Fonction publique et des Affaires sociales.

M. Henri DOGO, secrétaire d'État à la Présidence, chargé du Commerce, de l'Industrie et du Plan.

M. Édouard KODJO, secrétaire général du ministère des Finances et de l'Économie.

M. Joseph BAGNAH, directeur général de l'Office des Produits agricoles du Togo.

* Composition au 31 mars 1972.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque centrale.

SOMMAIRE

1 — L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE EN 1971

1.1 - Les conditions extérieures de l'activité économique . . .	3
1.2 - La production	11
1.3 - Les échanges extérieurs	35
1.4 - La contribution extérieure au financement du développement de l'Union	39
1.5 - Les revenus et les prix	47

2 — L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

2.1 - Les traits généraux de l'évolution de la situation monétaire	53
2.2 - L'évolution générale des crédits à l'économie	57
2.3 - La contribution des institutions monétaires au financement à moyen et long terme	60
2.4 - L'évolution des crédits à court terme	65
2.5 - Le financement des crédits à l'économie et le concours de la Banque centrale	81
2.6 - Les Trésors publics et le fonctionnement du système monétaire	88
2.7 - Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises.	93
2.8 - Les réserves monétaires extérieures	99

3 — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION

3.1 - L'administration de la Banque centrale	111
3.2 - Les services de la Banque centrale	113
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque centrale	115
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1970-1971	116
Bilan au 30 septembre 1971	119

ANNEXES

Taux des opérations de la Banque centrale	122
Publications de la Banque centrale	124



Photo Normand, Abidjan

L'ÉCONOMIE
DE L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE
EN 1971

1.1. LES CONDITIONS EXTÉRIEURES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OUEST AFRICAINE

1971, le millésime est assuré d'avoir une place de choix dans les manuels les plus élémentaires d'économie internationale.

Il le devra, cependant, plus à la reconnaissance théâtrale par certains pays directeurs de l'économie internationale d'une perte de maîtrise de leur économie manifeste depuis plusieurs années déjà, que par une quelconque débâcle de l'activité économique.

La croissance de celle-ci, mesurée par le **produit national brut**, en termes réels, paraît même en reprise après la décélération des dernières années; il en est du moins ainsi pour l'ensemble des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

Ceux de ces grands pays, cependant, avec lesquels l'Union monétaire entretient les relations économiques et financières les plus étroites, ont connu un ralentissement, léger pour certains, telle la France, très sensible pour d'autres, l'Allemagne et l'Italie en particulier, de leur expansion économique.

CROISSANCE DU PRODUIT RÉEL DES PAYS DE L'O.C.D.E.

	Moyenne	Année	
	1958/1969	1970	1971
		pour cent l'an	
États-Unis	4,5	— 0,7	3,0
Canada	4,8	3,3	5,0
Japon	11,2	10,7	4,1
France	5,7	5,9	5,1
Allemagne	5,1	5,4	3,1
Italie	5,7	5,2	0,5
Royaume-Uni	3,1	2,2	1,1
Total	5,4	2,4	3,1
Tous pays O.C.D.E.	5,4	2,7	3,5
Source : O.C.D.E.			

La **production industrielle** de l'ensemble des pays membres de l'O.C.D.E., et parmi eux de la Communauté Économique Européenne, a prolongé, en 1971, le palier marqué en 1970, sa progression en France étant une rare exception.

INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE*

	O.C.D.E.	États-Unis	C.E.E.	France
1963 = 100				
1970				
1 ^{er} trimestre	150	141	152	150
2 ^e trimestre	151	141	153	150
3 ^e trimestre	151	140	152	149
4 ^e trimestre	149	135	152	151
1971				
1 ^{er} trimestre	151	138	156	155
2 ^e trimestre	152	140	155	154
3 ^e trimestre	152	138	155	160
Source : O.C.D.E.				
* Indices corrigés, variations saisonnières.				

Les échanges internationaux s'en sont ressentis. Mesuré à prix constant, le volume du commerce extérieur des pays de l'O.C.D.E. a sensiblement ralenti sa croissance, celle-ci ayant été de 5 % environ en 1971 par rapport à 1970, alors qu'elle avait été d'environ 9 % de 1969 à 1970.

Considérés dans leur ensemble, les grands pays industriels n'ont donc pas été affectés par une véritable récession. Mais ressentant, après l'expansion accélérée de ces dernières années, une certaine langueur de leur appareil productif, ils éprouvent de grandes difficultés à le rénover comme le voudrait la révolution technologique, que les progrès de la science permettent et appellent, mais à laquelle la condition sociale et mentale de leur population oppose une résistance croissante.

Les stimulations multipliées des gouvernants sont ainsi inhibées par la morosité croissante des administrés. Celle-ci s'exprime et s'alimente par une inadaptation de plus en plus manifeste de la population active aux emplois nouveaux, génératrice de sous-emploi, et une forte aspiration à la hausse des salaires.

VARIATION DU TAUX HORAIRE DES SALAIRES DANS L'INDUSTRIE

de septembre à septembre	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
pour cent				
Allemagne (R.F.)	+ 6,2	+ 9,7	+ 12,1	+ 14,3
France	+ 16,5	+ 8,1	+ 10,9	+ 11,3
Italie	+ 3,3	+ 9,7	+ 20,3	+ 13,7
Suisse	+ 4,0	+ 4,7	+ 6,7	+ 9,7
Royaume-Uni	+ 6,4	+ 5,9	+ 11,2	+ 11,0
États-Unis	+ 6,9	+ 6,5	+ 5,3	+ 5,0
Japon	+ 12,4	+ 17,4	+ 17,7	+ 15,2
Source : O.C.D.E.				

Qu'elle en soit la cause ou la conséquence, la **hausse des prix à la consommation** s'est poursuivie, s'accéléralant en Europe, se ralentissant un peu aux États-Unis et au Japon.

HAUSSE DES PRIX A LA CONSOMMATION

de septembre à septembre	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
pour cent				
France	+ 5,4	+ 5,9	+ 5,8	+ 5,7
Allemagne	+ 0,9	+ 2,7	+ 3,9	+ 5,9
Belgique	+ 2,6	+ 4,2	+ 3,8	+ 5,1
Italie	—	+ 4,2	+ 5,0	+ 4,9
Pays-Bas	+ 3,3	+ 7,1	+ 5,5	+ 7,7
Royaume-Uni	+ 5,2	+ 5,8	+ 7,0	+ 10,0
États-Unis	+ 4,5	+ 5,2	+ 5,6	+ 4,2
Japon	+ 6,6	+ 5,4	+ 7,4	+ 4,4
Source : O.C.D.E.				

L'érosion du pouvoir d'achat du dollar sur le marché intérieur des États-Unis s'est ainsi poursuivie :

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU DOLLAR DES ÉTATS-UNIS

de septembre à septembre	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
pour cent				
Mesurée par l'indice				
— des prix de gros	— 2,7	— 4,0	— 3,5	— 3,2
— des prix de détail	— 4,2	— 5,4	— 5,4	— 4,1

C'est cependant à l'extérieur que devait être ressentie le plus vivement la perte de substance d'une monnaie depuis un quart de siècle à la base du système monétaire international.

Les États-Unis se refusant à en convenir et à en tirer les conséquences, le réajustement, formel ou de fait, de la parité de leurs monnaies parut s'imposer à plusieurs pays d'Europe au début de mai 1971 : l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et la Belgique notamment.

Le mal, cependant, ne pouvait être véritablement traité qu'aux États-Unis et par eux. Le 15 août 1971, la nuit tombant sur Washington, le président Nixon informait son pays et le monde de la cure choisie par lui.

Dans ses voies extérieures, elle consistait à larguer à la dérive un système monétaire international qui, organisé pourtant autour du dollar, n'assurait plus à celui-ci ni pouvoir libérateur international sans limite, ni même référence à l'or. La convertibilité du dollar en or, qui n'était plus guère que de principe, était suspendue, et le cours du dollar sur le marché des changes laissé libre de fluctuer, sans considération des limites fixées par le Fonds Monétaire International.

INDICES DES COURS DES PRODUITS PRIMAIRES

9



Source : Banque des Règlements Internationaux

Une surtaxe sur les importations et des aménagements fiscaux dissuadant de l'utilisation de matériels étrangers étaient en même temps institués, dans le but avoué d'amener les principaux pays industrialisés concurrents des États-Unis à établir eux-mêmes la parité de leur monnaie à un taux conférant une position favorable aux produits des États-Unis, tant sur leur marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

La solution du conflit n'a été ouverte à négociation qu'après un armistice, conclu le 18 décembre, entre les États-Unis et les autres membres du Groupe des Dix, qui convenait d'un ajustement différencié du taux de change des monnaies de ces derniers et un élargissement substantiel des marges de fluctuation de part et d'autre du taux central défini pour chacune d'elles.

Engagement était pris par le gouvernement des États-Unis de proposer au Congrès une modification de la parité or du dollar, sans assurance, pour autant, d'un rétablissement de convertibilité en or de celui-ci. La surtaxe de 10 % sur les droits de porte était abrogée.

Poursuivre cette chronique serait dépasser par trop la période allant du 1^{er} octobre 1970 au 30 septembre 1971 à laquelle doit se consacrer ce rapport.

Dans ce tumulte entre grandes puissances, le verbe des autres ne pouvait trouver d'écho, et le chef de l'un des États de l'Union Monétaire de pouvoir constater : « Force nous est de reconnaître que les pays du Tiers-monde demeurent toujours aussi étrangers aux confrontations essentielles et toujours aussi dramatiquement dépendants de ces mêmes débats ».

En ce qui concerne, cependant, l'Union monétaire ouest africaine, les mesures prises par le gouvernement de la France pour limiter l'effet sur l'économie et la monnaie françaises du dérèglement des relations monétaires internationales devaient lui être également bénéfiques.

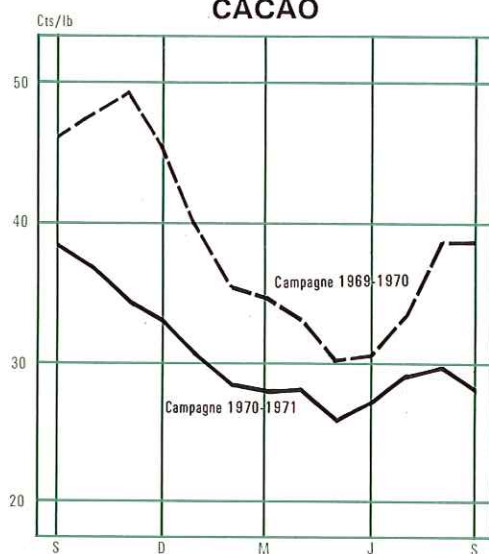
L'institution d'un double marché des changes par la France, en août 1971, et les règles fixées par elle à son fonctionnement ont notamment assuré aux États de l'Union monétaire qui les ont suivies la conversion la plus avantageuse en leur monnaie des aides financières reçues de l'étranger et du produit de leurs exportations, non seulement sur l'étranger, mais également sur les marchés français des produits suivant les cours internationaux, ceci en contrepartie d'un moindre coût possible d'une fraction de leurs importations et du règlement d'une faible partie du service de leur dette.

Le bénéfice tiré par l'Union monétaire de la conservation du produit de ses exportations aux cours de change du franc français maintenus dans les strictes limites des variations a été d'autant plus grand que les cours des produits exportés par elle ont exprimé une quasi-indifférence à la crise monétaire, dans la période sous revue, tout au moins.

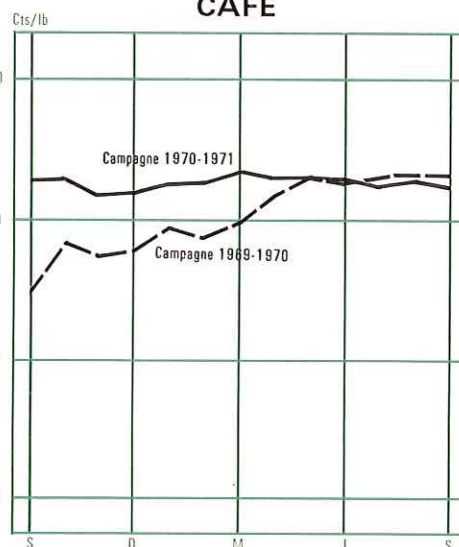
Les graphiques joints expriment mieux que de longs discours le niveau des cours des principales exportations de l'Union par rapport à ceux du précédent exercice : la quasi-totalité des cours du Robusta à un niveau relativement élevé, la forte hausse des cours de l'arachide et la chute, en fin d'exercice, des cours des palmistes, la hausse du coton, et la dégradation, une nouvelle fois, des cours du cacao.

PRIX SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

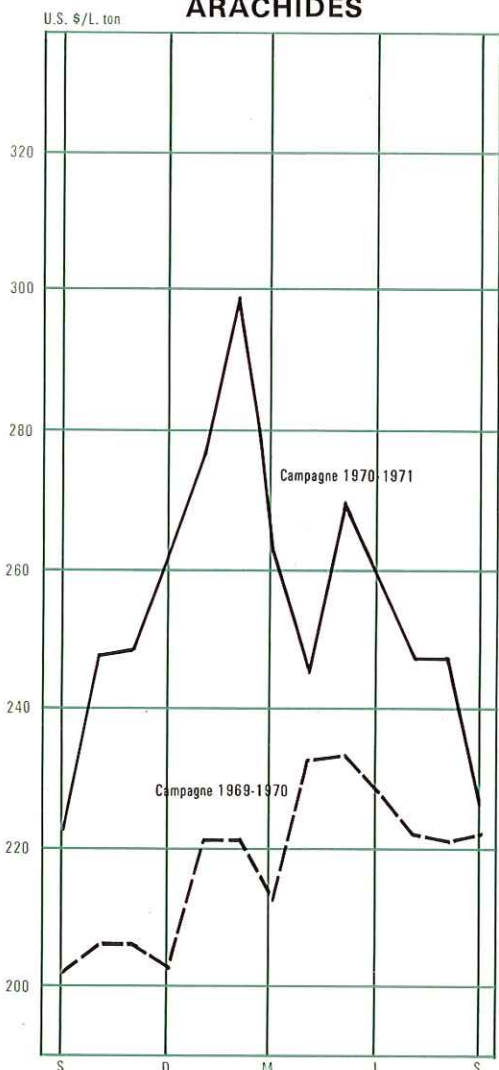
CACAO



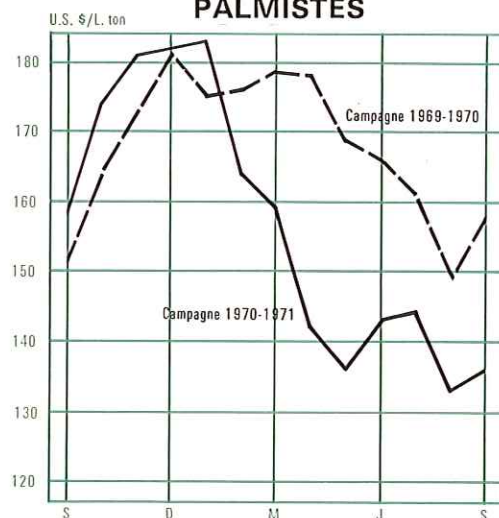
CAFÉ



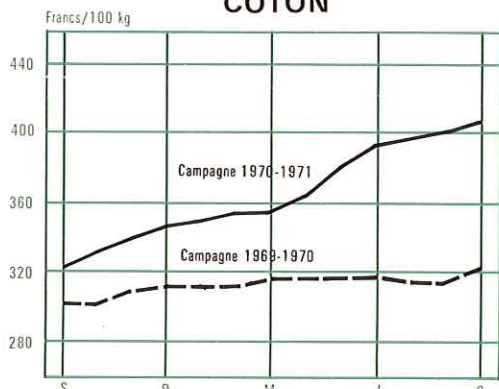
ARACHIDES



PALMISTES



COTON



**ÉVOLUTION DES COURS DES PRINCIPALES EXPORTATIONS
DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE**

	Cacao	Café	Coton	Arachides décort.
pour cent l'an				
1964/65 à 1965/66	+ 25	+ 18	— 4	— 8
1965/66 à 1966/67	+ 19	— 2	— 3	— 3
1966/67 à 1967/68	+ 12	+ 1	+ 9	+ 1
1967/68 à 1968/69	+ 43	— 7	— 6	+ 27
1968/69 à 1969/70	— 20	+ 28	+ 4	+ 6
1969/70 à 1970/71	— 22	+ 5	+ 12	+ 18
	Huile d'arachide	Huile de palme	Palmistes	Huile de palmiste
pour cent l'an				
1964/65 à 1965/66	— 8	— 13	— 8	— 12
1965/66 à 1966/67	— 4	— 5	— 7	— 14
1966/67 à 1967/68	+ 2	— 10	+ 40	+ 31
1967/68 à 1968/69	+ 30	— 8	— 17	— 2
1968/69 à 1969/70	+ 13	+ 55	+ 10	+ 18
1969/70 à 1970/71	+ 23	+ 5	— 8	—

C'est dans cette conjoncture internationale déconcertante dans le présent, inquiétante pour l'avenir, qu'il a fallu à l'Union monétaire subir les effets d'une nouvelle année de conditions climatiques adverses; qu'ils aient pu être amortis, comme le montrera ce rapport, et servir, au contraire, de stimulant à de nouvelles actions, témoigne de sa vitalité.

PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES COMMERCIALISÉES

	Arachide (a)	Café	Cacao (b)	Palmiste	Coton (c)
milliers de tonnes					
1956/1957	592	103	75	61	14
1957/1958	702	114	51	83	18
1958/1959	594	170	64	75	13
1959/1960	596	137	71	98	19
1960/1961	679	196	107	71	18
1961/1962	713	110	94	69	15
1962/1963	636	202	114	69	31
1963/1964	694	281	112	76	27
1964/1965	733	212	165	92	34
1965/1966	887	287	128	82	39
1966/1967	771	137	166	60	67
1967/1968	798	299	165	81	84
1968/1969	627	228	162	84	119
1969/1970	612	295	207	97	119
1970/1971	470	256	210	111	115
Variations					
	pour cent				
1969 à 1970	- 2,4	+ 29,4	+ 27,8	+ 15,5	-
1970 à 1971	- 23,2	- 13,2	+ 1,4	+ 14,4	- 3,4
(a) Arachide décortiquée - (b) Dahomey non compris - (c) Coton graine.					

1.2. LA PRODUCTION

1.21. La production agricole

Pour la troisième année successive, la production agricole a été sévèrement affectée par des conditions climatiques adverses : pluies tardives ou mal réparties, notamment. Le volume des principales récoltes s'en est ressenti.

Dans les régions de cultures annuelles, le souci légitime de beaucoup de paysans d'assurer par priorité leur subsistance leur a fait consacrer plus de soins aux productions vivrières qu'à celles destinées à la vente.

La production d'**arachide** en a tout particulièrement souffert.

RÉCOLTE D'ARACHIDE COMMERCIALISÉE

	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
milliers de tonnes				
Sénégal (en coque)	834,0	623,0	601,0	454,0
Niger (décortiquée)	182,7	163,7	164,8	130,1
Haute-Volta (décortiquée)	9,8	10,3	7,8	10,0
Dahomey (décortiquée)	7,8	6,2	6,0	3,4
Togo (décortiquée)	5,8	5,1	6,2	4,6
Total (décortiquée)	800,0	630,0	612,0	470,0

Au **Sénégal**, bien que les surfacesensemencées aient été comparables à celles de la précédente campagne, les résultats ont été particulièrement médiocres, sauf en Casamance, et il faut remonter à 1954/1956 pour trouver une récolte aussi faible. La mauvaise répartition des pluies en est sans doute la principale cause, mais aussi la qualité médiocre des semences et une réduction sensible de l'emploi des engrais (14 000 tonnes, contre plus de 25 000 en 1968/1969), conséquence d'un certain découragement des producteurs devant la baisse de leurs récoltes les deux années précédentes. Une hausse moyenne de 6 % des prix d'achat décidée par le gouvernement : 17,66 à 19,44 francs c.f.a. le kilogramme d'arachide en coque au lieu de 16,60 à 18,44 la campagne précédente (prix ne comprenant pas la ristourne en fin de campagne) n'avait pu remédier à cette situation.

Les conséquences de cette très mauvaise récolte apparurent si sensibles à la clôture de la campagne de commercialisation que le gouvernement du Sénégal décida de prendre à sa charge le remboursement des dettes des producteurs, s'élevant à 1,9 milliard de francs c.f.a. environ, à l'égard de l'O.N.C.A.D. (semences non remboursées) et de la Banque Nationale de Développement du Sénégal (prêts pour achat de matériel notamment). Comme la précédente année, une « ristourne » complémentaire du prix d'achat fut versée aux producteurs, mais cette fois modulée selon les conditions défavorables subies et l'effort accompli de remboursement des dettes. Financée par le Fonds Européen de Développement, une « prime d'ensemencement », versée au début de la saison des pluies 1971, a également contribué à améliorer la situation des paysans sénégalais.

Afin de maintenir son stock de semences, l'**Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement** (O.N.C.A.D.) fut dans l'obligation d'acheter 43 000 tonnes d'arachides en coque; les quantités disponibles, tant pour la trituration que pour l'exportation, se sont ainsi réduites à quelque 400 000 tonnes.

La bonne marche des huileries s'est ressentie directement de cette insuffisance d'approvisionnement; elles n'ont pu triturer qu'environ 349 000 tonnes de coque et se sont même trouvées dans l'impossibilité de tourner pendant quelques semaines en raison de la lenteur des livraisons de graines.

EMPLOI DE LA RÉCOLTE D'ARACHIDE DU SÉNÉGAL

Campagnes	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971*
tonnes				
Exportations				
Arachides décortiquées (a)	197 396	96 153	57 900	36 426
Huile d'arachide	168 140	122 724	141 613	75 602
Tourteaux	226 749	185 608	196 508	151 635
Vente locale				
Huile d'arachide (b)	28 661	35 469	35 919	41 391
Source : Syndicat des fabricants d'huile du Sénégal.				
(a) Dont arachides de bouche : 1 500 tonnes en 1968/1969, 5 500 tonnes en 1969/1970 et 1 347 tonnes en 1970/1971.				
(b) Dont ventes sur les pays de l'U.D.E.A.O. : 1 129 tonnes en 1967/1968, 1 103 tonnes en 1968/1969, 855 tonnes en 1969/1970 et 1 027 tonnes en 1970/1971.				
* Données au 31 janvier 1972.				

La baisse générale de la production d'arachides a, par contre, permis un placement de la production (graines et huiles) à des conditions de prix très favorables, donnant une grande aisance de trésorerie aux deux organismes de commercialisation.

La production commercialisée d'arachides de bouche n'a été que de 5 500 tonnes, inférieure, sauf en Casamance, à celle que permettait d'espérer l'augmentation des surfaces ensemencées.

Au **Niger**, malgré l'incitation donnée aux producteurs par une hausse du prix d'achat de 20 à 21 francs c.f.a. le kilogramme d'arachides décortiquées, une pluviométrie défavorable et, aussi, sans doute, la qualité médiocre des semences n'ont pas permis d'atteindre les prévisions escomptées. La récolte commercialisée n'a été que 130 000 tonnes contre 165 000 pour la précédente campagne. Les deux huileries en activité reçurent 30 664 tonnes alors que leurs besoins avaient été évalués à 48 000 tonnes.

Au **Dahomey**, aux conditions climatiques défavorables s'est ajouté un plus grand attrait pour la culture du coton malgré une hausse du prix de l'arachide de 2 francs c.f.a. (24 contre 22 francs c.f.a.). Le tonnage commercialisé fut la moitié environ de celui de 1969/1970 (3 400 tonnes d'arachides décortiquées contre 6 000).

En **Haute-Volta**, en raison, semble-t-il, d'une meilleure organisation de la commercialisation, et bien que le prix d'achat n'ait pas été augmenté, la récolte commercialisée a été en accroissement sensible : 10 000 tonnes contre 7 800.

En ce même pays, les effets de la sécheresse se sont faits, par contre, sentir pour la production de **sésame** ; les tonnages commercialisés sont inférieurs à ceux de la précédente campagne.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE DE SÉSAME

	1968/1969	1969/1970	1970/1971
	tonnes		
Haute-Volta	3 549	5 288	3 449

La bonne tenue du marché des huiles fluides a permis une exportation accrue des **graines de coton** des pays producteurs qui ont pu développer leurs ventes, au Japon notamment.

Les achats d'**amandes de karité** ont été inférieurs, en Haute-Volta, à ceux de l'année précédente qui avaient été très importants ; ils ont été en nouveau progrès au Dahomey.

AMANDES DE KARITÉ COMMERCIALISÉES

Campagnes	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
	tonnes			
Haute-Volta	20 819	15 302	19 784	13 407
Dahomey	8 340	4 925	7 354	9 323
Togo	1 764	651	421	885

En **Côte d'Ivoire**, la production d'**huile de palme brute** a continué à croître dans des proportions satisfaisantes et conformes aux prévisions du Plan.

CÔTE D'IVOIRE - PRODUCTION DES HUILIERIES DE PALME

	1968	1969	1970	1971
	tonnes			
Régimes traités	96 117	129 199	234 684	292 028
Huile de palme	14 766	21 441	42 614	55 233
Palmiste	4 834	6 257	10 230	13 246

Cette augmentation se manifeste aussi bien dans les plantations villageoises qu'industrielles de la SODEPALM.

RÉGIMES TRAITÉS PAR LA SODEPALM

	1970	1971
provenant de :		tonnes
plantations industrielles	99 000	151 000
plantations villageoises	33 000	44 000

La nouvelle huilerie de Bolo est entrée en activité en juillet 1971, la capacité de production des six usines du groupe SODEPALM-PALMIVOIRE atteignant ainsi 110 tonnes de régime par heure.

La station de stockage d'huile de Vridi (capacité 11 000 tonnes) a été achevée avec la mise en service, le 4 juin 1971, de deux pompes permettant de charger très rapidement les navires, grâce à leur débit de 200 tonnes/heure chacune.

Les ventes d'huile de palme se sont développées vers les pays européens et les tonnages exportés en 1971 sont le double de ceux de 1970 :

CÔTE D'IVOIRE - EXPORTATION D'HUILE DE PALME

	1969	1970	1971
Tonnes	2 025	12 439	29 443
Source : Statistiques du Commerce extérieur.			

Le 22 juin 1971, ont été signées, à Washington, deux conventions de prêts avec la B.I.R.D. Le premier prêt, de 5 100 000 dollars, assurera le financement du développement des plantations de la SODEPALM (17 000 hectares de palmiers et cocotiers), le second, de 1 900 000 dollars, celui d'une nouvelle huilerie de palme à Dabou.

Des prospections, partiellement financées par le F.A.C., sont en cours dans le Sud-Ouest pour déterminer de nouveaux périmètres.

Parallèlement, ont été signées, le 23 novembre 1971, avec la Banque Nationale pour le Développement Agricole, des conventions pour des prêts de, respectivement, 1 418 millions de francs c.f.a. et 534,2 millions de francs c.f.a., en vue de compléter le financement de ces mêmes opérations.

Au **Dahomey**, la production d'huile de palme marque un palier; celle de l'huile de palmiste, par contre, s'est développée de façon notable et la recherche de nouveaux débouchés s'en est trouvée facilitée au moment où la conjoncture y était très favorable.

L'huilerie de Houin-Agamé, inaugurée en février 1971, reçoit des régimes de palmeraies naturelles et surtout des palmeraies provenant de plants sélectionnés; elle a traité 13 588 tonnes de régimes et produit 2.343 tonnes d'huile en 1971.

PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES HUILLERIES DU DAHOMEY

1 ^{er} novembre/31 octobre :	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
tonnes					
Huilerie de palme					
Régimes collectés	73 882	98 371	122 882	134 050	138 288
Production d'huile	6 891	8 850	12 408	14 265	13 492
Production de palmistes	5 510	7 185	9 909	10 287	10 783
Huilerie de palmiste					
Palmistes reçus	34 405	49 989	55 628	51 177	68 801
Prod. d'huile de palmiste	18 253	23 091	26 376	23 255	30 556
Production de tourteaux	19 079	22 487	25 042	22 257	28 938

La production exportable de **palmistes** s'est développée en Côte d'Ivoire, étant associée à celle d'huile de palme; elle a également augmenté au Togo.

EXPORTATIONS DE PALMISTES

	1968	1969	1970	1971*
tonnes				
Côte d'Ivoire	8 675	12 563	18 132	20 000
Togo	12 876	15 972	17 050	14 000
* Statistiques du Commerce extérieur (estimation pour 1971).				

La récolte du **café** en **Côte d'Ivoire**, 239 733 tonnes, a été moins abondante qu'il n'avait été prévu, en raison, semble-t-il, d'une floraison contrariée par la mauvaise répartition des pluies. Une nouvelle hausse du prix d'achat, porté de 95 à 105 francs c.f.a., a compensé, en partie, pour les producteurs, la diminution des récoltes.

Les cours mondiaux du Robusta, restés encore favorables, ont permis d'améliorer les ressources de la Caisse de stabilisation, malgré une réduction du contingent exportable de l'Accord International sur le Café, de 180 000 tonnes à 172 000 tonnes environ, consécutive à une diminution générale de tous les contingents provoquée par la baisse des cafés Arabica.

En dépit des circonstances contraires, des débouchés nouveaux ont pu être trouvés, notamment en Europe de l'Est, et le développement de certains marchés se confirmer (Allemagne, Grande-Bretagne, Japon).

L'action de la **Société d'Étude pour la Promotion de l'Industrie Caféière** (SEPRIC) en vue de la revalorisation de la production, grâce à l'usinage direct des cerises par des usines de conditionnement, s'est concrétisée, après divers essais, par la décision de construire une usine expérimentale à Yamoussoukro pour traiter 40 000 tonnes de café vert par an.

Au **Togo**, la production commercialisée a été relativement élevée : 12 378 tonnes de café marchand ; le prix d'achat au producteur a été le même que pour la précédente campagne : 75 francs c.f.a. le kilogramme de café marchand.

Au **Dahomey**, 1 980 tonnes de café ont été achetées par l'**Office de Commercialisation Agricole du Dahomey (O.C.A.D.)**.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE CAFÉ

Campagnes	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
tonnes				
Côte d'Ivoire	287 760	210 125	279 633	239 733
Togo :				
Café marchand	9 146	15 458	12 402	12 378
Triages	1 372	1 750	1 393	1 499

Le tonnage de cacao commercialisé dans l'Union monétaire en 1970/1971 a été le plus élevé enregistré jusqu'ici : 227 000 tonnes, ce nouveau record dépassant de 5 % celui de la précédente campagne. Cet accroissement a pour cause principale les importants achats enregistrés au Togo et au Dahomey.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE CACAO

	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
tonnes				
Côte d'Ivoire	146 817	141 778	183 012	182 176
Campagne principale	130 222	128 441	159 186	157 939
Campagne intermédiaire	16 595	13 337	23 826	24 237
Togo	18 338	19 979	23 649	27 877
Campagne principale	14 160	14 735	19 647	26 049
Campagne intermédiaire	4.178	5.244	4.002	1 828
Dahomey	—	5 230	8 872	16 720
Total	165 155	166 987	215 533	226 773

En **Côte d'Ivoire**, le prix d'achat au producteur avait été majoré de 6,3 % par rapport à l'année précédente, ainsi porté de 80 à 85 francs c.f.a. ; le revenu global des producteurs s'en est trouvé accru malgré la stabilité du volume de la récolte.

Parmi les pays acheteurs, figure à nouveau l'**U.R.S.S.** avec laquelle des contrats importants ont été passés.

L'activité de l'usine d'Abidjan de la **Société Africaine de Cacao** a encore augmenté ; elle a traité 37 527 tonnes de fèves, soit 2 209 tonnes de plus que l'année précédente (35 318 tonnes en 1970).

Au **Togo**, la collecte a été exceptionnellement élevée et a porté sur un cacao de très bonne qualité. Le prix d'achat avait été majoré de 5,7 % pour la récolte principale (de 88 à 93 francs c.f.a.) et de 11,3 % pour la récolte intermédiaire (98 francs c.f.a.).

La baisse des prix mondiaux qui s'est accentuée au mois de mai a entraîné pour les organismes de stabilisation une diminution de recettes, malgré les ventes très bénéficiaires qui avaient pu être réalisées en début de campagne.

La production commercialisée de **coton** a été, en 1970/1971, légèrement plus faible que celle des deux années précédentes : 115 000 contre 119 000 tonnes de coton graine.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE COTON

	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
	tonnes de « coton-graine »			
Côte d'Ivoire	33 255	42 251	32 471	29 316
Dahomey	12 573	23 067	24 242	36 076
Haute-Volta	17 274	32 026	36 248	23 484
Niger	6 168	7 007	10 518	9 597
Sénégal	3 892	9 755	10 832	11 129
Togo	10 542	5 270	5 011	5 617
Total	83 704	119 376	119 322	115 219

Si le développement de la production n'a pas répondu aux prévisions, la cause essentielle paraît en avoir été les défavorables conditions climatiques, au Sénégal notamment, qui ont fait donner aux producteurs la priorité aux cultures vivrières, tant en ce qui concerne les surfaces cultivées que les soins culturaux. La même cause explique la baisse de production en Haute-Volta, malgré la distribution de semences mieux adaptées, et sans doute aussi celle enregistrée en Côte d'Ivoire. Au Dahomey, la progression de la production traduit une augmentation de rendement résultant des actions menées ces dernières années.

Vingt et une usines ont assuré l'égrenage de la récolte, produisant 43 609 tonnes de coton fibre.

PRODUCTION DE COTON FIBRE - 1970/1971

	Usines d'égrenage en activité	Production de coton fibre
	nombre	tonnes
Côte d'Ivoire	4	11 653
Dahomey	5	13 822
Haute-Volta	4	8 425
Niger	3	3 468
Sénégal	2	4 172
Togo	3	2 069
Total	21	43 609

Le placement de cette production a été facilité par la hausse des cours, et les débouchés nouveaux recherchés les années précédentes ont pu être ainsi maintenus.

En Côte d'Ivoire, la mise au point du projet de la **Société Ivoirienne Agricole et Industrielle du Kénaf** (SIVAK) s'est poursuivie, et les travaux de prospection pédologique ont commencé.

CÔTE D'IVOIRE - PRODUCTION DE CAOUTCHOUC

Un protocole d'accord a été signé le 29 novembre 1971 entre la **Société pour le Développement et l'Exploitation de l'Hévéa** (SODHEVEA) et la **Compagnie Michelin**, en vue d'apporter son concours technique à la réalisation du projet agro-industriel à base d'hévéas prévu dans la région de San Pedro, d'une superficie de 13 000 hectares.

GOMME ARABIQUE

Des prix minimum de 109 à 113 francs, selon les départements, avaient été garantis aux récoltants sénégalais, afin de régulariser la commercialisation.

18

Au **Dahomey**, la production de **tabac** commercialisée par la **Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs Africains (CAITA)** s'est élevée à 757 tonnes, mais reste inférieure à celle de 1970 (856 tonnes), relativement forte, il est vrai ; les prix à la production sont restés inchangés de 25 à 100 francs c.f.a. selon les catégories. La qualité du tabac est en nette amélioration.

En **Côte d'Ivoire**, la production commercialisée dans la région de Bouaké par la **CAITACI** (330 tonnes) est comparable à celle de 1969/1970 (334 tonnes). La production totale de la Côte d'Ivoire est de 2 000 tonnes environ.

Au **Togo**, un meilleur approvisionnement en **manioc** a permis à la **Compagnie du Bénin** une plus grande activité.

TOGO - FÉCULERIE INDUSTRIELLE DE MANIOC

	Production		Exportations	
	1970	1971	1970	1971
	tonnes			
Tapioca granulé	1 957 *	3 401	1 932	2 700
Fécule blutée	1 910	6 211	1 823	4 572
*Tapioca « flocons ».				
Source : Compagnie du Bénin.				

En **Côte d'Ivoire**, la production de **bananes** pour l'exportation s'est ralentie au cours des 2^e et 3^e trimestres en raison des dégâts causés aux bananeraies par des tornades, en février. Les exportations ont pu toutefois se maintenir, puis reprendre leur niveau habituel.

La demande du marché français, principal débouché de la production ivoirienne, a été exceptionnellement élevée pendant les mois d'été, et des contrats ont été renouvelés avec certains pays étrangers : Algérie et surtout Grande-Bretagne pour 30 000 tonnes ; ils sont en cours d'exécution.

Selon les données communiquées par la **Coopérative Agricole de la Production Bananière et Fruitière de la Côte d'Ivoire (COFRUCI)**, les exportations de la campagne ont été au total de 140 730 tonnes en 1971, contre 134 255 tonnes en 1970.

La production d'**ananas** en **Côte d'Ivoire** a poursuivi son développement et étendu ses marchés.

EXPORTATIONS D'ANANAS DE CÔTE D'IVOIRE

	1968	1969	1970	1971*
Ananas frais				
Tonnes	13 736	13 294	17 434	11 975
Millions francs c.f.a.	611	596	782	539
Ananas conservés				
Tonnes	23 137	21 924	27 276	30 073
Millions francs c.f.a.	1 609	1 666	2 379	2 465
Jus d'ananas				
Tonnes	8 723	9 823	12 858	11 767
Millions francs c.f.a.	392	450	681	561
*Neuf mois.				

Les exportations d'ananas frais sur la France font l'objet de réexportations importantes sur tous les pays européens, qui ont ainsi reçu près de 14 000 tonnes de fruits d'excellente présentation, d'origine ivoirienne.

Les normes de qualité et d'emballage pour l'exportation ont été fixées par un arrêté du 26 mai 1971.

Les trois usines en activité ont traité 106.000 tonnes environ ; le débouché français pour les conserves, qui est toujours contingenté au profit des producteurs de la zone franc, a pu s'accroître en raison d'une diminution des apports de la Martinique. Les débouchés allemand et italien se sont également sensiblement développés.

La production de **noix d'anacardier** (noix de cajou) est devenue suffisamment importante au **Dahomey** (752 tonnes en 1971 contre 656 tonnes en 1970) pour que soit envisagée l'installation d'une usine de traitement sur place afin de faciliter l'exportation d'un produit qui, non décortiqué, ne trouve de débouché qu'en Inde, dans des conditions fixées par un monopole ayant de multiples fournisseurs. La première pierre de l'usine de Parakou a été posée le 31 juillet.

D'autres pays de l'Union monétaire se préoccupent de développer également cette production, le Sénégal qui exporte déjà une centaine de tonnes, la Haute-Volta, le Togo et la Côte d'Ivoire qui projette de rénover les plantations et d'en établir de nouvelles dans le centre.

Alors que le Sénégal a accru sa production de **primeurs** et leur exportation sur l'Europe et certains pays africains, en Haute-Volta, dans la zone irriguée de Kongoussi, a pu se constituer une coopérative de producteurs spécialisés dans la culture des haricots verts qui, après des essais concluants de vente en France au début de 1971, développe sa production et cherche à en rationaliser la commercialisation.

Le développement des **productions vivrières destinées à la consommation locale**, l'organisation rationnelle de leur commercialisation, stockage et distribution, retiennent de plus en plus l'attention des gouvernements des États de l'Union monétaire.

Dans les régions sahéliennes, la sécheresse a réduit gravement les récoltes de **céréales**, au point de compromettre l'approvisionnement des populations rurales. L'aide extérieure a permis cependant de les maintenir à un niveau suffisant. Elle a été aussi mise à profit par plusieurs des États de l'Union pour renforcer les moyens d'intervention des organismes chargés de la commercialisation des produits vivriers. Les gouvernements de **Haute-Volta** et du **Niger** sont convenus de la réalisation en commun d'un programme de commercialisation des céréales et de stockage permettant une stabilisation de leurs prix de vente au consommateur, avec l'assistance de gouvernements étrangers, et notamment des États-Unis d'Amérique qui ont déjà consenti un prêt de 600.000 dollars à cette fin.

La production industrielle de farine et d'autres aliments plus élaborés, à partir du **mil**, a continué à être mise au point par la **Société de Transformation du Mil (SOTRAMIL)** établie à Zinder.

En Côte d'Ivoire, où la consommation du riz ne cesse de s'accroître, la charge de promouvoir le développement de la riziculture a été confiée, le 1^{er} janvier 1971, à une **Société d'État pour le Développement du Riz (SODERIZ)**, dans le cadre d'un vaste programme élaboré par le Gouvernement, qui intéresse tout particulièrement la zone de savane du Nord où sont prévus cinq milliards de francs c.f.a. d'investissement.

Ce même propos de diversification des productions agricoles et de satisfaction locale de besoins alimentaires de la population a fait donner une importance particulière à la culture de la **canne à sucre**.

En Côte d'Ivoire, est envisagée la création, dans la région de Ferkessedougou, d'un « complexe sucrier » dont la réalisation a été confiée à une société d'État, la **SODESUCRE**, constituée par décret du 27 octobre 1971.

Au **Sénégal**, le Gouvernement a approuvé, en juillet 1970, le projet de complexe agro-industriel de la **Compagnie Sucrière Sénégalaise**. Les premières surfaces plantées à Richard Toll ont permis la production, en novembre 1971, de boutures nécessaires à la plantation de 400 hectares, première étape du projet; la première production industrielle est attendue début 1973; 40 000 tonnes de canne pourraient être ainsi traitées.

1.22. L'élevage et la production animale

Le cheptel, de bovins plus particulièrement, des États riverains du Sahara a beaucoup souffert des périodes de sécheresse répétées depuis 1968. Les conditions climatiques un peu meilleures, en 1971, en **Haute-Volta** et au **Niger** n'ont cependant pas encore permis la reconstitution du cheptel du nord de ces pays.

En **Mauritanie**, les pluies ayant été très faibles, en 1971, il est à craindre que le cheptel soit encore réduit; il avait déjà perdu 20% de ses bovins en 1968. Le gouvernement mauritanien se préoccupe vivement d'améliorer les conditions d'élevage et vient, pour ce faire, d'obtenir de l'Association Internationale pour le Développement un crédit de 4,15 millions de dollars.

Les États du Conseil de l'Entente, indépendamment des actions particulières qu'ils poursuivent dans ce secteur, s'attachent à mettre en place et à rendre efficace une **Communauté du Bétail et de la Viande** dont le secrétariat exécutif a été établi à Ouagadougou. Elle a obtenu, le 12 mai 1971, de l'Agence pour le Développement International des États-Unis (U.S.A.I.D.) une première aide de 6 millions de dollars qui, avec d'autres contributions attendues, permettra l'étude de l'amélioration de l'élevage, de la commercialisation du bétail et de l'exportation industrielle de la viande et des peaux; ainsi pourra sans doute être facilitée une action en profondeur tendant à obtenir un meilleur rendement du cheptel existant.

Dans ce domaine, peut être notée l'expansion prochaine de la capacité de traitement à 2 000 peaux de chèvre par jour de l'usine de Maradi, de la **Société Nigérienne de Tannerie (SONITAN)**, qui a traité, en 1971, 170 000 peaux d'excellente qualité, dont 90 % ont été exportées.

1.23. La pêche et les industries du poisson

En **Mauritanie**, la croissance de la pêche industrielle a été limitée par les difficultés d'approvisionnement des industries au-delà des apports des pêcheurs canariens.

Le régime des autorisations de pêche a été prorogé, mais ces autorisations sont données de manière sélective, compte tenu de l'engagement que doit prendre le bénéficiaire de faire stationner à Nouadhibou un certain nombre de bateaux de pêche devant approvisionner ces industries; ainsi, les autorisations accordées en 1970/1971 portent sur 101 bateaux contre 171 pour la campagne précédente, procurant une recette de 340 millions au lieu de 184 millions de francs c.f.a.

En dépit des mesures prises, les usines établies n'ont pu travailler à pleine capacité. La **Société des Frigorifiques de Mauritanie** (SOFRIMA) a connu des difficultés d'approvisionnement qui ont cependant cessé à partir de juin, du fait de mise à terre par des bateaux japonais. La Société des Frigorifiques SURVIF a suspendu son activité au début de l'année.

Les exportations de poissons entiers n'ont pas atteint leur volume de 1969, ni surtout de 1970, qui avait vu l'entrée en activité de nouvelles entreprises. En revanche, la production de farine de poisson a presque doublé tandis que se développaient les exportations de poulpes et seiches vers le Japon par suite de l'installation d'une entreprise japonaise. La valeur finale des exportations a été, en définitive, quelque peu supérieure à celle atteinte en 1970.

Les principaux marchés de la production mauritanienne ont été les suivants :

- poissons salés et séchés : Zaïre et République Populaire du Congo,
- poissons frais et congelés : France, Italie, Japon et divers pays européens,
- farine et huile de poisson : France et Pologne.

EXPORTATIONS MAURITANIENNES DES PRODUITS DE LA PÊCHE

	1968	1969	1970	1971
tonnes				
Poissons frais et congelés	5 259	6 224	9 442	4 482
Poissons salés, séchés	5 474	6 108	6 645	4 948
Poulpes, seiches	—	—	—	3 191
Crustacés	35	69	51	187
Poutargue	15	21	22	14
Poudre et farine de poisson	—	—	3 660	8 579
Conserves de poisson	—	—	401	307
Huile et graisse de poisson	—	—	249	790
Déchets de poisson	—	—	170	110
millions de francs c.f.a.				
Valeur	985	1 255	2 029	2 137
dont poissons salés, séchés	579	685	805	693

Au **Sénégal**, après des débuts médiocres, la campagne de pêche au thon de l'année calendaire 1971 s'est déroulée dans d'excellentes conditions, permettant une pêche abondante, portant sur 17 286 tonnes contre 12 020 tonnes pour la période 1^{er} novembre 1969/31 décembre 1970. Les prises de la **Société Sénégalaise d'Armement à la Pêche (SOSAP)**, dotée de douze unités (5 canneurs, 7 senneurs), ont été de 7.575 tonnes.

Cinq senneurs allemands, constituant une quatrième tranche d'investissement, ont été livrés en 1971 à cet armement. Ainsi complétée, la flotte de la SOSAP sera à même d'améliorer ses possibilités de mise à terre qui n'ont représenté, pour l'année, que 44,6%, contre 50,9% en 1969/1970, du total de celles enregistrées; des thoniers faisant relâche à Abidjan sont venus renforcer, en effet, les effectifs habituels.

Les thons, dont le prix d'achat est passé de 115 francs à 150 francs c.f.a. le kilogramme pour l'albacore, ont été traités par les **Conserveries du Sénégal** et la **Société Africaine de Produits Alimentaires (SAPAL)**.

En **Côte d'Ivoire**, l'année 1971 a été normale pour les chalutiers et les sardiniers, malgré la réduction des stocks de poissons du plateau continental et le caractère généralement vétuste des bateaux; 24 chalutiers et 31 sardiniers ont pêché 52 000 tonnes, entièrement consommées sur place. Il n'en a pas été de même pour la pêche au thon, en raison de l'éloignement des bancs qui se sont rapprochés de Dakar; ce n'est qu'en fin d'année que la situation s'est améliorée et a permis l'approvisionnement de la nouvelle usine de la **Société de Conserveries de la Côte d'Ivoire (SCODI)**, inaugurée au mois d'avril, dont la capacité de production est de 5 000 tonnes. Pour partie, cet approvisionnement a été assuré par les deux unités de la **Société Ivoirienne de Pêche et d'Armement (SIPAR)**.

Le frigorifique de la **Société de Construction et d'Exploitation du Frigorifique Portuaire (SOCEF)**, au capital de laquelle l'État ivoirien participe pour 40%, a commencé à fonctionner au deuxième trimestre 1971; il permet, notamment, le stockage de 3 000 tonnes de poisson à -20°C.

Au **Dahomey**, une partie des équipements de superstructure du nouveau port de pêche de Cotonou, dont le quai de 163 mètres construit en 1970 avec l'aide financière du F.E.D., a été mise en service au cours du deuxième semestre 1971. Ces équipements comportent notamment un élévateur à bateau, utilisable pour le carénage, une halle de marée et une fabrique de glace; ils permettront de traiter une production annuelle de 32 000 tonnes.

Un prêt de 5 milliards de francs c.f.a. du gouvernement italien a été accordé pour développer l'armement à la pêche, comprenant actuellement 12 chalutiers; cet armement sera géré par une société daho-italienne dont le capital sera constitué, à raison de 70 %, par l'État dahoméen.

Le traitement industriel de crevettes destinées à l'exportation a produit 393 tonnes en 1971 contre 353 en 1970.

1.24. L'exploitation forestière et les industries du bois

L'exploitation forestière en **Côte d'Ivoire** a retrouvé, en 1971, son activité, stimulée par la demande extérieure et les besoins des industries locales. La production de grumes est estimée à 3,0 millions de m³ un peu inférieure à celle de 1970 (3,7 millions de m³).

Dans le cadre d'une politique définie par le Plan, de conservation des espèces et d'exploitation d'espèces nouvelles, d'une part, et d'ivoirisation de cette industrie, d'autre part, un changement de structure de l'activité forestière est en cours, infléchi, par ailleurs, par les possibilités du Sud-Ouest, ouvertes par le port de San Pedro. Une modification de la fiscalité à la sortie et de la contribution nationale est ainsi intervenue au mois de février afin de stimuler l'exploitation des essences dont les réserves sont abondantes et de taxer plus sérieusement celles dont les réserves deviennent de plus en plus réduites (bois rouges, en général); ces dispositions favorisent aussi la valorisation des bois sur place. Par ailleurs, une redistribution de périmètres forestiers non exploités est progressivement effectuée en tenant compte notamment de la nationalité des attributaires.

Sur les marchés extérieurs, les prix se sont remis à la hausse et ont même parfois dépassé leur niveau maximum de 1970 pour les bois les plus estimés; le sipo a ainsi été coté 15 750 francs c.f.a. le mètre cube stade FOB en janvier 1970, 14 000 fin octobre 1970 et 17 500 en décembre 1971.

Les exportations de grumes ont dépassé celles de 1970. Le samba (bois de déroulage) est, en volume, l'essence la plus exportée, alors que le sipo (bois rouge d'ébénisterie) tient le premier rang en valeur. Le bété est le seul bois pour lequel un problème de placement commence à se poser.

EXPORTATIONS DE GRUMES DE CÔTE D'IVOIRE

Espèces	1968	1969	1970	1971
milliers de mètres cubes				
Samba (bois blanc)	714	910	717	933
Sipo (bois rouge)	664	678	463	564
Bété (assimilé bois rouge)	114	178	153	105
Makoré (bois rouge)	128	157	154	161
Acajou	158	212	137	172
Aboudikro ou sapelli (bois rouge)	—	182	120	146

L'exportation de bois débités est plus réduite, la Grande-Bretagne restant de loin le principal client.

Dès cette année, l'influence de l'ouverture du port de **San Pedro** apparaît de nature à favoriser la reconversion de certaines exploitations forestières et la création de nouvelles industries du bois. Par ce port, ont été exportées, pour la première fois en octobre 1971, 13 136 tonnes de grumes et, pour la totalité du dernier trimestre, 62 029 tonnes.

EXPORTATIONS DE BOIS DE CÔTE D'IVOIRE

Années	Bois en grumes		Bois sciés	
	mille m ³	millions F c.f.a.	mille m ³	millions F c.f.a.
1966	1 823	14 884	182	3 134
1967	2 172	17 839	183	3 157
1968	2 620	21 411	188	3 397
1969	3 327	30 054	180	3 790
1970	2 511	23 417	183	4 414
1971	2 933	25 917	163	3 543

Une nouvelle usine de contre-plaqués, construite à Bereby par la **Société Industrielle des Bois (SIBOIS)**, a été mise en marche au mois de mai ; elle doit atteindre une capacité de production de 5 à 6 000 m³ par an destinés à l'exportation.

Le projet d'installation d'une industrie de pâte à papier dans cette même région du Sud-Ouest fait toujours l'objet de pourparlers et d'études ; l'inventaire des espèces exploitables se serait révélé favorable.

1.25. L'exploitation des ressources minérales

L'année 1971 a été celle d'une nouvelle étape dans la diversification et l'expansion de l'exploitation des richesses minérales de l'Union monétaire par le démarrage de la production de concentré de cuivre en **Mauritanie**, d'uranium au **Niger**, aboutissement de deux projets dont la réalisation devait triompher des obstacles du climat, de la distance, de techniques et de financement.

Officiellement inaugurée le 14 décembre 1971, l'usine de concentration de minerai d'uranium construite à Arlit par la **Société des Mines de l'Air (SOMAIR)** a, en fait, commencé à traiter du minerai dès le mois de janvier ; plus de 300 tonnes de concentré marchand à 72 % d'uranium avaient été exportées entre le mois de février et le 28 juillet, date à laquelle la première campagne d'essai s'est terminée. La capacité de production de l'usine est actuellement de 750 tonnes d'uranium contenu par an, livrées sous forme de concentré sodique provenant de 350 000 tonnes de minerai.

La **Société Minière de Mauritanie (SOMIMA)**, dont la Chartered qui participe à son capital à raison de 33,5 % dirige l'exploitation de minerai de cuivre d'Akjoujt, a complété la délicate mise au point de ses installations de concentration et a pu, après une première année d'exploitation, exporter 7 884 tonnes de concentré susceptible de donner 4 515 tonnes de cuivre raffiné.

VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MINÉRAUX

	1968	1969	1970	1971
millions de francs c.f.a.				
Mauritanie				
Minerai de fer	15 278	17 109	21 499	20 400
Togo				
Phosphates	3 714	3 953	4 097	4 912
Sénégal	3 938	3 631	3 961	4 511
Phosphates de chaux	3 085	2 930	3 170	3 633
Phosphates d'alumine brut	251	218	216	306
Phosphates calcinés	187	168	154	184
Phosphal. Divers	80	33	36	12
Attapulgite	71	34	40	54
Sel marin	264	248	345	322
Côte d'Ivoire	1 359	1 295	1 397	1 351
Diamants	945	1 018	1 042	1 280
Minerai de manganèse	414	277	355	71
Niger				
Cassitérite	42	58	49	52
Total	23 331	26 046	31 003	31 226

Dans une conjoncture mondiale en nette amélioration, les ventes de **phosphates** ont pu se développer en 1971 et atteindre, du moins pour les phosphates de calcium, des chiffres records au **Sénégal** comme au **Togo**.

VENTES DE PHOSPHATES

	1968	1969	1970	1971
	tonnes			
Sénégal				
Phosphates de chaux	985 280	937 856	995 209	1 230 418
Phosphates d'alumine	99 470	93 335	94 150	98 762
Togo				
Phosphates	1 356 702	1 463 881	1 517 051	1 761 838

La **Compagnie Togolaise des Mines du Bénin (COTOMIB)** développe régulièrement son activité et envisage une nouvelle extension de son équipement.

Le rythme des ventes de la **Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba** n'a pu suivre le développement de la production en raison de difficultés de transport, mais le redressement de ses exportations a été néanmoins très net.

Les sociétés productrices ont été à même de profiter de la baisse des taux de fret, mais ont supporté, par contre, les conséquences de la baisse du dollar, monnaie de compte des contrats de vente.

La production de **diamant industriel** en Côte d'Ivoire a continué de progresser malgré la diminution d'activité de la Société Diamantifère de Côte d'Ivoire (SODIAMCI) qui a définitivement interrompu son exploitation en septembre 1971.

La modernisation de l'équipement de la SAREMCI, à Tortiya, et le démarrage de l'exploitation Watson, à Séguéla, ont permis de réaliser les objectifs de production qui avaient été retenus.

EXTRACTION ET VENTES DE DIAMANT DE CÔTE D'IVOIRE

	1968	1969	1970	1971
Production (carats)	187 009	202 413	212 764	326 370
Ventes (carats)	189 753	197 275	226 374	289 954
Ventes (millions francs c.f.a.)	945	1 018	1 042	1 280

En **Côte d'Ivoire**, les expéditions de **minerai de manganèse** provenant du gisement de Grand-Lahou ont cessé complètement cette année après épuisement des stocks (15 290 tonnes ont ainsi été exportées en 1971).

La reconnaissance du gisement de manganèse de Tambao, au nord-est de la **Haute-Volta**, a fait de nouveaux progrès, grâce aux exploitations poursuivies par le gouvernement avec l'aide du P.N.U.D. L'étude de son exploitation et des moyens de transport à mettre en œuvre sera incluse dans le programme de recherches établi par l'autorité du Liptako-Gourma.

La **Société des Mines de Fer de Mauritanie (MIFERMA)** demeure la plus importante des exploitations minières de l'Union monétaire; elle n'a pu malheureusement réaliser que partiellement son programme d'exportation (9 200 000 tonnes), la production et l'évacuation ayant été ralenties par des grèves à la fin de l'été. Les exportations effectives de l'année ont été de 8 600 000 tonnes, d'une valeur FOB de 20,4 milliards de francs c.f.a. au lieu de 21,5 milliards en 1970.

A la réduction des quantités produites s'est ajoutée, en effet, une baisse des prix à l'exportation; ces résultats ne seront pas sans quelque effet sur la capacité d'autofinancement de l'entreprise et les recettes fiscales du budget de l'État.

Depuis le mois de juin, les minéraliers de 120 à 140 000 tonnes peuvent accoster à Nouadhibou, grâce aux dragages effectués depuis juin 1970 et à l'installation de deux pontons protégeant les navires de la houle.

En Côte d'Ivoire, la **Société Pickands Mather and Co International**, après avoir prospecté les 10 000 km² situés dans le sud-ouest du pays, objet du permis de recherche qui lui a été accordé en décembre 1968, projette d'exploiter le gisement de minerai de fer situé près du mont Klahoyo à 40 km au sud-est de Man. Ce gisement, dont la teneur moyenne est de 36 à 38 %, aurait des réserves de 200 millions de tonnes. Cette société a déjà expédié aux États-Unis un échantillon de 500 tonnes pour les examens technologiques habituels; elle se préoccupe, en outre, de rechercher la participation à son projet de compagnies sidérurgiques assurant un débouché à ce minerai devant être transporté sur 280 km avant embarquement et dont l'exploitation exigerait 130 milliards de francs c.f.a. d'investissement.

L'intérêt porté par les compagnies pétrolières à la **recherche d'hydrocarbures** dans l'Union monétaire ou le long de ses côtes s'est développé et concrétisé, soit sous forme de nouveaux permis de recherche accompagnant des conventions d'établissement, soit matériellement par des campagnes de reconnaissance susceptibles d'être suivies de forages, surtout en haute mer.

En **Mauritanie**, alors que la prospection avait eu lieu le long de la Côte (**Amoco Mauritania Petroleum Company** au nord et **Esso Exploration and Production Mauritania** au sud), c'est dans la partie continentale que l'intérêt s'est d'abord porté en 1971. Un permis de 150 000 km² de superficie a été accordé au centre à la **Société Texaco Mauritania Inc.** en mars 1971; deux périmètres voisins du précédent ont été accordés en juin à la **Société A.G.I.P. Recherches et Exploitation (Mauritanie)**; ils portent sur 54 600 km².

Par ailleurs, la **Société Shell Mauritanienne de Recherches** a obtenu, le 29 décembre, un permis de recherche en mer portant sur 31 800 km².

Au **Sénégal**, la **Société Shell Sénégalaise de Recherches et d'Exploitation** a obtenu, le 30 janvier 1971, trois permis de recherche de 93 000 km² (dont en mer pour 32 348 km²) qui ont été complétés, au mois de novembre, par une extension de 8 000 km². Les recherches sismiques ont commencé en mer dans la région de Kaolack et en Casamance.

L'association **Total Texas Gulf** a renoncé aux deux permis de recherche de la «Casamance maritime» et de la «Casamance maritime ouest» (arrêté du 6 décembre 1971) et a sollicité un nouveau permis qui recouvrira en partie ces deux permis et s'étendra sur des zones de grande profondeur.

En Côte d'Ivoire, l'Association **Esso-Shell-Erap** ayant effectué une campagne de reconnaissance sismique favorable se propose de commencer en 1972 une campagne de forage.

Au **Togo**, un protocole d'accord ayant été signé au mois de novembre entre le gouvernement et la **Société Shell Togolaise de Recherches et d'Exploitation Pétrolières**, celle-ci a obtenu un permis en mer de 3 170 km² le 7 janvier 1972.

Au **Dahomey**, tout le sud de l'État, y compris le plateau continental, fait maintenant l'objet de trois permis de recherche. En effet, l'**Union Oil of California** a conservé un périmètre à l'est où elle a exécuté des forages *off shore* paraissant prometteurs; un permis mitoyen, à la suite de l'abandon de droit fait par cette société, a été accordé en octobre 1971 à la **Pipivoy International Corporation** de Los Angeles. Enfin, le sud-ouest, également rendu par l'**Union Oil**, fait l'objet d'un permis accordé au mois de mai à la **Société Shell Dahoméenne de Recherches et d'Exploitation** (Shell Daho Rex) qui a commencé en octobre des recherches géophysiques en haute mer.

Au **Niger**, complétant les permis de recherche accordés l'an dernier, deux conventions d'établissement ont été signées avec la **Continental Overseas Oil Company** et la **Texaco Niger Inc.**, respectivement en mars et juin 1971. Cette dernière société poursuit une campagne sismique dans la région du Ténéré.

L'exploitation des **gisements de calcaire** du sud du **Togo** a continué à faire l'objet d'études techniques et de définitions de débouchés, en accord avec les gouvernements des pays voisins, tandis que le projet d'établissement à Onigbolo, au **Dahomey**, d'une cimenterie, semble être poursuivi.

A partir de clinkers importés, la **Société des Ciments du Dahomey** a pu augmenter progressivement sa production, limitée encore par la fourniture d'énergie électrique. Au **Togo**, l'usine de broyage de clinker, de la **Société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest** (CIMA O), a été mise en exploitation en juillet 1971. Sa capacité de production, 100 000 tonnes de ciment par an, permettra de couvrir les besoins du marché togolais qui a importé, en 1970, 85 640 tonnes de ciment.

En **Côte d'Ivoire**, la **Société des Ciments d'Abidjan** a mis en service un nouveau broyeur de clinkers qui a porté la capacité de production à 600 000 tonnes, la **Société Ivoirienne de Ciments et Matériaux** ayant, de son côté, une capacité de 300 000 tonnes.

Au **Sénégal**, où la production de ciment s'effectue comme au **Niger** à partir de calcaires extraits sur place, la **Société Ouest Africaine des Ciments** s'apprête à porter la capacité de production de son usine de ciment de Rufisque à 350/400 000 tonnes en 1973.

De nouveaux développements peuvent ainsi être attendus d'une production dont la croissance a été remarquable ces dernières années.

PRODUCTION DE CIMENT

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
milliers de tonnes (a)						
Sénégal	194,5	172,3	202,0	206,9	241,2	240,8
Niger	14,0	22,2	21,3	24,2	33,0	25,1
Côte d'Ivoire	108,9	255,6	330,4	388,5	431,5	501,5
Dahomey	—	—	—	—	—	102,2
(a) Sénégal, Niger : ciment produit; Côte d'Ivoire, Dahomey : clinker broyé; Niger : campagne 1 ^{er} octobre-30 septembre.						

1.26. La production industrielle

La production industrielle a confirmé son expansion dans l'ensemble des États malgré les difficultés qu'ont pu rencontrer certaines industries de biens de consommation dont le débouché dépend directement du pouvoir d'achat des producteurs agricoles (chaussures, textiles, boulangerie) ou dont la matière première a été limitée (huilerie).

En **Côte d'Ivoire**, le chiffre d'affaires des industries manufacturières (non compris le bâtiment et les travaux publics) serait en progression de 14 à 15 % par rapport à 1970 et la valeur ajoutée de 13 à 14 %. Les industries mécaniques et électriques auraient eu leur activité majorée de plus de 30 %.

Au **Sénégal**, par contre, la croissance de la production industrielle semble avoir marqué une pause.

SÉNÉGAL - INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

	1969/1970	1970/1971	Variations
	base 100 : année 1959		± %
Matériaux de construction	138	137	– 0,7
Produits chimiques	150	154	+ 2,7
Tabacs et allumettes	115	130	+ 13,0
Grains, farine, biscuits	93	116	+ 24,7
Boissons et sucreries	143	151	+ 5,6
Textiles et industries auxiliaires	232	219	– 5,6
Chaussures	192	211	+ 9,9
Industries diverses	149	178	+ 19,5
Ensemble	145	155	+ 6,9

Dans ces deux États, la gamme des entreprises susceptibles de valoriser les produits originaires, ou dont la production doit se « substituer » aux importations, est maintenant très ouverte, et, en 1971, les nouvelles mises en route ont été assez réduites : sacs de polypropylène et matières plastiques, en Côte d'Ivoire, détergents, articles métalliques légers, matières plastiques au Sénégal. Si l'extension des industries déjà anciennes ou leur modernisation s'est poursuivie, les industries récentes ont eu parfois une période de mise au point difficile, tant au point de vue qualitatif que concurrentiel, et des mesures restrictives à l'importation ont dû être décidées : piles électriques, en Côte d'Ivoire, articles de bureau, au Sénégal, par exemple.

Par ailleurs, les régimes fiscaux privilégiés de longue durée qui avaient été accordés aux industries prioritaires arrivent parfois à leur terme ; la perspective d'une protection douanière insuffisante et souvent techniquement mal adaptée conduit les autorités compétentes à reconsidérer ce problème complexe quant à ses modalités ou à ses conséquences pour les utilisateurs ; la taxation des matières premières importées constitue également un problème délicat.

Dans les autres États, des petites unités de production de « substitution » s'installent progressivement et tendent à diversifier le secteur industriel.

Il en est ainsi :

- Au **Togo** : Société Togolaise de Gaz, Société des Allumettes du Togo, Broyage de clinker des Ciments de l'Afrique de l'Ouest.
- En **Haute-Volta** : Minoterie des Grands Moulins Voltaïques.
- Au **Niger** : Société des Gaz Industriels du Niger.
- En **Mauritanie** : Société Mauritanienne des Allumettes.

En même temps, les industries agricoles ou alimentaires déjà anciennes (brasseries ou eaux minérales, par exemple), tenant compte des possibilités du marché, développent leur activité.

Les projets d'unités industrielles importantes à vocation exportatrice font l'objet d'études dans la plupart des États; celles-ci soulèvent évidemment des problèmes de financement, mais elles doivent aussi de plus en plus apprécier l'étendue des marchés ainsi que la possibilité de disposer de sources d'énergie compétitives, d'infrastructure suffisante et d'un approvisionnement régulier en matière première, tant nationale que d'origine étrangère.

C'est donc actuellement toute la politique industrielle, basée notamment sur l'exploitation de richesses naturelles dont le potentiel est encore mal connu, qui fait l'objet des préoccupations des instances gouvernementales; indépendamment du cadre juridique des investissements étrangers, doivent être définies les possibilités pratiques d'interventions au plan économique, susceptibles de favoriser la croissance de ces industries et de leur faire jouer le rôle de rouage efficace et entraînant de l'activité générale du pays; en outre, comme dans les autres secteurs, doit être recherchée la participation accrue des nationaux au développement industriel.

1.27. L'ouverture au tourisme international

Le bénéfice pouvant être tiré par leur économie de la progression du tourisme international a particulièrement retenu l'attention des gouvernements de l'Union monétaire. Des programmes, d'ampleur considérable parfois, ont été élaborés et déjà partiellement réalisés ou en bonne voie de l'être pour permettre l'accueil du « tourisme de groupe », particulièrement susceptible d'extension pour peu que des conditions d'hébergement appropriées soient assurées à des prix compétitifs.

La construction de nouveaux hôtels est en cours, notamment à Dakar (Hôtel Téranga, N'gor II), à Abidjan (Hôtel de la République, Ivoire III) et à Lomé (Hôtel de la Paix).

D'autres projets sont en cours d'étude; avec les agrandissements ou rénovation d'établissements anciens, notamment au Dahomey, devrait être ainsi facilité le séjour régulier de groupes constitués par les sociétés étrangères de tourisme directement intéressées à l'essor de cette activité déjà bien engagée.

Le « séjour de détente » retenant plus longuement les touristes, des « villages de vacances » sont en voie de construction au Sénégal (Nianning) et au Togo, et l'un d'eux, véritable cité d'agréable repos, a été inauguré en fin d'année à Assinie, en Côte d'Ivoire. Les résultats de ces premières expériences seront sans doute déterminants pour le développement de cette forme particulière de tourisme qui requiert la solution de problèmes complexes de transport, de distraction et d'environnement.

Une coordination des initiatives dans le cadre national mais aussi régional s'organise enfin; elle permettra seul d'éviter la contre-propagande, désastreuse pour tous, que constitueraient des réalisations insuffisamment au point ou mal gérées qui détourneraient une clientèle sollicitée de toute part.

1.28. La diversification des activités et la transformation des structures

La situation économique des divers États de l'Union s'est incontestablement ressentie du volume médiocre de la production agricole qui, tout en affectant le revenu du producteur, a entraîné une baisse d'activité de certaines industries comme les huileries ou le recours à des aides alimentaires extérieures.

La diversité croissante des activités, de degré encore variable selon la situation géographique des États, a cependant tendu à rendre déjà moins sensibles aux aléas de la production agricole et de l'élevage les économies ouest africaines.

Par ailleurs, d'importants travaux d'infrastructure routière ou portuaire, la mise en exploitation de nouvelles ressources minières ou des défrichements et plantations ont également contribué à maintenir la poussée de l'activité économique.

Il en est ainsi de l'ouverture du port de San Pedro et des projets agricoles et forestiers qu'il rend possibles, de la mise en route des productions de concentré de cuivre en Mauritanie, d'uranium au Niger, et de la première tranche de réalisation de la production sucrière dans le bas Sénégal, de la construction au Niger de la « route de l'Unité », et, en Mauritanie, de celle qui joindra Nouakchott à Nema et Kiffa, pour ne citer que les entreprises les plus marquantes de l'heure.

La réalisation de ces infrastructures de base s'est accompagnée d'une action déterminée de modification des structures économiques, afin d'accentuer la participation de nationaux au contrôle de l'appareil de production ou de distribution.

S'agissant de la commercialisation des grands produits agricoles d'exportation, cette prise de contrôle nationale est depuis plusieurs années déjà à peu près complètement assurée par des sociétés d'État ou d'économie mixte. Elle a trouvé une nouvelle forme en Côte d'Ivoire par une participation de l'État, confiée à la **Société Nationale de Financement (S.O.N.A.F.I.)**, au capital de plusieurs entreprises d'exportation ; celles-ci se sont vu attribuer 30 % environ des quotas répartis entre les exportateurs de cacao et de café.

La participation des nationaux au commerce de distribution intérieur des marchandises est également l'objet d'encouragement. Un vaste **Programme d'Action Commerciale (PAC)**, mis au point en 1970 par le gouvernement de Côte d'Ivoire, s'est déjà concrétisé en 1971 par la création d'une centaine de points de vente dont la gestion a été confiée à de jeunes nationaux, spécialement formés par une École pratique de commerce qui continue à leur prodiguer son assistance technique dans l'exercice de leur activité.

Au **Sénégal**, une loi du 28 juillet 1971 a soumis à autorisation ou déclaration préalable l'exercice de certaines professions industrielles, commerciales ou artisanales, afin de permettre au gouvernement de favoriser la promotion de gestionnaires africains.

Cet accès de nationaux à la gestion d'entreprises industrielles se trouve également facilité par la multiplication et l'extension des prises de participation par les États au capital d'entreprises nouvelles ou déjà en activité.

L'Etat sénégalais a ainsi acquis 30% de la **Société Electrique et Industrielle du Baôl** (SEIB) qui exploite notamment une huilerie d'arachide. L'Etat dahoméen doit participer pour 48% à la constitution du capital de l'**Industrie Dahoméenne de Textiles** (IDATEX). Le capital de la **Société Ivoirienne des Tabacs** (SITAB), qui a repris l'activité de la Manufacture des Tabacs de Côte d'Ivoire, est détenu à raison de 40% par la Société Nationale de Financement de Côte d'Ivoire.

Le transfert à des nationaux ou l'acquisition par eux de la propriété du capital d'entreprises exerçant leur activité en Côte d'Ivoire est également le souci du gouvernement de ce pays; il a ainsi décidé que les 40% du capital de la **Société Ivoirienne des Tabacs**, souscrits par la Société Nationale de Financement, pourraient être, pour moitié, cédés à des actionnaires ivoiriens.

La plupart des Etats de l'Union monétaire ont constitué ou favorisé la création d'organismes chargés de la promotion d'entreprises industrielles ou commerciales gérées par des nationaux, tels la **Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle** (SONEPI), au Sénégal, le **Centre National de Promotion des petites et moyennes Entreprises** au Togo, l'**Office de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne** (OPEI) et de l'**Office de Promotion de l'Entreprise Voltaïque** (OPEV).

Les institutions, centres et séminaires de formation de chefs d'entreprises se sont multipliés et étendent leur activité. Pour faciliter le recours des petites entreprises nationales au crédit bancaire, des **fonds de garantie** ont été constitués en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta, et sont en voie de l'être au Sénégal et au Togo.

Les voies les plus diverses de transformation de l'économie ouest africaine sont ainsi explorées, avec le pragmatisme qui est sans doute la seule clé aux difficiles problèmes du développement économique et social des nations.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

1 ^{er} octobre-	Exportations			Importations			Balance	
30 septembre	1969	1970	Variations	1969	1970	Variations	1969	1970
	1970	1971		1970	1971		1970	1971
	milliards de francs c.f.a.		± %	milliards de francs c.f.a.		± %	milliards de francs c.f.a.	
Côte d'Ivoire	136,8	133,2	— 2,6	102,7	111,9	+ 9,0	+ 34,1	+ 21,3
Dahomey	9,2	11,4	+ 23,9	16,7	20,4	+ 22,2	— 7,5	— 9,0
Haute-Volta	5,7	4,3	— 24,6	12,7	14,3	+ 12,6	— 7,0	— 10,0
Mauritanie	23,3	27,7*	+ 11,9	12,0	15,4*	+ 28,3	+ 11,3	+ 12,3
Niger	9,2	8,7	— 5,4	15,4	14,4	— 5,8	— 6,2	— 5,7
Sénégal	40,0	35,6	— 11,0	53,9	57,2	+ 6,1	— 13,9	— 21,6
Togo	14,1	12,7	— 9,9	17,0	18,4	+ 8,2	— 2,9	— 5,7
Total	238,3	233,6	— 2,0	230,4	252,0	+ 9,4	+ 7,9	— 18,4
N.B. — Y compris échanges inter-Etats.								
* Estimations.								

COMMERCE EXTÉRIEUR DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS* AVEC L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

1 ^{er} octobre-	Exportations			Importations			Balance**	
30 septembre	des pays industriels*			dans les pays industriels*			1969	1970
	1969	1970	Variations	1969	1970	Variations	1969	1970
	1970	1971		1970	1971		1970	1971
	millions U.S. dollars		± %	millions U.S. dollars		± %	millions U.S. dollars	
Côte d'Ivoire	285,5	299,1	+ 4,8	505,3	478,3	— 5,3	— 219,8	— 179,2
Dahomey	41,9	53,1	+ 26,7	28,2	39,2	+ 39,0	+ 13,7	+ 13,9
Haute-Volta	21,4	27,7	+ 29,4	10,5	9,5	— 9,5	+ 10,9	+ 18,2
Mauritanie	32,7	33,4	+ 2,1	89,2	100,8	+ 13,0	— 56,5	— 67,4
Niger	34,4	29,2	— 15,1	35,3	33,3	— 5,7	— 0,9	— 4,1
Sénégal	133,8	141,0	+ 5,4	115,4	106,7	— 7,5	+ 18,4	+ 34,3
Togo	43,4	50,7	+ 16,8	60,3	59,4	— 1,5	— 16,9	— 8,7
U.M.O.A.	593,1	634,2	+ 6,9	844,2	827,2	— 2,0	— 251,1	— 193,0
* Pays membres de la C.E.E., Royaume-Uni, Etats-Unis et Japon.								
** Balance pour les pays industriels.								

1.3. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Au cours de la période sous revue, qui va du 1^{er} octobre 1970 au 30 septembre 1971, les importations de l'Union monétaire se seraient élevées à 252 milliards, ses exportations n'atteignant que 234 milliards (a).

La balance commerciale de l'Union aurait ainsi présenté un déficit de 18 milliards de francs c.f.a., qui apparaît d'autant plus important qu'il contraste avec le quasi-équilibre ou l'excédent des cinq précédentes années.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION MONÉTAIRE*

1 ^{er} octobre/30 septembre	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
milliards de francs c.f.a.					
Exportations (F.O.B.)	157	178	184	238	234
Importations (C.A.F.)	153	167	195	230	252
Balance	+ 4	+ 11	+ 11	+ 8	- 18

* Estimations sur la base des statistiques officielles des Etats de l'Union.

Le déficit résulterait ainsi de la conjugaison d'une légère baisse de 2 % de la valeur des exportations et d'une hausse de près de 10 % de celle des importations.

Cette évolution est confirmée par les statistiques du commerce extérieur dressées par les pays industrialisés avec lesquels l'Union effectue la plus grande part de ses échanges (b).

COMMERCE DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre - 30 septembre	1969/1970	1970/1971	Variations
millions de dollars U.S.			± %
Importations provenant de l'Union	844	827	- 2,0
Exportations sur l'Union	593	634	+ 6,9
Balance (a)	251	193	

a) La balance ainsi établie est bien moins favorable qu'il ne paraît pour l'Union monétaire ouest africaine, ses exportations y étant évaluées par leur valeur CAF pays industrialisés et les exportations de ceux-ci, sur l'Union, à leur valeur FOB, les frais d'approche (fret et assurance) étant, dans les deux cas, perçus en quasi-totalité par les pays industrialisés. L'ajustement opéré n'affecte pas le sens de l'évolution ici relevée.

a) Cette estimation concerne les échanges officiellement enregistrés par les statistiques du commerce extérieur des Etats de l'Union. Il convient aussi de tenir compte des imperfections et lacunes des statistiques officielles, certaines exportations n'étant que la réexportation d'importations non enregistrées, et bien des exportations frontalières de produits importés n'étant pas contrôlées.

b) Les six pays de la Communauté Economique Européenne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon.

COMMERCE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre-30 septembre	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971	Variations
					1969/1970
	millions de dollars U.S.				1970/1971
Allemagne (R.F.)					±%
Importations de l'U.M.O.A.	92,7	116,1	136,2	125,3	— 8,0
Exportations sur l'U.M.O.A.	36,8	50,0	56,3	52,8	— 6,2
Balance	— 55,9	— 66,1	— 79,9	— 72,5	
Italie					
Importations de l'U.M.O.A.	63,9	78,8	99,8	82,1	— 17,7
Exportations sur l'U.M.O.A.	26,2	30,7	34,5	38,2	+ 10,7
Balance	— 37,7	— 48,1	— 65,3	— 43,9	
France					
Importations de l'U.M.O.A.	337,0	351,8	367,7	361,3	— 1,8
Exportations sur l'U.M.O.A.	314,9	341,2	350,2	380,2	+ 8,6
Balance	— 22,1	— 10,6	— 17,5	+ 18,9	
Pays-Bas					
Importations de l'U.M.O.A.	29,7	43,7	41,3	37,1	— 10,2
Exportations sur l'U.M.O.A.	32,4	41,2	35,6	40,2	+ 12,9
Balance	+ 2,7	— 2,5	— 5,7	+ 3,1	
Union belgo-luxembourgeoise					
Importations de l'U.M.O.A.	27,1	31,3	29,6	32,3	+ 9,1
Exportations sur l'U.M.O.A.	17,4	16,1	19,1	14,7	— 23,0
Balance	— 9,7	— 15,2	— 10,5	— 17,6	
Communauté Économique Européenne					
Importations de l'U.M.O.A.	550,4	621,7	674,6	638,1	— 5,4
Exportations sur l'U.M.O.A.	427,7	479,2	495,7	526,1	+ 6,1
Balance	— 122,7	— 142,5	— 178,9	112,0	
Source : Statistique des pays de la C.E.E.					

La valeur des achats a légèrement diminué; celle des ventes a augmenté dans une plus forte proportion.

Cette évolution s'est particulièrement manifestée dans les échanges entre l'Union monétaire et les pays membres de la Communauté Economique Européenne considérés dans leur ensemble ou isolément, les échanges avec l'Allemagne présentant toutefois la particularité d'avoir diminué de valeur dans les deux sens.

Le renversement du solde de la balance des échanges entre la France et l'Union monétaire qui, de débiteur pour la France d'une centaine de milliers de francs français en 1969/1970, est passé créditeur d'un montant voisin en 1970/1971, mérite d'être relevé.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre-30 septembre	Exportations de France	Importations en France	Balance pour la France	Taux de couverture
millions de francs français				%
1961/1962	1 381,9	1 367,8	+ 14,1	101,0
1962/1963	1 494,5	1 373,6	+ 120,9	108,8
1963/1964	1 516,6	1 580,3	- 63,7	96,0
1964/1965	1 533,3	1 467,2	+ 66,1	104,5
1965/1966	1 446,6	1 613,2	- 166,6	89,7
1966/1967	1 520,3	1 641,6	- 121,3	92,6
1967/1968	1 554,3	1 663,2	- 108,9	93,5
1968/1969	1 718,8	1 771,2	- 52,4	97,0
1969/1970	1 946,6	2 042,5	- 95,9	95,3
1970/1971	2 113,7	2 006,2	+ 107,5	105,4

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

La baisse des importations françaises en provenance de Côte d'Ivoire et l'accroissement des exportations à destination de ce pays sont la principale cause d'un renversement qui n'est, sans doute, qu'accidentel.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre-30 septembre	Exportations de France			Importations en France			Balance *	
	1969/1970	1970/1971	Variations	1969/1970	1970/1971	Variations	1969/1970	1970/1971
	millions de F.F.		±%	millions de F.F.		±%	millions de F.F.	
Côte d'Ivoire	896,2	998,0	+ 11,4	1 065,0	1 013,5	- 4,8	- 168,8	- 15,5
Dahomey	139,6	157,2	+ 12,6	79,4	108,8	+ 37,0	+ 60,2	+ 48,4
Haute-Volta	97,3	114,3	+ 17,5	20,1	21,0	+ 4,5	+ 77,2	+ 93,3
Mauritanie	91,5	118,4	+ 29,4	110,6	134,5	+ 21,6	- 19,1	- 16,1
Niger	130,7	100,6	- 3,0	157,2	150,6	- 4,2	- 26,5	- 50,0
Sénégal	496,7	511,6	+ 3,0	484,4	452,1	- 6,7	+ 12,3	+ 59,5
Togo	94,6	113,6	+ 20,1	125,8	125,7	- 0,1	- 31,2	- 12,1
Total	1 946,6	2 113,7	+ 8,6	2 042,5	2 006,2	- 1,8	- 95,9	+ 107,5

* Balance pour la France.

Source : Direction Générale des Douanes françaises (Statistiques du commerce extérieur).

L'évolution des échanges qui vient d'être relevée pour l'ensemble de l'Union apparaît imputable régionalement à :

- un moindre excédent des balances commerciales de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie,
- un déficit plus accusé de celles de tous les autres États à l'exception, semble-t-il, du Niger (réserve devant toujours être faite de la précision des statistiques utilisées).

BALANCES COMMERCIALES

1 ^{er} octobre-30 septembre	1969/1970	1970/1971
milliards de francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire	+ 34,1	+ 21,3
Dahomey	— 7,5	— 9,0
Haute-Volta	— 7,0	— 10,0
Mauritanie	+ 11,3	+ 12,3
Niger	— 6,2	— 5,7
Sénégal	— 13,9	— 21,6
Togo	— 2,9	— 5,7
Total	+ 7,9	— 18,4

L'évolution est particulièrement sensible pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Les statistiques dressées par les Services de statistiques de l'Union monétaire ne permettent pas d'apprécier aisément la part respective du mouvement des prix et de la variation du volume physique des biens échangés dans l'évolution de la valeur globale de ceux-ci.

S'agissant des importations, les faibles taux d'accroissement de leur valeur globale donnent à penser que leur volume se serait plutôt contracté ou n'aurait guère varié sensiblement, sauf peut-être au Dahomey.

1.4. LA CONTRIBUTION EXTÉRIEURE AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MONÉTAIRE

Les données qui permettraient une revue de l'aide financière extérieure accordée à l'Union monétaire au cours de l'année 1971 ne sont pas toutes présentement disponibles, la plupart des institutions internationales ou étrangères qui dispensent cette aide n'ayant pas encore arrêté ou diffusé leurs comptes de fin d'année. Des informations recueillies, il semble ressortir cependant que :

- les versements effectifs sur subventions ou prêts ont été, au cours de l'exercice sous revue, d'un montant un peu inférieur à ceux durant le précédent exercice ;

- les engagements contractés se sont, par contre, développés, et surtout diversifiés par l'appel à de nouvelles sources.

Le montant des versements effectifs s'est à nouveau contracté s'agissant, tout au moins, des sources principales, on serait tenté de dire permanentes, de l'aide.

AIDES FINANCIÈRES

Règlements effectifs nets durant l'année	1969	1970	1971
milliards de francs c.f.a.			
Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) (a)	7,5	7,3	6,9
Fonds Européen de Développement (F.E.D.) (b)	10,0	13,0	10,6
Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.)	1,4	2,1	0,9
Banque Internationale (B.I.R.D.)	0,4	1,2	1,8
Association Internationale de Développement (A.I.D.)	1,8	2,4	2,8
Société Financière Internationale (S.F.I.)	2,2	2,8	—
U.S.A.I.D. (c)	1,1	1,2	0,8
Kreditanstalt für Wiederaufbau	3,6	2,2	2,2
Caisse Centrale de Coopération Economique	2,9	1,7	0,1
Total (d)	30,9	33,9	26,1
millions de dollars U.S.			
Total (d)	119,2	121,8	94,4
(a) Période 1 ^{er} octobre - 30 septembre.			
(b) Aides non remboursables et prêts nets.			
(c) Année financière 1 ^{er} juillet - 30 juin.			
(d) Total approximatif, en raison de la diversité des périodes considérées.			

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Versements effectués du 1^{er} octobre 1970 au 30 septembre 1971

Bénéficiaires	Dépenses	Développement	Infrastructure	Équipements	Total
par nature d'opérations	générales	de la production		sociaux	
a - Interventions localisées					
millions de francs c.f.a.					
dans l'U.M.O.A.					
<i>Subventions</i>	885	2 501	1 033	1 501	5 920
Côte d'Ivoire	176	99	5	533	813
Dahomey	30	482	318	173	1 003
Haute-Volta	110	412	268	185	975
Mauritanie	66	58	176	49	349
Niger	408	944	52	315	1 719
Sénégal	11	217	34	71	333
Togo	13	281	180	58	532
Organismes communs ex-A.O.F.					
et ex-Fédération du Mali	71	8	—	117	196
<i>Avances</i>	—	7	1 012	—	1 019
Côte d'Ivoire	—	—	878	—	878
Haute-Volta	—	—	—	—	—
Mauritanie	—	—	—	—	—
Niger	—	—	34	—	34
Sénégal	—	7	100	—	107
Togo	—	—	—	—	—
Total a	885	2 508	2 045	1 501	6 939
b - Interventions					
non localisées (a)					
Subventions	1 001	95	20	708	1 824
Prises de participation	—	—	—	—	—
Investissements de la Rép. franç.	—	—	—	—	—
Actions menées par la Rép. franç.					
et contribution au fonctionnement					
des Organismes inter-États	3 371	—	81	1 346	4 798
Avances	—	183	116	—	299
Total b	4 372	278	217	2 054	6 921
(a) Interventions au bénéfice tant des États de l'U.M.O.A. que des autres États recevant l'assistance du F.A.C.					

Les paiements effectués par le **Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.)** au titre de subventions et de prêts, objets de conventions de financement conclues avec les États de l'Union monétaire, ont été légèrement inférieurs, leur contraction ayant été particulièrement sensible au Sénégal, en Haute-Volta; ces paiements ont, par contre, été plus élevés en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, ainsi qu'au bénéfice d'organismes communs.

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Règlements effectués sur conventions de financement (subventions et prêts)

1 ^{er} octobre-30 septembre	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	1 508	1 581	1 941	1 480	1 691
Dahomey	716	874	830	967	1 003
Haute-Volta	864	1 300	953	1 307	975
Mauritanie	686	683	380	256	349
Niger	1 389	1 442	1 599	1 845	1 753
Sénégal	857	973	498	736	440
Togo	701	606	1 139	521	532
Organismes communs	201	141	172	147	196
Total	6 922	7 600	7 512	7 259	6 939

Il en a été de même des paiements sur «aides non remboursables» et sur prêts spéciaux du **Fonds Européen de Développement (F.E.D.)**.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

	1967	1968	1969	1970	1971
Paiements sur aides					
non remboursables	milliers d'unités de compte				
Côte d'Ivoire	6 977	8 429	9 765	7 333	3 751
Dahomey	5 269	5 925	3 164	4 812	3 540
Haute-Volta	2 337	4 849	7 382	6 127	8 351
Mauritanie	3 321	5 204	4 081	1 090	1 464
Niger	5 249	5 064	4 170	5 013	4 211
Sénégal	8 952	7 665	4 381	10 897	7 717
Togo	2 409	1 429	5 097	5 811	5 077
Total	34 514	38 565	38 040	41 083	34 111
Paiements sur prêts spéciaux					
Côte d'Ivoire	—	—	348	4 924	2 536
Mauritanie	—	—	—	716	1 640
Total	—	—	348	5 640	4 176
Total général	34 514	38 565	38 388	46 723	38 287

Par contre, le montant des tirages sur prêts et crédits consentis par la **Banque Internationale pour le Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.)** et sa filiale l'**Association Internationale de Développement (A.I.D.)** a sensiblement progressé, passant de 13,0 à 16,4 millions de dollars, la **Société Financière Internationale** dont les versements avaient été exceptionnellement élevés au cours du précédent exercice n'ayant, au contraire, effectué aucun apport nouveau.

TIRAGES SUR PRÊTS ET PARTICIPATIONS DE LA B.I.R.D.

	1968	1969	1970	1971
milliers de dollars				
B.I.R.D.	546	1 530	4 305	6 341
Côte d'Ivoire		1 056	3 407	6 132
Sénégal	546	474	898	209
A.I.D.	1 796	7 116	8 710	10 089
Dahomey		232	145	2 186
Haute-Volta			11	4
Mauritanie	726	1 793	1 512	3 576
Niger	635	930	2 216	1 746
Sénégal	435	3 358	3 735	1 935
Togo		803	1 091	642
S.F.I.	3 471	8 300	10 150	—
Mauritanie	2 256	7 800	9 950	—
Sénégal	1 215	500	200	—
Total	5 813	16 946	23 165	16 430

Les concours, sous forme de dons ou prêts, de l'**Agence pour le Développement International des États-Unis d'Amérique (U.S.A.I.D.)** ont été de montant sensiblement inférieur.

U.S.A.I.D. - PAIEMENTS SUR PRÊTS ET SUBVENTIONS

Années financières					
1 ^{er} juillet-30 juin	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
milliers de dollars U.S.					
Côte d'Ivoire	206	787	1 243	2 475	1 821
Dahomey	669	507	384	427	417
Haute-Volta	267	580	480	151	141
Mauritanie	75	50			2
Niger	681	1 052	1 372	1 008	304
Sénégal	189	668	404	195	184
Togo	529	615	431	213	117
Total	2 616	4 259	4 314	4 469	2 986

L'intervention de cet organisme tend à se porter de préférence vers le financement de projets « sous-régionaux » intéressant plusieurs États; ont ainsi bénéficié récemment de son assistance les études menées par les États du Conseil de l'Entente, notamment, pour une meilleure commercialisation des céréales et une meilleure exploitation du cheptel.

Les **engagements nouveaux** contractés en cours d'exercice se sont développés.

Ceux du **Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.)** se sont ainsi accrus de 8 milliards de francs c.f.a. en cours d'exercice.

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Période	Engagements nouveaux			Paiements effectués		
1 ^{er} oct./30 sept.	Subventions	Avances	Total	sur subventions	sur avances	Total
millions de francs c.f.a.						
1962/1963	7 873		7 873	7 442		7 442
1963/1964	7 413	1 231	8 644	7 199		7 199
1964/1965	6 656	920	7 576	8 025	1 088	9 113
1965/1966	5 800	615	6 415	6 476	446	6 922
1966/1967	5 535	1 641	7 176	7 297	439	7 736
1967/1968	5 455	1 724	7 179	6 185	1 415	7 600
1968/1969	6 754	167	6 921	6 094	1 418	7 512
1969/1970	4 932	949	5 881	6 323	936	7 259
1970/1971	7 686	347	8 033	5 920	1 019	6 939

Il en est également ainsi de ceux auprès de la **Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.)** et de sa filiale, l'**Association Internationale pour le Développement (A.I.D.)**, qui portent une attention croissante au développement de l'Union monétaire. Au cours de l'année 1971, la Banque a elle-même consenti à la Côte d'Ivoire trois nouveaux prêts, d'un montant total de 27,5 millions de dollars (7,6 milliards de francs c.f.a.), pour la construction de routes (20,5 millions de dollars) et la poursuite du « plan palmier à huile ». L'Association Internationale pour le Développement (A.I.D.) a consenti des crédits de 5,7 millions de dollars au Niger pour la construction de routes et de 7 millions de dollars au Sénégal pour un programme de développement agricole.

ACCROISSEMENT NET DES ENGAGEMENTS EN 1971 DE LA B.I.R.D. ET DE L'A.I.D.

	B.I.R.D.	A.I.D.	Total	Total
	milliers de dollars U.S.		millions francs c.f.a.	
Côte d'Ivoire	27 500	—	27 500	7 637
Dahomey				
Haute-Volta				
Mauritanie	— 685		— 685	— 190
Niger		5 700	5 700	1 583
Sénégal	— 1	7 050	7 049	1 957
Togo				
Total	26 814	12 750	39 564	10 987
Conversion faite au taux de : 1 \$ = 277,71 francs c.f.a.				

Sur ses propres ressources, la **Banque Européenne d'Investissement** a consenti, en cours d'année, un prêt de 1 440 000 unités de compte pour l'édification d'un hôtel au Sénégal, portant ainsi à 7,4 milliards de francs c.f.a. ses engagements dans l'Union monétaire.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
milliers d'unités de compte						
Engagements au 31 décembre	3 245	3 245	15 245	24 872	25 322	26 762
Côte d'Ivoire	815	815	1 815	11 442	11 442	11 442
Haute-Volta					450	450
Mauritanie			11 000	11 000	11 000	11 000
Sénégal	2 430	2 430	2 430	2 430	2 430	3 870
Encours au 31 décembre	683	1 900	2 478	7 925	15 400	18 591
Côte d'Ivoire	683	685	548	959	1 886	4 864
Haute-Volta						450
Mauritanie				4 519	11 119	11 119
Sénégal		1 215	1 930	2 447	2 395	2 158
Versements nets dans l'année	367	1 217	578	5 447	7 475	3 191
Côte d'Ivoire	367	2	- 137	411	927	2 978
Haute-Volta						450
Mauritanie				4 519	6 600	
Sénégal		1 215	715	517	(- 52)	(- 237)
1 U.C. = 246,853 francs c.f.a. jusqu'au 8 août 1969 ; depuis, 1 U.C. = 277,71 francs c.f.a.						

Le **Kreditanstalt für Wiederaufbau** a consenti de nouveaux prêts à plusieurs des États de l'Union, à la Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Togo et au Niger, notamment.

PRÊTS CONSENTIS PAR LE KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU

	En cours au 31 décembre					
Bénéficiaires	1966	1967	1968	1969	1970	1971
milliers de Deutsche Mark						
Côte d'Ivoire	5 502	10 638	15 163	34 062	50 494	68 384
Dahomey	11 685	12 000	10 200	9 000	7 800	6 719
Haute-Volta			3 298	6 737	7 545	7 950
Mauritanie						
Niger	154	5 025	9 466	12 773	13 966	15 771
Sénégal	22 000	20 000	18 000	44 478	45 749	53 432
Togo	47 511	60 985	64 458	68 723	78 785	81 007
Total	86 852	108 648	120 585	175 773	204 339	233 263
1 DM = 61,713 francs c.f.a. jusqu'au 8 août 1969 ; depuis le 27 octobre 1969 : 1 DM = 75,877 francs c.f.a.						

La **Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.)** a, par ailleurs, développé ses prêts, l'accroissement net des avances en cours ayant été cependant inférieur à celui enregistré les trois précédentes années.

AVANCES CONSENTIES PAR LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE*

En cours au 31 décembre	1966	1967	1968	1969	1970	1971
millions de francs c.f.a.						
États	25 308	25 091	27 112	28 239	30 185	30 278
Collectivités publiques secondaires	988	887	750	636	514	388
Entreprises publiques et semi-publiques	7 962	7 929	8 301	9 222	9 270	10 582
Banques de développement	7 226	8 118	8 502	9 556	9 427	9 500
Entreprises privées	13 481	12 896	12 362	12 262	12 196	10 992
Total	54 965	54 921	57 027	59 915	61 592	61 740
Variation nette de l'année	— 1 226	— 44	2 106	2 888	1 677	148

* Opérations localisées par la C.C.C.E. dans les États de l'Union monétaire ouest africaine, y compris, à partir de 1968, les intérêts dûs et capitalisés.

Pour être plus récente, l'assistance financière et technique de l'**Agence Canadienne de Développement International** s'étend, non seulement au Niger et à la Côte d'Ivoire, mais également, quoique à une moindre échelle, au Dahomey, au Sénégal et au Togo, et paraît devoir se manifester aussi dans les autres États de l'Union monétaire.

Les efforts déployés par les Gouvernements de l'Union monétaire pour diversifier les sources de concours financiers se sont concrétisés par la conclusion d'accords de financement de projets avec :

- la République démocratique populaire d'Algérie (Mauritanie),
- la République populaire de Chine (Mauritanie),
- la République démocratique populaire de Corée (Mauritanie),
- la République arabe de Libye (Mauritanie, Niger).

Un important emprunt a été obtenu de l'**État de Koweït** par la République du Sénégal.

La République de Côte d'Ivoire a placé, en février 1971, sur le marché international de l'euro-dollar, un nouvel emprunt, celui-ci de vingt-deux millions de dollars (5 milliards de francs c.f.a.), la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire ayant de son côté émis, sur le marché financier, un nouvel emprunt obligataire de 30 millions de francs français (1,5 milliard de francs c.f.a.).

L'ensemble de ces nouveaux concours a pour effet un accroissement sensible de la **dette extérieure** directement contractée par les États de l'Union monétaire ou garantie par eux.

DETTE CONTRACTÉE (directe et garantie)

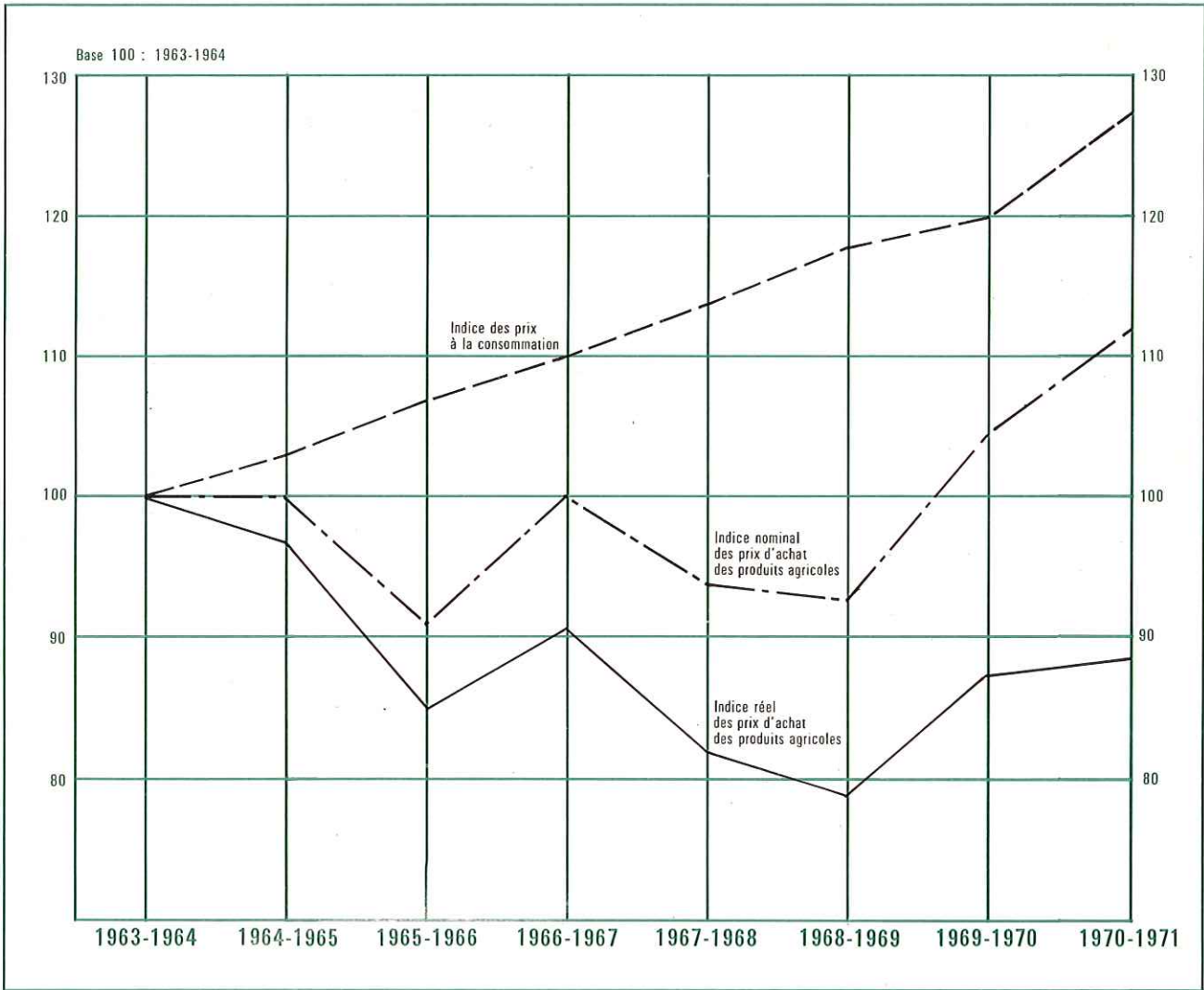
Au 31 décembre	1969	1970	1971
milliards de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	108,3	118,9	135,8
Dahomey (a)	12,1	13,4	13,5
Haute-Volta	6,4	8,7	9,3
Mauritanie	11,9	16,0	23,4
Niger	17,8	21,1	23,2
Sénégal	36,2	39,2	44,5
Togo	11,7	11,7	12,4
Total	204,4	229,0	262,1

(a) Non compris dette à l'égard de l'Administration française des Postes : 1,8 milliard de francs c.f.a.

Le montant de la « dette en cours » (versements effectifs sur emprunt net des remboursements) est près de moitié moins élevé : 130,8 milliards fin 1969, 149,9 milliards fin 1970, son montant, au 31 décembre 1971, n'ayant pu être encore établi.

INDICES DE LA VALEUR A L'ACHAT
DES RECOLTES ET DES PRIX AU PRODUCTEUR

Indices de la valeur globale des achats



	Valeur d'achat *		Prix	Prix à la	Prix réel **
Campagnes	aux prix	aux prix	d'achat *	consommation	d'achat *
	courants	constants		familiale	
campagnes 1963-1964 = 100					
1963/1964	100	100	100	100	100
1964/1965	99	99	100	103	97
1965/1966	104	114	91	107	85
1966/1967	88	88	100	110	91
1967/1968	111	118	94	114	82
1968/1969	92	99	93	108	79
1969/1970	117	113	104	120	87
1970/1971	114	102	112	127	88
* Prix d'achat et valeur à l'achat des productions agricoles exportées par les pays de l'U.M.O.A.					
** Rapport Indice des prix d'achat des productions agricoles/Indice des prix à la consommation.					

1.5. LES REVENUS ET LES PRIX

Les transactions monétaires avaient connu un fort accroissement de leur montant nominal en 1969/1970; celui enregistré en 1970/1971 a été de taux plus modeste, certains indices exprimant même une contraction.

VARIATIONS DU MONTANT NOMINAL DES TRANSACTIONS

de l'exercice	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970
à l'exercice	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
pour cent d'un exercice à l'autre				
Exportations	+ 13	+ 10	+ 30	— 2
Importations	+ 10	+ 16	+ 18	+ 10
Taxes sur les importations	+ 10	+ 8	+ 12	+ 7
Ventes de marchandises	+ 11	+ 11	+ 11	+ 10
Débets de comptes bancaires à vue	+ 16	+ 12	+ 23	+ 7
Valeur d'achat des principales récoltes exportées	+ 26	— 17	+ 26	— 2

Les salaires n'ont connu durant l'exercice qu'une seule hausse générale, celle de 10 % appliquée au Togo au taux horaire du salaire minimum interprofessionnel garanti à compter du 1^{er} janvier 1971.

L'effet du mouvement des prix sur ces variations est difficile à mesurer dans l'état actuel de notre information.

La hausse continue des prix des produits exportés par les pays industriels principaux fournisseurs de l'Union monétaire en biens d'équipement, et, pour une part encore importante, en biens de consommation, n'a pu manquer d'affecter le niveau des prix dans l'Union, en dépit des mesures de contrôle et même de blocage appliquées, et qu'il a fallu progressivement relâcher.

Les indices des prix des marchandises exportées, calculés par certains pays industriels, donnent à penser que la hausse de ces prix s'est encore accélérée durant l'exercice sous revue.

INDICES DES PRIX DES MARCHANDISES EXPORTÉES

Troisième trimestre	1969/1968	1970/1969	1971/1970
Rapports des indices trimestriels en pour cent			
Produits manufacturés			
Allemagne	+ 6,6	+ 3,5	+ 4,3
Royaume-Uni	+ 1,6	+ 6,3	+ 10,4
Biens d'équipement			
Allemagne	+ 6,4	+ 6,9	+ 7,3
Italie	+ 4,5	+ 9,7	+ 4,9
Suisse	+ 5,0	+ 5,6	+ 7,5
Constructions mécaniques			
Japon	+ 1,9	+ 3,8	+ 4,6
Royaume-Uni	—	+ 6,4	+ 15,0

En France, par contre, « l'indice des valeurs moyennes à l'exportation », seul calculé, mais de signification bien moins assurée, n'a progressé que de 7 % du troisième trimestre 1970 au troisième trimestre 1971, alors que sa progression avait été de près de 13 % durant la même période 1969-1970.

L'incidence de ces hausses extérieures sur les **prix à la consommation** dans l'Union monétaire est difficile à apprécier, étant souvent mal rendue par certains des indices actuellement calculés par les Services de statistique.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE

de septembre à septembre	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
Variation en pour cent l'an				
Concommodation « africaine »				
Abidjan	+ 12,4	+ 3,2	+ 12,2	— 2,2
Ouagadougou	+ 1,0	+ 9,6	+ 0,9	— 0,9
Niamey	— 5,5	+ 15,1	+ 0,5	+ 4,4
Consommation « européenne »				
Abidjan	+ 2,0	+ 2,8	+ 6,1	+ 3,9
Cotonou	+ 2,1	+ 5,6	+ 5,9	—
Dakar	+ 2,9	+ 2,7	+ 2,0	+ 3,1
Nouakchott	+ 3,0	+ 0,9	+ 8,8	+ 9,5
Ouagadougou	— 0,6	+ 6,6	— 0,9	+ 2,1
Niamey	+ 2,4	+ 3,3	+ 3,4	+ 4,3
Lomé	+ 0,5	— 0,5	+ 4,4	+ 9,8
Pour mémoire : Paris	+ 4,8	+ 6,4	+ 5,6	+ 5,8

La grande amplitude des variations en hausse ou en baisse des indices au cours des mois consécutifs traduit sans doute l'irrégularité des approvisionnements et la mauvaise organisation du marché des produits alimentaires de production locale ; il n'est pas exclu qu'elle soit aussi la conséquence des difficultés d'observation des prix de détail sur les marchés ouest africains. Elle rend en tout cas difficile l'appréciation de la tendance profonde du mouvement des prix (a).

Il semble, en tout cas, que le niveau des prix à la consommation n'ait pas connu de hausse généralisée dépassant celle enregistrée dans la plupart des pays industrialisés.

Encore que, par sa composition et son mode de calcul dictés par son objet, sa signification connaisse de sérieuses limitations, « l'indice des prix de détail relatifs pour la détermination des taux différentiels applicables aux traitements des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies » mérite quelque considération dans la pauvreté de notre information. Selon les derniers indices publiés en décembre 1971 par le « Bulletin statistique des Nations Unies », le niveau relatif des prix de détail serait le suivant pour les villes de l'Union monétaire pour lesquelles il a été calculé, et pour quelques autres choisies pour terme de comparaison.

PRIX DE DÉTAIL RELATIFS (logement exclu)

New York = 100			
Paris	: 96 (juin 1971)	Abidjan	: 95 (septembre 1971)
Genève	: 91 (septembre 1971)	Cotonou	: 90 (décembre 1970)
Londres	: 85 (août 1971)	Lomé	: 86 (mai 1971)
Accra	: 91 (juin 1971)	Niamey	: 94 (avril 1971)
Lagos	: 101 (juin 1971)	Nouackchott	: 102 (juillet 1971)
Yaoundé	: 95 (avril 1971)	Ouagadougou	: 90 (septembre 1971)
Source : Nations Unies - « Bulletin de statistiques ».			

Le niveau relativement bas des prix de détail à Lomé mérite d'être relevé en passant.

(a) Les bases de calcul des indices établis au Sénégal et au Togo notamment, sont en cours de révision.

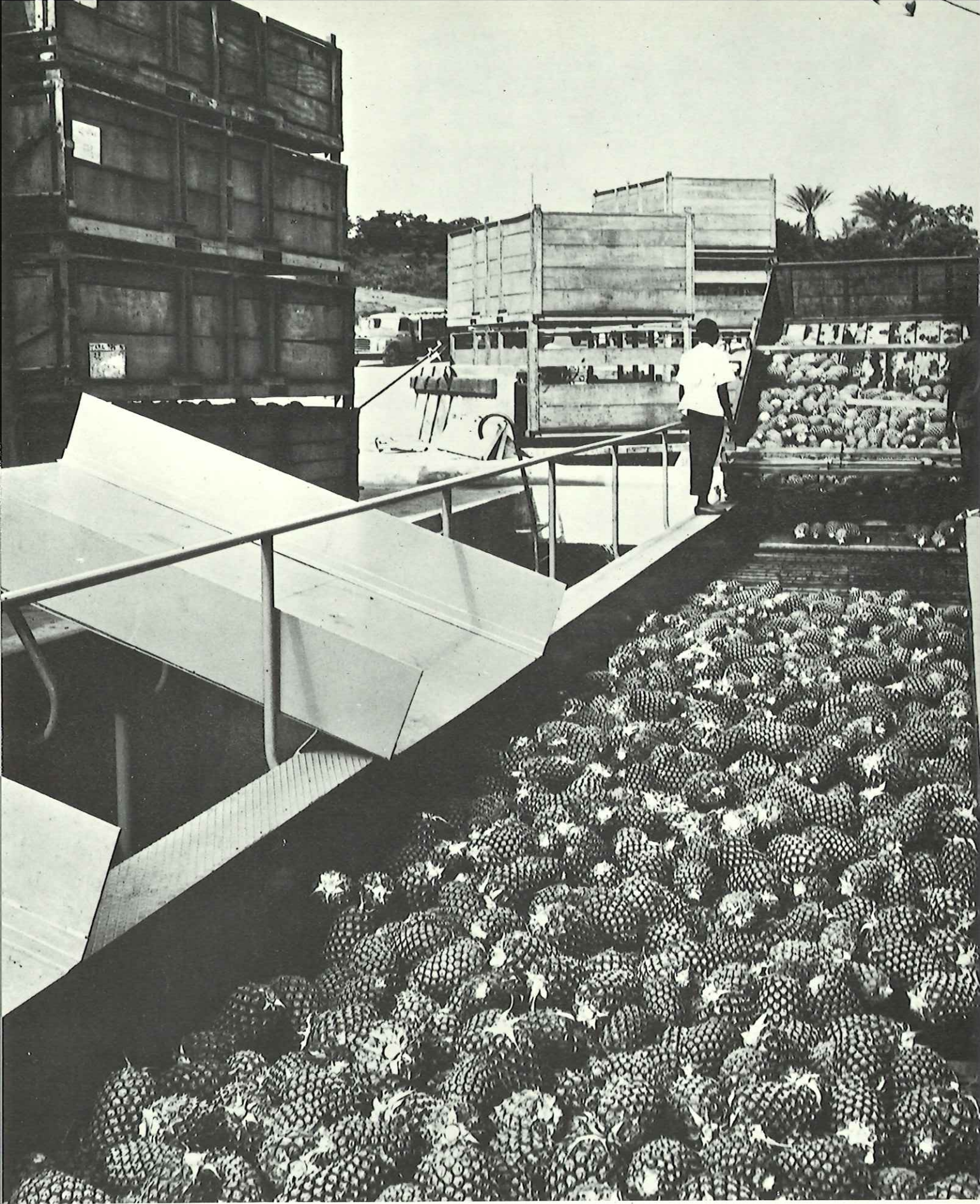


Photo Normand, Abidjan

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

2.1. LES TRAITS GÉNÉRAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

Le taux d'accroissement des éléments d'actif (crédits dispensés et avoirs extérieurs nets) de la situation des institutions monétaires a été, en 1970/1971, relativement élevé, bien moindre cependant que celui enregistré au cours des trois précédents exercices et spécialement en 1969/1970.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

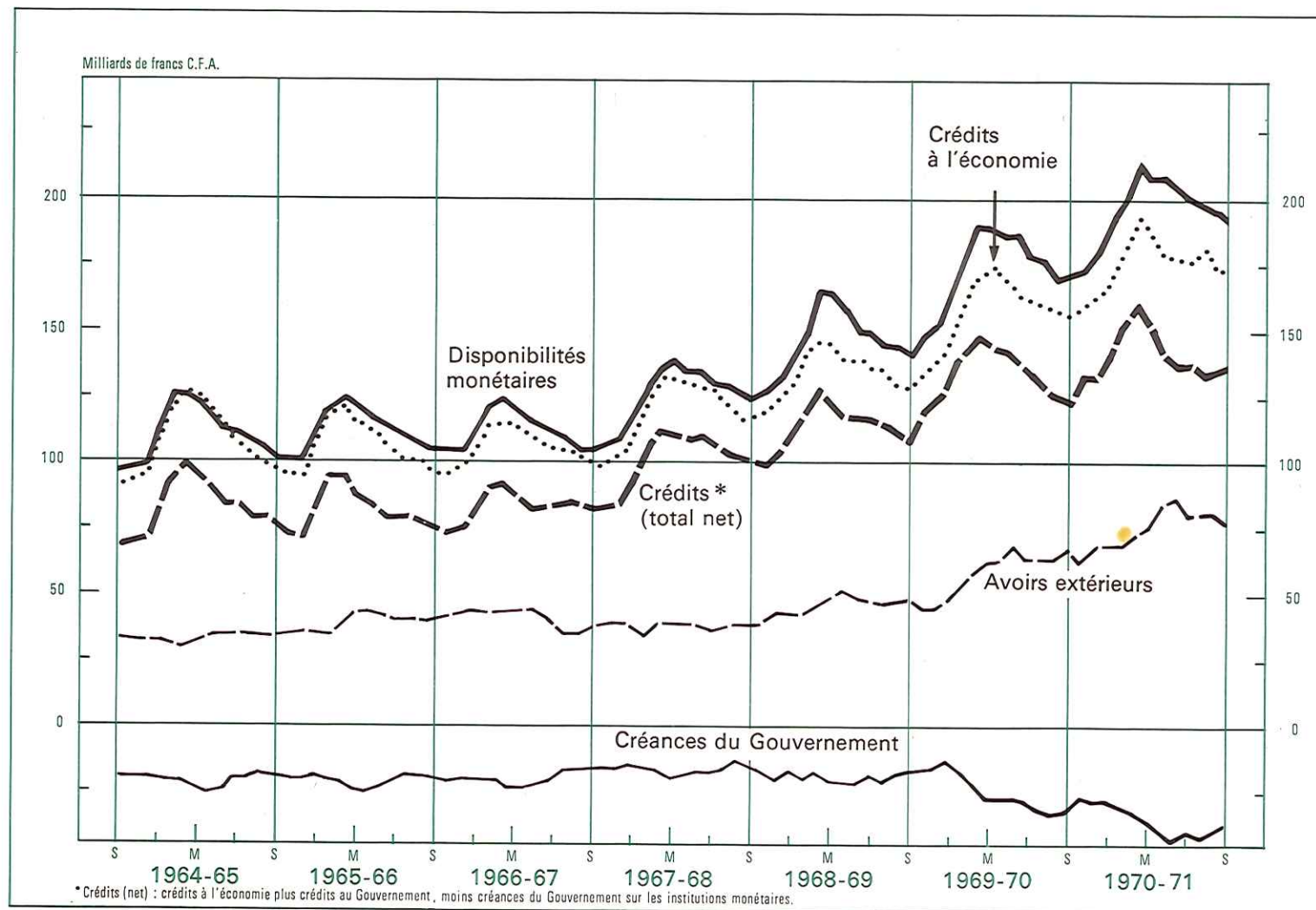
1963/1964 : + 12,5 %	1967/1968 : + 15,0 %
1964/1965 : + 7,2 %	1968/1969 : + 13,5 %
1965/1966 : + 4,2 %	1969/1970 : + 26,6 %
1966/1967 : + 1,4 %	1970/1971 : + 12,7 %

Cette décélération, toute relative, tient plus particulièrement à un solde positif moins élevé de la balance des paiements courants et mouvements de capitaux dont la position créditrice avait été, il est vrai, exceptionnelle en 1969/1970.

VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE

Du 1 ^{er} octobre	Avoirs	Crédits	Engagements monétaires		Fonds propres
au	extérieurs	à	vis-à-vis		Banque centrale
30 septembre	(nets)	l'économie	Part. entrepr.	Trésors	et banques
milliards de francs c.f.a.					
1962/1963	— 2,8	+ 9,9	+ 5,3	+ 2,1	+ 4,1
1963/1964	— 0,6	+ 13,9	+ 6,8	+ 4,6	+ 1,5
1964/1965	+ 2,4	+ 6,2	+ 6,2	— 1,8	+ 3,2
1965/1966	+ 5,8	— 0,4	+ 3,8	+ 0,5	+ 3,1
1966/1967	— 3,6	+ 3,9	+ 3,0	— 3,7	+ 2,0
1967/1968	+ 1,9	+ 18,2	+ 19,9	— 0,7	+ 1,3
1968/1969	+ 10,0	+ 10,9	+ 16,8	+ 1,3	+ 1,6
1969/1970	+ 19,1	+ 27,4	+ 29,9	+ 13,2	+ 3,5
1970/1971	+ 9,7	+ 18,5	+ 20,5	+ 4,9	+ 3,0

SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES



SITUATION RÉSUMÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

				Variations	
30 septembre	1969	1970	1971	1970/1971	
milliards de francs c.f.a.				‰ ±	
Avoirs extérieurs (nets)	47,6	66,7	76,4	+ 9,7	+ 14,5
Crédits à court terme	100,5	120,2	131,7	+ 11,5	+ 9,6
Crédits à moyen et long terme	26,9	34,6	41,6	+ 7,0	+ 20,2
	175,0	221,5	249,7	+ 28,2	+ 12,7
Monnaie fiduciaire	53,0	64,2	69,4	+ 5,2	+ 8,1
Dépôts privés	58,5	67,4	78,5	+ 11,1	+ 16,5
Dépôts organismes publics	28,9	38,7	42,9	+ 4,2	+ 10,9
Trésors publics et Postes	17,8	31,0	35,9	+ 4,9	+ 15,8
Fonds propres	22,1	25,6	28,6	+ 3,0	+ 11,7
Autres (nets)	− 5,3	− 5,4	− 5,6	− 0,2	− 3,7

Mesuré par comparaison entre le début et la fin de l'exercice, l'accroissement des éléments d'actif apparaît provoqué :

- pour 1/3 de son montant par un solde positif de la balance des paiements courants et des mouvements de capitaux telle qu'elle se reflète dans la variation nette des avoirs et des engagements des institutions monétaires ;
- pour les 2/3 par une expansion des crédits à l'économie et plus particulièrement des crédits à moyen et long terme.

La création de monnaie ainsi provoquée se retrouve :

- pour les 4/5 dans les dépôts en banque, tant du secteur privé que du « secteur public » ;
- pour 1/5 dans les encaisses en numéraire, principalement détenues par les populations rurales.

La position créditrice des Trésors publics à l'égard des institutions monétaires s'est en général maintenue, se développant même pour certains.

A considérer chacun des États de l'Union, ces traits se présentent avec de sensibles différences.

La contribution du mouvement des avoirs extérieurs et des crédits à l'économie, à l'évolution des engagements monétaires, a été à peu près égale au Dahomey et en Mauritanie ; il en a été bien autrement ailleurs.

VARIATIONS 1^{er} OCTOBRE 1970/30 SEPTEMBRE 1971

	Avoirs extérieurs	Crédits	Total
	(nets)	à l'économie	
milliards de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	+ 3,3	+ 14,4	+ 17,7
Dahomey	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,9
Haute-Volta	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,6
Mauritanie	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,6
Niger	+ 2,9	+ 0,3	+ 3,2
Sénégal	+ 2,0	+ 0,6	+ 2,6
Togo	- 0,1	+ 1,0	+ 0,9

Les crédits à l'économie ont été, par contre, le facteur dominant de l'expansion monétaire en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta, et ce caractère a été plus marqué encore au Togo.

C'est donc par la considération du montant et de la nature des crédits à l'économie qu'il paraît approprié de commencer une analyse de l'évolution de la situation monétaire au cours de l'exercice sous revue.

2.2. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Le niveau de l'ensemble des crédits dispensés à l'économie par les institutions monétaires ouest africaines a continué à s'élever en 1970/1971, mais avec un taux de croissance moindre : 12,2 % au lieu de 17,5 %.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Exercices	Niveau moyen		Variations
	milliards de francs c.f.a.		± %
1962/1963	78,9		—
1963/1964	92,9	+ 14,0	+ 17,7
1964/1965	104,1	+ 11,2	+ 12,0
1965/1966	102,3	— 1,8	— 1,8
1966/1967	103,1	+ 0,8	+ 0,8
1967/1968	117,2	+ 14,1	+ 13,6
1968/1969	132,0	+ 14,8	+ 12,6
1969/1970	155,1	+ 23,1	+ 17,5
1970/1971	174,0	+ 18,9	+ 12,2

L'écart relatif d'un exercice à l'autre à la fin d'un même mois a été décroissant dans la première moitié de l'exercice 1970/1971, pour s'accroître un peu à sa fin.

	1968/1969	1969/1970	1970/1971
	pour cent		
de mars à mars	+ 10,6	+ 18,8	+ 8,2
de septembre à septembre	+ 9,3	+ 21,6	+ 12,0

L'augmentation résiduelle de 18,5 milliards de francs c.f.a. enregistrée en septembre 1971 est, à raison de 11,5 milliards, imputable aux crédits à court terme.

Crédits	Encours au 30 septembre			Variations	
	1969	1970	1971	1970/1971	
	milliards de francs c.f.a.			%	
à court terme	100,5	120,2	131,7	+ 11,5	+ 9,6
à moyen terme	13,4	18,8	23,6	+ 4,8	+ 25,5
à long terme	13,4	15,8	18,0	+ 2,2	+ 13,9
Total	127,3	154,8	173,3	+ 18,5	+ 12,0

L'allongement des concours consentis par les institutions monétaires s'est cependant poursuivi.

Crédits	Encours au 30 septembre		
	1963	1967	1971
	pour cent du total		
à court terme	85,5	79,9	76,0
à moyen terme	10,8	10,9	13,6
à long terme	3,7	9,2	10,4
	100,0	100,0	100,0

L'évolution ainsi globalement mesurée pour l'ensemble de l'Union monétaire est, naturellement, particulièrement influencée par celles propres à la Côte d'Ivoire et au Sénégal.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
	pour cent du total			
Côte d'Ivoire	50,6	50,9	53,5	55,9
Sénégal	28,5	26,7	24,4	21,9
Autres pays	20,9	22,4	22,1	22,2
	100,0	100,0	100,0	100,0

De 12,2 % pour l'ensemble de l'Union monétaire, l'accroissement de l'encours moyen des crédits a, en effet, été sensiblement différent d'un pays à l'autre.

ENCOURS MOYEN DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	1969/1970	1970/1971	Variations
	milliards de francs c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire	83,0	97,2	+ 17,1
Dahomey	6,6	7,4	+ 12,1
Haute-Volta	5,5	5,8	+ 5,4
Mauritanie	5,6	7,7	+ 37,5
Niger	9,7	9,2	— 5,1
Sénégal	37,9	38,2	+ 0,8
Togo	6,8	8,5	+ 25,0
Total	155,1	174,0	+ 12,2

Particulièrement différente, selon les pays, est la répartition suivant le terme de l'augmentation des crédits constatée en fin d'exercice.

VARIATION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

1 ^{er} octobre 1970	Court terme	Moyen et	Total	Court terme
30 septembre 1971	long terme			
	millions de francs c.f.a.			%
Côte d'Ivoire	+ 9 085	+ 5 382	+ 14 467	62,8
Dahomey	+ 875	+ 109	+ 984	88,9
Haute-Volta	+ 84	+ 299	+ 383	21,9
Mauritanie	+ 863	— 90	+ 773	111,6
Niger	— 87	+ 430	+ 343	— 25,4
Sénégal	+ 78	+ 478	+ 556	14,0
Togo	+ 610	+ 409	+ 1 019	59,9
Total	+ 11 508	+ 7 017	+ 18 525	62,1

Des causes conjoncturelles (volume des récoltes à commercialiser, rapidité de leur écoulement, notamment) expliquent, en grande partie, ces différences, mais elles traduisent aussi des différences de structure des économies, des besoins et capacité de financement des économies.

Dans la plupart des États, cependant, se manifeste l'évolution signalée plus haut d'un allongement du terme des crédits, la proportion des crédits à court terme allant diminuant.

La proportion des crédits à court terme demeure cependant dans tous les États de l'Union largement supérieure aux deux tiers.

2.3. LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES AU FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME

L'encours des **crédits à long terme** dispensés par les banques de développement s'est accru d'environ 2,2 milliards de francs, de septembre 1970 à septembre 1971, montant à peu près égal à l'accroissement enregistré pendant le précédent exercice (2,3 milliards de francs c.f.a.).

Ce développement s'est manifesté principalement en Côte d'Ivoire (+ 20 %), mais il a été également important au Dahomey (+ 17 %) et en Haute-Volta (+ 16 %).

CRÉDITS A LONG TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE*

	Encours au 30 septembre				Variations
	1968	1969	1970	1971	1970/1971
millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	5 996	7 812	9 876	11 885	+ 2 009
Dahomey	417	540	609	711	+ 102
Haute-Volta	473	555	838	972	+ 134
Mauritanie	194	141	119	105	- 14
Niger	788	1 347	1 401	1 521	+ 120
Sénégal	1 906	2 052	2 007	1 787	- 220
Togo	824	1 010	989	1 055	+ 66
Total	10 598	13 457	15 839	18 036	+ 2 197
Taux de progression	+ 17,2 %	+ 27 %	+ 18 %	+ 14 %	
* Banques de développement, y compris C.A.A.-C.I.					

La construction immobilière a été le principal bénéficiaire de l'augmentation enregistrée en cours d'exercice.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A LONG TERME

	Encours au 30 septembre		Variations
	1970	1971	1970/1971
millions de francs c.f.a.			
Total des crédits	15 839	18 036	+ 2 197
recensés	11 725	13 514	+ 1 789
dont Industries	6 850	7 170	+ 320
Transports	271	784	+ 513
Construction immobilière	1 193	1 921	+ 728
non recensés	4 114	4 522	+ 408

L'importance relative (25 %) des crédits non recensés (en principe ceux dont le montant est inférieur à 10 millions de francs c.f.a.) est à relever; ces crédits sont supposés concerner principalement la construction d'immeubles à usage d'habitation.

La progression des **crédits à moyen terme** dispensés tant par les banques de développement que par les banques commerciales a été forte (+ 26 %), encore qu'une certaine décélération puisse être notée, la progression ayant été de 39 % en 1969/1970.

L'accroissement des encours, 4,8 milliards, est, pour les 3/4, localisé en Côte d'Ivoire, mais la progression a été relativement plus forte encore au Togo (+ 62 %) et au Niger (+ 41 %).

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE *

	30 septembre			Variations	
	1969	1970	1971	1970/1971	
	millions de francs c.f.a.			± %	
Air Afrique	—	1 003	700	— 303	— 30,2
Côte d'Ivoire	7 812	11 033	14 708	+ 3 675	+ 33,3
Dahomey	382	509	517	+ 8	+ 1,6
Haute-Volta	361	614	778	+ 164	+ 26,7
Mauritanie	693	752	676	— 76	— 10,1
Niger	639	747	1 056	+ 309	+ 41,4
Sénégal	3 129	3 540	4 239	+ 699	+ 19,7
Togo	429	555	898	+ 343	+ 61,8
Total	13 445	18 753	23 572	+ 4 819	+ 25,7
dont recensés	12 190	16 630	20 150	+ 3 520	+ 21,2

* Banques commerciales et banques de développement, y compris C.A.A.-C.I.

Pour le tiers environ de leur montant total, ces crédits à moyen terme sont consentis à des entreprises industrielles.

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES

	Encours au 30 septembre			Variations	
	1969	1970	1971	1970/1971	
	millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	2 359	3 976	4 790	+ 814	
Dahomey	220	303	284	— 19	
Haute-Volta	32	169	213	+ 44	
Mauritanie	120	80	50	— 30	
Niger	177	135	284	+ 149	
Sénégal	1 049	1 543	1 530	+ 13	
Togo	159	225	341	+ 116	
Total	4 116	6 431	7 492	+ 1 061	

La construction immobilière paraît cependant le principal bénéficiaire du développement des crédits à moyen terme, s'il est tenu compte qu'elle est l'objet de la plupart des crédits « non recensés ».

RÉPARTITION DES CRÉDITS A MOYEN TERME

	Encours au 30 septembre		Variations
	1970	1971	1970/1971
millions de francs c.f.a.			
Ensemble des crédits			
à moyen terme	18 753	23 572	+ 4 819
— non recensés	2 123	3 422	+ 1 299
— recensés construction immobilière	2 753	4 439	+ 1 686
dont en Côte d'Ivoire	2 095	3 761	+ 1 666

L'accroissement a donc été particulièrement marqué en Côte d'Ivoire.

La contribution des banques commerciales au développement des crédits à moyen terme a été sensiblement moindre qu'au cours du précédent exercice, alors que celle des autres établissements de crédit s'est accrue.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A MOYEN TERME

consentis par		Banques commerciales		Autres établissements	
millions de francs c.f.a.					
au 30 septembre 1968		4 543		6 788	
—	1969	6 250	+ 1 707	7 195	+ 407
—	1970	10 646	+ 4 396	8 107	+ 912
—	1971	13 491	+ 2 845	10 081	+ 1 974

Cette contribution respective des deux catégories d'établissements de crédit a été diverse, cependant, selon les États.

ACCROISSEMENT DES ENCOURS DES CRÉDITS A MOYEN TERME

Du 30 septembre 1970	Banques	Banques	
au 30 septembre 1971	commerciales	de développement	Total
millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	+ 2 000	+ 1 372	+ 3 372
Dahomey	— 19	+ 27	+ 8
Haute-Volta	+ 23	+ 141	+ 164
Mauritanie	— 60	— 16	— 76
Niger	+ 26	+ 283	+ 309
Sénégal	+ 633	+ 66	+ 699
Togo	+ 242	+ 101	+ 343
Total	+ 2 845	+ 1 974	+ 4 819

Ce développement des crédits à moyen terme a été vigoureusement appuyé par les facilités de mobilisation accordées par la Banque centrale. Les accords de réescompte accordés par elle au cours du seul dernier exercice ont été de 10,9 milliards de francs c.f.a., montant jamais encore approché.

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

RÉCAPITULATIF PAR EXERCICE			
	Opérations	Opérations	
Exercices	immobilières	de production	Total
millions de francs c.f.a.			
1962/1963	800	1 685	2 485
1963/1964	1 998	1 438	3 436
1964/1965	877	1 702	2 579
1965/1966	1 271	1 230	2 501
1966/1967	1 157	1 447	2 604
1967/1968	692	2 156	2 848
1968/1969	1 467	4 886	6 353
1969/1970	2 579	4 827	7 406
1970/1971	3 310	7 555	10 865

La répartition, selon les États concernés, des autorisations accordées en cours d'exercice ressort du tableau ci-après.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE

	Opérations		Opérations		Total	
	immobilières		de production			
	1969/1970	1970/1971	1969/1970	1970/1971	1969/1970	1970/1971
millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	2 044	2 801	3 342	2 658	5 386	5 459
Dahomey	15	65	30		45	65
Haute-Volta	34	43	280	105	314	148
Mauritanie	48	51	18	80	66	131
Niger	15	52	242	359	257	411
Sénégal	288	232	735	3 675	1 023	3 907
Togo	135	66	180	678	315	744
Total	2 579	3 310	4 827	7 555	7 406	10 865

Le montant des autorisations en cours au 30 septembre 1971, sans considération de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées, s'élevait à 23,4 milliards de francs c.f.a., au lieu de 17,6 milliards en début d'exercice.

**AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME
ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE**

en faveur de				
Encours au	Banques	Banques de	C.A.A.*	Total
30 septembre	commerciales	développement	C.I.	
millions de francs c.f.a.				
1963	4 266	1 604		5 870
1964	4 222	2 389	500	7 111
1965	4 468	2 616	774	7 858
1966	4 417	3 266	980	8 663
1967	4 686	3 259	1 020	8 965
1968	4 408	3 276	838	8 522
1969	8 786	3 356	1 400	13 542
1970	11 791	4 440	1 371	17 602
1971	14 885	7 236	1 319	23 440
*Caisse autonome d'amortissement de Côte d'Ivoire.				

Les banques bénéficiaires d'autorisations de réescompte de leurs crédits à moyen terme auprès de la Banque centrale n'en usent cependant qu'en fonction des besoins généraux de leur trésorerie; le montant des effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptés peut donc varier selon ces besoins, et, en conséquence, ne mesure pas véritablement les concours de la Banque centrale au financement des crédits à moyen terme.

La proportion réescomptée à la Banque centrale du montant total des crédits à moyen terme consentis par les banques de développement, jusqu'alors demeurée relativement faible, le financement de la majeure partie de leurs crédits à moyen terme étant financé par des concours extérieurs affectés à la réalisation d'opérations déterminées, s'est brusquement relevée pour atteindre 43,3 %, fin septembre 1971, au lieu de 27,4 % un an plus tôt.

En sens inverse, cette même proportion des crédits réescomptés par les banques commerciales s'est abaissée de 65,7 à 59,1 %.

2.4. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

De 120 milliards fin septembre 1970, les crédits à court terme consentis à l'économie se sont élevés à un peu plus de 154 milliards fin février 1971, à la fin de la commercialisation des principales récoltes, pour se réduire enfin à 132 milliards en fin d'exercice.

L'accroissement résiduel est donc un peu inférieur à 10 %, alors qu'il avait été de près de 20 % l'exercice précédent.

VARIATIONS DU MONTANT DES CRÉDITS A COURT TERME

du 30 septembre au 30 septembre					
pour cent					
1963/1964	+ 18,5		1967/1968	+ 20,3	
1964/1965	+ 4,0		1968/1969	+ 6,2	
1965/1966	- 2,6		1969/1970	+ 19,7	
1966/1967	+ 2,7		1970/1971	+ 9,6	

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, le taux d'accroissement des crédits a été surtout marqué dans la deuxième moitié de l'exercice 1969/1970 et le début du suivant.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS A L'ÉCONOMIE *

Fin de mois	Campagnes			Variations	
				1969/1970 à 1970/1971	
	1968/1969	1969/1970	1970/1971	Absolue	Relative
Encours en millions de francs c.f.a.					
				± %	
Septembre	94 591	100 453	120 224	+ 19 771	+ 19,7
Octobre	95 687	106 059	124 757	+ 18 698	+ 17,6
Novembre	100 693	110 369	124 887	+ 14 518	+ 13,2
Décembre	104 597	118 487	134 037	+ 15 550	+ 13,1
Janvier	116 113	129 418	147 231	+ 17 813	+ 13,8
Février	120 881	139 159	154 214	+ 15 055	+ 10,8
Mars	120 218	141 075	148 472	+ 7 397	+ 5,2
Avril	114 329	137 004	141 748	+ 4 744	+ 3,5
Mai	112 225	131 609	139 983	+ 8 374	+ 6,4
Juin	110 364	128 973	139 377	+ 10 404	+ 8,1
Juillet	108 610	126 144	136 584	+ 10 440	+ 8,3
Août	102 564	123 446	134 248	+ 10 802	+ 8,8
Septembre	100 453	120 225	131 732	+ 11 507	+ 9,6
* Ensemble des crédits du système bancaire (y compris débiteurs divers) et des crédits consentis par les Trésors publics sous forme d'obligations cautionnées.					

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

	U.M.O.A.	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
Crédits à court terme								
	Encours en millions de francs c.f.a.							
au 30 septembre 1971	131 732	70 765	5 877	3 776	6 888	6 516	30 791	7 119
au 30 septembre 1970	120 225	61 679	5 002	3 693	6 025	6 603	30 713	6 510
Différences	+ 11 507	+ 9 086	+ 875	+ 83	+ 863	- 87	+ 78	+ 609
Variations du 30 septembre 1970 au 30 septembre 1971								
A - Crédits bancaires recensés	+ 6 742	+ 5 491	+ 396	- 69	+ 851	- 224	- 127	+ 424
a) Production, transformation, exportation produits agricoles	+ 976	+ 1 239	+ 104	- 298	-	- 222	- 117	+ 270
b) Exploitations minières	+ 499	+ 14			+ 805		- 241	- 79
c) Pêche et industries du poisson	+ 462	+ 21	+ 16		+ 15		+ 399	+ 11
d) Exploitations forestières - Industries du bois	+ 378	+ 345		+ 2			+ 28	+ 3
e) Autres activités de production de biens	+ 3 522	+ 3 071	+ 229	+ 34	+ 8	+ 285	+ 51	- 156
f) Travaux et bâtiment	- 993	- 654	- 78	+ 96	- 22	+ 39	- 480	+ 106
g) Distribution de marchandises	+ 1 638	+ 1 209	+ 56	+ 34	+ 171	- 337	+ 247	+ 258
h) Autres activités	+ 260	+ 246	+ 69	+ 63	- 126	+ 11	- 14	+ 11
B - Crédits bancaires non recensés	+ 3 743	+ 2 776	+ 479	+ 122	- 34	+ 117	+ 73	+ 210
C - Crédits bancaires (A + B)	+ 10 485	+ 8 267	+ 875	+ 53	+ 817	- 107	- 54	+ 634
D - Obligations cautionnées	+ 1 022	+ 819		+ 30	+ 46	+ 20	+ 132	- 25

Il convient d'en tenir compte pour corriger une appréciation des crédits basés sur des comparaisons à date fixe, le « niveau moyen » des crédits en cours d'exercice pouvant être sensiblement différent de leur montant en fin d'exercice. Le tableau ci-après compare, à cette fin, le taux de croissance des crédits à court terme mesuré selon l'une et l'autre références.

TAUX DE CROISSANCE DES CRÉDITS A COURT TERME

	Encours au 30 septembre		Encours moyen	
	1969	1970	1968/1969	1969/1970
	1970	1971	1969/1970	1970/1971
pour cent				
Côte d'Ivoire	+ 26,9	+ 14,7	+ 20,6	+ 13,9
Dahomey	+ 3,3	+ 17,5	+ 13,8	+ 11,7
Haute-Volta	— 2,5	+ 2,2	+ 26,5	— 2,1
Mauritanie	+ 50,4	+ 14,3	+ 23,2	+ 44,6
Niger	— 1,2	— 1,3	— 2,7	— 9,2
Sénégal	+ 8,5	+ 0,3	+ 6,9	+ 0,7
Togo	+ 54,5	+ 9,4	+ 21,1	+ 29,4
Total	+ 19,7	+ 9,6	+ 15,1	+ 10,2

A ne considérer que l'accroissement résiduel en fin d'exercice, la progression des crédits a été la suivante dans chacun des États de l'Union.

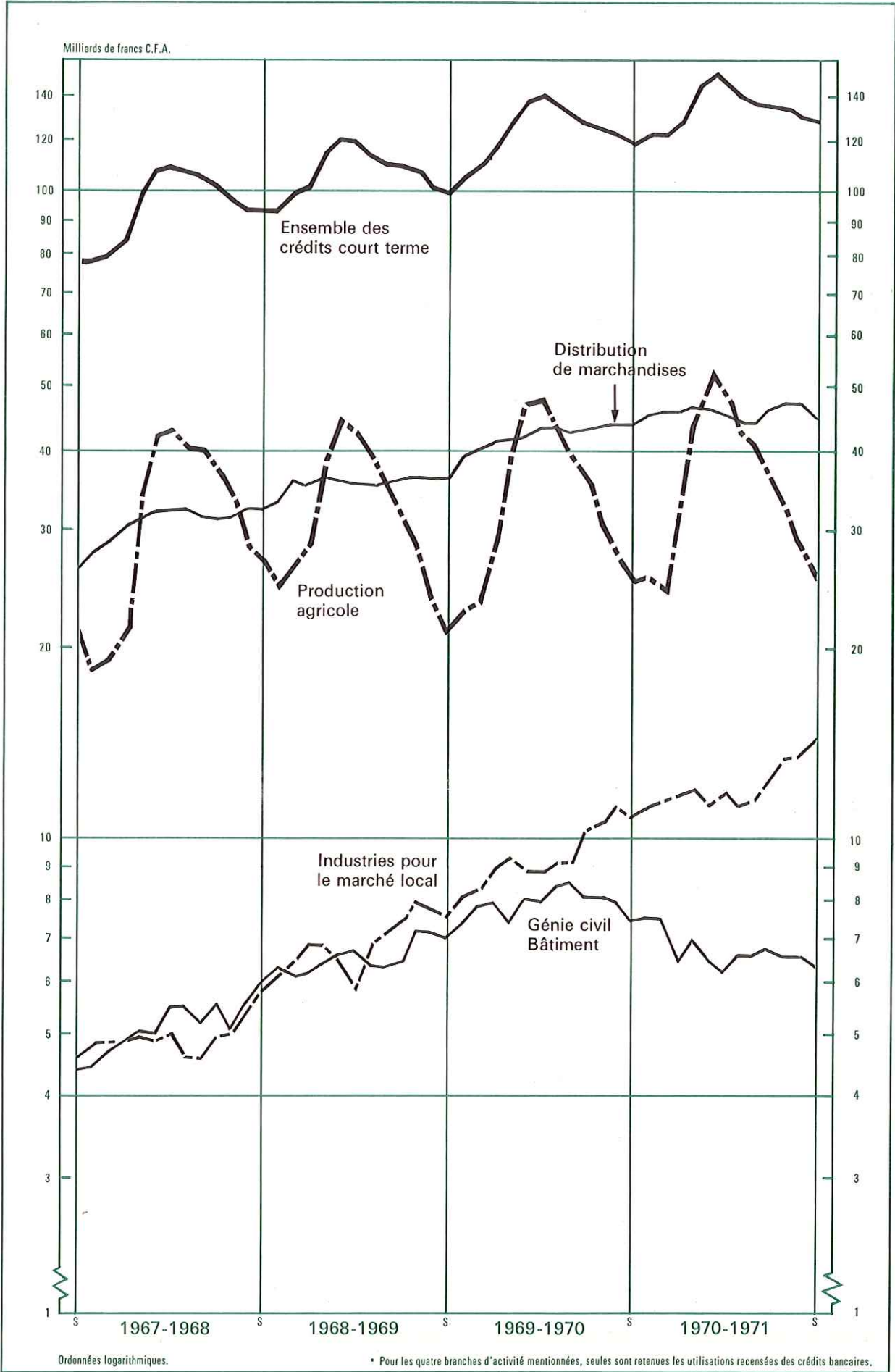
CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES*

	Encours au 30 septembre		Variations	
	1970	1971	1970/1971	
millions de francs c.f.a.				
				± %
Côte d'Ivoire	61 679	70 765	+ 9 086	+ 14,7
Dahomey	5 002	5 877	+ 875	+ 17,5
Haute-Volta	3 693	3 776	+ 83	+ 2,2
Mauritanie	6 025	6 888	+ 863	+ 14,3
Niger	6 603	6 516	— 87	— 1,3
Sénégal	30 713	30 791	+ 78	+ 0,3
Togo	6 510	7 119	+ 609	+ 9,4
Total	120 225	131 732	+ 11 507	+ 9,6
* Crédits à court terme consentis par les banques commerciales et de développement ainsi que par les Trésors publics sous forme d'obligations cautionnées.				

Le tableau ci-contre permet une première appréciation des facteurs de variation dans chacun des États de l'Union comme dans l'ensemble de celle-ci.

Il fait ressortir aussi que cette appréciation est rendue de plus en plus incertaine par la proportion croissante des crédits non recensés par les centrales des risques ou, plus exactement, par la différence entre le montant des crédits à court terme dispensés par les banques, tel qu'il ressort des situations comptables adressées par elles à la Banque centrale, et les crédits déclarés par ces mêmes banques à la centrale des risques bancaires également tenue par la Banque centrale.

CRÉDITS A COURT TERME UTILISÉS *



PROPORTION DES CRÉDITS A COURT TERME RECENSÉS

	30 septembre		Variations	
	1970	1971	1970/1971	
	millions de francs c.f.a.			± %
Total	120 225	131 732	+ 11 507	+ 9,6
dont Obligations cautionnées	5 511	6 532	+ 1 021	+ 18,5
Crédits bancaires	114 714	125 200	+ 10 486	+ 9,1
dont recensés	102 677	109 419	+ 6 742	+ 6,6
autres	12 037	15 781	+ 3 744	+ 31,1

La progression des crédits « non recensés » a été particulièrement forte au cours du dernier exercice : 31,1 %, atteignant 92 % au Niger, 68 % au Dahomey, 43 % en Côte d'Ivoire, 40 % au Togo. Ces progressions ne paraissent pas avoir pour seule cause un développement des « petits crédits ».

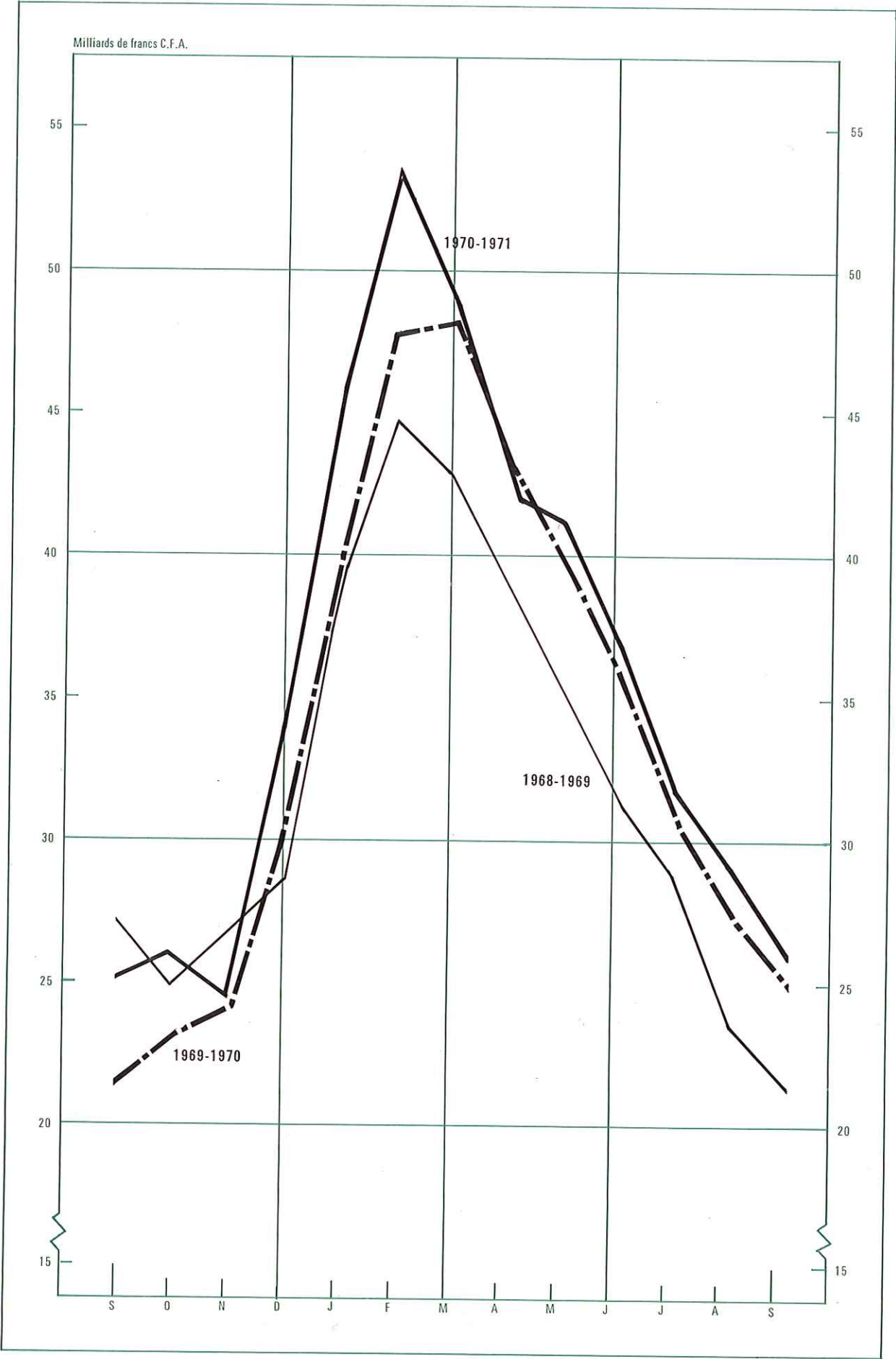
L'appréciation de la répartition des crédits par branche d'activité se trouve ainsi affectée d'une marge croissante d'incertitude ; c'est ainsi que l'accroissement de 11,5 milliards du total des crédits à court terme constaté entre le 30 septembre 1970 et le 30 septembre 1971 ne peut être imputé qu'à concurrence de 6,7 milliards aux diverses branches d'activité considérées.

C'est sous cette réserve que doivent être interprétées les considérations ci-après données de l'évolution des crédits par branche d'activité.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A COURT TERME PAR ACTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE

	Encours au 30 septembre			Variations
	1969	1970	1971	1970/1971
	milliards de francs c.f.a.			
a) Crédits bancaires :				
1. Agriculture et industries agricoles	21,5	25,8	26,9	+ 1,1
2. Pêche et industries du poisson	1,5	1,8	2,3	+ 0,5
3. Exploitations forestières et industries du bois	3,4	3,4	3,8	+ 0,4
4. Exploitations minières	1,0	1,9	2,4	+ 0,5
5. Industries de transformation	7,8	11,0	14,4	+ 3,4
6. Travaux et bâtiment	7,2	7,5	6,5	- 1,0
7. Distribution de marchandises	36,6	44,0	45,7	+ 1,7
8. Transitaires	2,0	2,5	2,6	+ 0,1
9. Autres activités	3,0	4,8	4,8	-
Total recensé	84,0	102,7	109,4	+ 6,7
10. Non recensés	11,8	12,0	15,8	+ 3,8
Total des crédits bancaires	95,8	114,7	125,2	+ 10,5
b) Obligations cautionnées	+ 4,7	5,5	6,5	+ 1,0
Total	100,5	120,2	131,7	+ 11,5

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
A LA PRODUCTION, COMMERCIALISATION
ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES



Les crédits bancaires à court terme aux **entreprises de production, commercialisation, transformation et exportation de produits agricoles**, dont l'expansion en « pleine campagne » paraît avoir été plus grande que l'aurait donné à penser la valeur des récoltes à commercialiser, se sont résorbés, à très peu près, pour n'être plus que de 4 % supérieurs à ce qu'ils étaient en début de campagne. Ce n'est là, cependant, que la conséquence de la modicité relative des crédits nécessités par les médiocres récoltes du Sénégal, du Niger et de Haute-Volta. Ailleurs, des stocks lents à écouler ont entraîné pour leur financement un endettement à court terme plus élevé.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME POUR LA PRODUCTION, LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES*

Encours au 30 septembre			Variations	
1970		1971	1970/1971	
millions de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	14 878	16 303	+ 1 425	+ 9,6
Dahomey	486	590	+ 104	+ 21,4
Haute-Volta	571	273	— 298	— 52,2
Mauritanie				
Niger	410	188	— 222	— 54,1
Sénégal	8 790	8 656	— 134	— 1,5
Togo	638	908	+ 270	+ 42,3
Total	25 773	26 918	+ 1 145	+ 4,4
* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.				

Les variations ci-dessus sont à imputer, pour une part appréciable, en Côte d'Ivoire et au Sénégal notamment, aux utilisations de crédit à court terme des **entreprises de transformation des produits agricoles**.

CRÉDITS A COURT TERME AUX INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES*

	Encours au 30 septembre			Variations
	1969	1970	1971	1970/1971
millions de francs c.f.a.				
Industrie des corps gras	4 212	5 393	5 378	— 15
dont Sénégal	2 940	4 193	3 821	— 372
Côte d'Ivoire	792	1 152	1 541	+ 389
Dahomey	458	10	8	— 2
Conserves fruits et légumes	241	736	905	+ 169
dont Côte d'Ivoire	237	714	900	+ 186
Industrie du café et du cacao				
Côte d'Ivoire	68	396	341	— 55

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

Les crédits bancaires à court terme aux entreprises directement attachées à l'exploitation de la forêt ivoirienne ont peu varié dans leur montant global en cours d'exercice; ceux utilisés par les industries du bois s'élevaient, alors que s'abaissaient ceux des exploitations forestières proprement dites.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME - EXPLOITATIONS FORESTIÈRES
ET INDUSTRIES DU BOIS - CÔTE D'IVOIRE***

Branches	Encours moyen		Variations	Encours au 30 septembre		Variations
	1969/1970	1970/1971		1970	1971	
	millions francs c.f.a.		± %	millions francs c.f.a.		± %
Exploitations forestières	1 069	963	— 9,8	599	977	+ 63,1
Industries du bois	1 063	1 356	+ 27,6	1 345	1 429	+ 6,2
Commerce du bois	1 755	1 692	— 3,6	1 505	1 388	— 7,8
Total	3 887	4 011	+ 3,2	3 449	3 794	+ 10,0

* Crédits recensés par la Centrale des risques bancaires.

En raison, semble-t-il, de difficultés d'évacuation de leur production, les exploitations forestières ont cependant, dans la deuxième partie de l'exercice, très fortement augmenté leur endettement à l'égard des banques, aussi l'ensemble des crédits utilisés par cette branche d'activité est-il en accroissement de 10 % en fin d'exercice.

Les entreprises industrielles de **pêche et conservation du poisson**, dont l'activité s'est particulièrement développée en Mauritanie et au Sénégal, ont accru leur recours au crédit bancaire à court terme de quelque 25 %, de septembre 1970 à septembre 1971, à peu près uniquement du fait des entreprises sénégalaises.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE, CONSERVERIE, FROID*

	Encours au 30 septembre			Variations
	1969	1970	1971	1970/1971
	millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	186	147	168	+ 21
Dahomey	11	13	29	+ 16
Mauritanie	631	998	1 013	+ 15
Sénégal	666	669	1 068	+ 399
Togo			11	+ 11
Total	1 494	1 827	2 289	+ 462

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

L'accroissement considérable des crédits à court terme consentis aux **exploitations minières** est, pour l'essentiel, localisé en Mauritanie et a pour cause les utilisations provoquées par les difficultés de mise en route de l'exploitation du gisement de cuivre d'Akjoujt.

CRÉDITS BANCAIRES AUX EXPLOITATIONS MINIÈRES *

	Encours moyen		Encours au 30 septembre	
	1969/1970	1970/1971	1970	1971
	millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	296	107	95	109
Mauritanie	226	1 403	1 024	1 829
Sénégal	680	517	639	398
Togo	39	61	104	25
Total	1 241	2 088	1 862	2 361
	+ 68 %		+ 27 %	

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

De meilleurs résultats d'exploitation ont, par contre, permis aux exploitations de phosphate de réduire leurs recours aux concours bancaires à court terme.

Les crédits à court terme consentis par les banques de l'Union monétaire aux **entreprises de travaux et bâtiment**, qui avaient augmenté de 20 % l'an au cours des trois précédents exercices, se sont contractés de 14 % au cours du dernier.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET BÂTIMENT*

Encours moyen des utilisations recensées		
	millions de francs c.f.a.	Variations
1966/1967	4 321	
1967/1968	5 216	+ 20,7 %
1968/1969	6 631	+ 27,1 %
1969/1970	7 999	+ 20,6 %
1970/1971	6 887	- 14,0 %

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

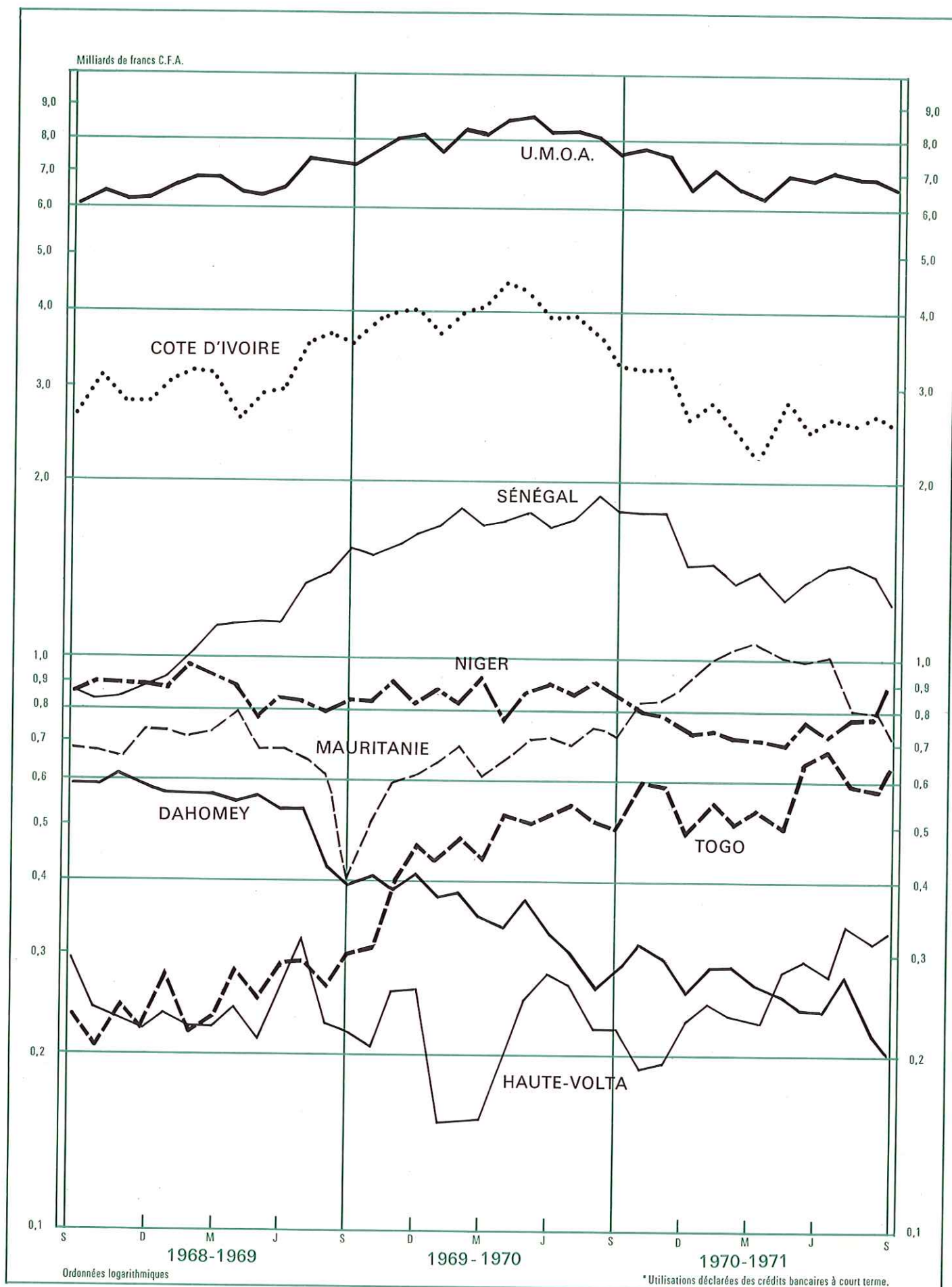
Il n'en a cependant pas été ainsi au Togo et en Haute-Volta, où les crédits à cette branche d'activité se sont fortement développés, et aussi en Mauritanie où ils ne se sont contractés qu'en fin d'exercice.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET BÂTIMENT*

	Encours moyen*			Encours au 30 septembre*		
	1969/1970	1970/1971	Variations	1970	1971	Variations
	millions francs c.f.a.		± %	millions francs c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire	3 833	2 686	- 30,0	3 189	2 535	- 20,5
Dahomey	353	261	- 26,0	278	200	- 28,0
Haute-Volta	221	255	+ 15,4	219	315	+ 43,8
Mauritanie	615	880	+ 43,1	726	704	- 3,0
Niger	847	757	- 10,6	838	877	+ 4,6
Sénégal	1 676	1 482	- 11,6	1 780	1 300	- 27,0
Togo	454	566	+ 24,7	496	602	+ 21,4
Total	7 999	6 887	- 13,9	7 526	6 533	- 13,2

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE GÉNIE CIVIL ET BATIMENT *



Les **industries** autres que celles de transformation des productions locales de l'agriculture, de la pêche ou de l'exploitation forestière traitées plus haut, ont, dans leur ensemble, fortement accru leur recours aux crédits bancaires à court terme ; la progression de ceux-ci, du début à la fin de l'exercice, a été, en effet, de 31 %, sensiblement moins élevée cependant que celle enregistrée en 1969/1970 (41,5 %).

La progression a été variée selon les industries et les pays. Elle a été particulièrement forte pour les industries « diverses », les industries textiles et de l'habillement, celles des métaux et de la construction mécanique. Par contre, le raffinage des produits pétroliers, la meunerie et les industries de matériaux de construction ont réduit leur endettement.

Considérée géographiquement, l'évolution a été également variée, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX INDUSTRIES DE « MARCHÉ LOCAL »*

Répartition	Encours au 30 septembre		Variations	
par État	1970	1971	1970/1971	
	millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire (a)	5 586	8 471	+ 2 885	+ 52
Dahomey	212	441	+ 229	+ 108
Haute-Volta	527	563	+ 36	+ 7
Mauritanie	24	32	+ 8	+ 33
Niger	961	1 246	+ 285	+ 30
Sénégal	3 104	3 201	+ 97	+ 3
Togo	570	417	— 153	— 27
Total	10 984	14 371	+ 3 387	+ 31

Répartition	Encours au 30 septembre		Variations		
par activité	1970	1971	1970/1971		
	millions de francs c.f.a.				± %
Raffinage produits pétroliers	526	341	—	185	— 35
Meunerie (b)	170	129	—	41	— 24
Autres industries alimentaires	998	1 093	+	95	+ 10
Bois d'ameublement (sauf C.I.)	118	151	+	33	+ 28
Matériaux de construction	867	717	—	150	— 17
Métaux, mécanique	2 750	3 692	+	942	+ 34
Textiles, cuir, habillement	4 186	6 198	+	2 012	+ 48
Autres industries	1 369	2 050	+	681	+ 50
Total	10 984	14 371	+	3 387	+ 31
*Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.					
(a) Non compris industries du bois et de l'ameublement Côte d'Ivoire. (b) Sauf féculerie au Togo.					

Le niveau moyen des crédits bancaires à court terme consentis à des **entreprises de distribution de marchandises** a été, durant le dernier exercice, plus élevé de 9 % que celui de l'exercice 1969/1970, lequel avait été de 18 % plus élevé que celui du précédent.

La progression des crédits à court terme à des entreprises de distribution de marchandises a été, semble-t-il, à peu près égale à celle des ventes de marchandises, alors qu'elle avait été sensiblement supérieure les deux précédents exercices.

VENTES DE MARCHANDISES ET CRÉDITS A COURT TERME

Taux de croissance	Ventes	Crédits
d'un exercice à l'autre	de marchandises (a)	à court terme*
pour cent l'an		
1965/1966 - 1966/1967	+ 2	— 5
1966/1967 - 1967/1968	+ 11	+ 16
1967/1968 - 1968/1969	+ 11	+ 15
1968/1969 - 1969/1970	+ 11	+ 18
1969/1970 - 1970/1971	+ 10	+ 9
* Encours moyen de l'exercice.		

L'écoulement de stocks qui pesait sur la situation de certaines entreprises leur a permis d'alléger leur endettement.

Toujours est-il que, mesuré du début à la fin de l'exercice, l'accroissement résiduel enregistré en 1970/1971 a tout juste atteint 4 % pour l'ensemble de l'Union monétaire, ce taux ayant été cependant du triple en Mauritanie, du double au Togo.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES*

	Encours au 30 septembre			Variations ^(**)
	1969	1970	1971	1970/1971
milliards de francs c.f.a.				± % (*)
Côte d'Ivoire	17,4	21,9	23,1	+ 5
Dahomey	2,1	2,9	2,9	—
Haute-Volta	1,5	1,5	1,6	+ 7
Mauritanie	1,2	1,4	1,6	+ 14
Niger	3,1	3,5	3,1	— 11
Sénégal	9,2	9,8	10,1	+ 3
Togo	2,0	3,0	3,3	+ 10
Total	36,5	44,0	45,7	+ 4
* Utilisations recensées.				
(**) Calculées sur les données en millions de francs c.f.a.				

(a) Les données servant à l'établissement de cet indice des ventes ne concernent qu'un nombre limité d'entreprises d'importation et de distribution, sans doute parmi les plus importantes. Cette « représentativité » est néanmoins limitée et sujette à variations difficiles à décèler. Par ailleurs, il n'a malheureusement pas encore été possible de réunir une série de données concernant le commerce mauritanien.

Une progression mérite d'être signalée, celle des crédits à court terme recensés en Côte d'Ivoire et au Sénégal comme attribués à des **groupements de commerçants**; leur montant, compris entre 300 et 400 millions ces dernières années, a atteint le milliard en fin d'exercice.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A DES GROUPEMENTS DE COMMERÇANTS*

Encours au 30 septembre				
	1968	1969	1970	1971
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	120	85	89	636
Sénégal	201	252	287	373
Total	321	337	376	1 009
* Utilisations recensées des crédits bancaires.				

Par contre, à l'accroissement de 14 % enregistré en 1969/1970 a succédé une contraction de près de 8 % des crédits au **commerce des biens d'équipement et de consommation durable**.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AU COMMERCE DES BIENS D'ÉQUIPEMENT ET DE CONSOMMATION DURABLES*

Encours au 30 septembre					Variations
	1968	1969	1970	1971	1970/1971
millions de francs c.f.a.					± %
Côte d'Ivoire	5 956	7 790	9 360	8 319	− 11,1
Dahomey	656	641	596	624	+ 4,7
Haute-Volta	633	885	1 093	997	− 8,8
Mauritanie	204	366	440	493	+ 12,0
Niger	287	388	467	330	− 29,3
Sénégal	2 697	3 132	3 139	3 200	+ 1,9
Togo	317	467	485	442	+ 8,9
Total	10 750	13 669	15 580	14 405	− 7,5
Variation	+ 27 %	+ 14 %	− 8 %		
* Utilisations recensées de crédits bancaires.					
Commerces de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement importés.					

En contraste, mais peut-être pas sans rapport, les concours bancaires à court terme aux établissements de crédit à la consommation se sont accrus de 27 %.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT A LA CONSOMMATION**

	Encours au 30 septembre				Variations
	1968	1969	1970	1971	1970/1971
	millions de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	1 463	1 883	1 874	2 100	+ 12
Dahomey	124	96	138	185	+ 34
Niger	139	129	107	156	+ 46
Sénégal	466	488	569	980	+ 72
Togo	102	113	152	194	+ 28
Total	2 294	2 709	2 840	3 615	+ 27

Pour être convenablement apprécié, l'endettement à court terme des entreprises de distribution de marchandises à l'égard des institutions monétaires doit tenir compte des **obligations cautionnées** souscrites par elles à l'ordre du Trésor public. L'importance de cette forme de crédit est loin d'être négligeable, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

OBLIGATIONS CAUTIONNÉES EN COURS

Bénéficiaires	Encours au 30 septembre		
	1969	1970	1971
	millions de francs c.f.a.		
Importations produits pétroliers	3 174	4 305	4 070
crédits bancaires	3 031	3 572	3 127
obligations cautionnées	143	733	943
Commerce matériaux, matériels, etc.	14 401	16 849	15 876
crédits bancaires	13 388	15 580	14 405
obligations cautionnées	1 013	1 269	1 471
Transitaires (a)	2 883	3 523	3 919
crédits bancaires	1 950	2 483	2 551
obligations cautionnées	933	1 040	1 368

(a) L'endettement des entreprises de transit est principalement fonction des concours apportés par elles aux commerces d'importation et d'exportation.

En conclusion de ces considérations sur la distribution des crédits à court terme, il vaut de donner quelque attention au tableau ci-après, de la répartition selon les branches d'activité bénéficiaires de l'ensemble de ces crédits, qu'ils aient été consentis par le système bancaire ou par les Trésors publics.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES*

Branches d'activité bénéficiaires :	au 30 septembre			au 31 mars
	1969	1970	1971	1971
milliards de francs c.f.a.				
Agriculture et industries agricoles	21,6	25,9	27,0	49,7
Pêche et industries du poisson	1,5	1,8	2,3	2,7
Exploitations forestières et industries du bois	3,5	3,6	3,9	4,5
Exploitations minières	1,0	1,9	2,4	2,2
Industries de transformation	7,7	11,0	14,5	11,8
Travaux et bâtiment	7,2	7,5	6,5	6,4
Distribution de marchandises	39,7	48,3	50,7	50,5
Autres activités	6,0	8,3	8,9	8,1
Non recensés	17,0	11,9	15,5	12,6
Total	105,2	120,2	131,7	148,5
* Crédits à court terme consentis par les banques commerciales et de développement ainsi que par les Trésors publics sous forme d'obligations cautionnées.				

Pour considérables qu'ils demeurent, en pleine campagne spécialement, les crédits à court terme requis par la commercialisation et la transformation des récoltes ne dominent plus cependant l'évolution profonde de l'économie ouest africaine. La transformation de structure de celle-ci paraît bien s'être amorcée et devoir s'accélérer, pour peu que les conditions extérieures ne soient point trop adverses. Compte devra en être tenu, dans ses objectifs comme dans ses instruments, par la politique monétaire et du crédit.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	au 31 mars			au 30 septembre		
Répartition	1969	1970	1971	1969	1970	1971
millions de francs c.f.a.						
Selon les institutions les ayant octroyés						
Trésors publics (obligations cautionnées)	5 366	6 174	6 425	4 708	5 511	6 532
Banques commerciales	101 099	122 178	135 106	88 867	112 219	123 694
Autres établissements de crédit	38 202	43 424	44 360	33 780	37 087	43 115
Selon les institutions portant le financement						
Trésors	4 896	5 932	6 425	4 068	5 511	6 532
Banques commerciales	65 181	77 117	91 093	66 910	83 901	97 987
Autres établissements de crédit	29 396	33 473	35 055	29 962	35 262	39 218
Banque Centrale	45 194	55 254	53 318	26 415	30 143	29 604
Selon la durée						
Court terme	120 318	141 074	148 472	100 453	120 224	131 732
Moyen terme	12 401	15 991	20 661	13 445	18 753	23 573
Long terme	11 948	14 711	16 758	13 457	15 840	18 036
Selon le secteur bénéficiaire						
Secteur public	33 613	32 588	31 757	21 558	21 123	26 092
Secteur privé	94 891	120 957	134 733	88 488	115 641	122 986
Non recensés	16 163	18 231	19 401	17 309	18 053	24 263
Total des crédits	144 667	171 776	185 891	127 355	154 817	173 341
<i>Taux de progression annuelle</i>	<i>+ 10,7 %</i>	<i>+ 18,7 %</i>	<i>+ 8,2 %</i>	<i>+ 9,3 %</i>	<i>+ 21,6 %</i>	<i>+ 12,0 %</i>

2.5. LE FINANCEMENT DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

L'ensemble des crédits à long, moyen et court terme, distribués à l'économie par les institutions monétaires se répartit ainsi, selon leur durée, les institutions les ayant octroyés et celles en assurant effectivement le financement.

RÉPARTITION DES CRÉDITS CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	au 31 mars		au 30 septembre	
Répartition des crédits en cours :	1970	1971	1970	1971
	pour cent			
selon la durée				
court terme	82,1	79,9	77,7	76,0
moyen terme	9,3	11,1	12,1	13,6
long terme	8,6	9,0	10,2	10,4
selon les institutions les ayant octroyés				
Trésors	3,6	3,4	3,6	3,7
Banques commerciales	71,1	72,7	72,4	71,4
Autres établissements	25,3	23,9	24,0	24,9
selon les institutions en portant le financement				
Trésors	3,5	3,4	3,6	3,7
Banques commerciales	44,9	49,0	54,2	56,6
Autres établissements	19,5	18,8	22,8	22,6
Banque centrale	32,1	28,8	19,4	17,1

L'accroissement de la proportion des crédits portés par les banques commerciales et la contraction de celle des crédits financés par la Banque centrale, qui ressortent du tableau ci-dessus, sont parmi les traits les plus caractéristiques de l'évolution monétaire au cours du dernier exercice.

Le développement des ressources collectées par les **banques commerciales**, et spécialement des dépôts reçus des particuliers et entreprises publiques et privées, leur a, en effet, permis de financer elles-mêmes l'accroissement de leurs engagements tout en réduisant leur recours à la Banque centrale et leur endettement, tant à l'égard de leurs correspondants extérieurs, que des autres établissements de crédits de l'Union.

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

Emplois et ressources	30 sept. 1969	31 mars 1970	30 sept. 1970	31 mars 1971	30 sept. 1971
Emplois					
	millions de francs c.f.a.				
Créances sur l'extérieur*	4 814	6 520	5 886	4 978	7 559
Créances sur Trésors Publics et Postes	1 928	1 993	1 894	1 720	1 837
Créances sur l'économie	89 691	123 167	113 315	136 486	125 249
— Court terme	81 188	112 855	100 724	121 703	109 110
— Moyen terme	6 249	8 217	10 645	12 246	13 491
— Long terme					
— Douteux et litigieux	461	564	619	759	889
— Débiteurs divers	1 430	1 107	849	1 157	1 093
— Participations	363	424	478	621	666
Créances sur le système bancaire (nettes)					
Disponibilités en monnaie de réserve	1 553	2 329	2 328	3 315	2 735
Immeubles et mobilier	2 359	2 570	3 070	3 129	3 477
Total emplois = total ressources	100 345	136 579	126 493	149 628	140 857
Ressources					
Engagements extérieurs *	4 612	7 324	5 089	4 697	7 109
Dépôts des Trésors Publics et Postes	1 049	1 624	2 173	2 287	2 316
Passif exigible par l'économie	57 773	67 925	73 742	83 875	85 921
— Emprunts locaux					
— Dépôts à terme	5 753	6 903	10 647	12 778	13 325
— Comptes de chèques et comptes courants créditeurs	49 374	57 413	59 519	66 910	68 545
— Créditeurs divers	2 646	3 609	3 576	4 187	4 051
Engagements envers le système bancaire (nets)	3 824	4 281	4 712	3 185	4 395
Concours de la Banque Centrale	21 957	45 062	28 318	44 013	25 707
— Court terme	17 809	39 477	21 324	35 645	17 732
— Moyen terme	4 148	5 585	6 994	8 368	7 975
Fonds propres	9 181	9 879	10 570	11 379	11 565
Autres éléments (nets)*	1 949	484	1 889	192	3 844

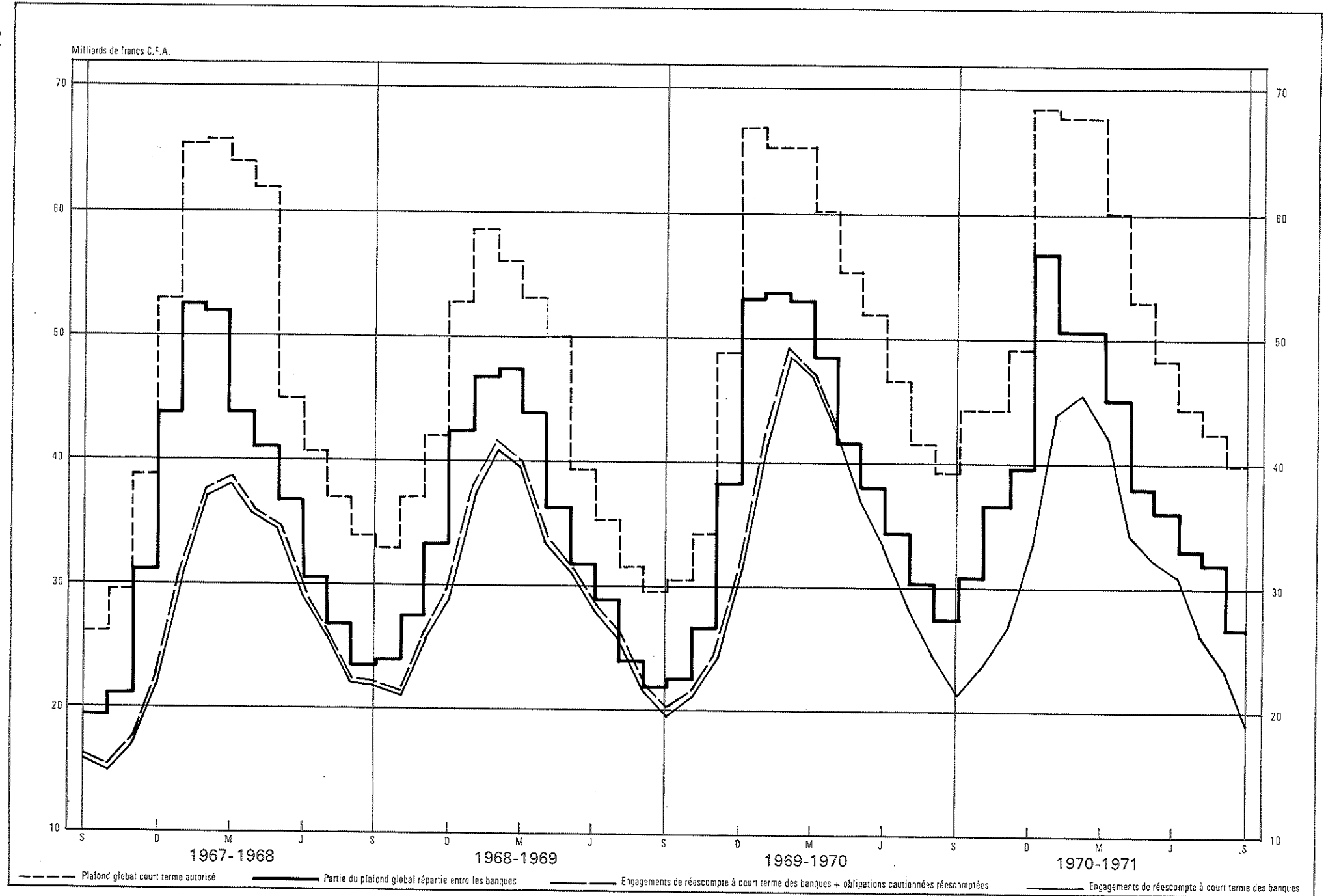
* Les comptes d'encaissements d'effets sont regroupés à la ligne « Autres éléments nets ».

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT*

Emplois et ressources	30 sept. 1969	31 mars 1970	30 sept. 1970	31 mars 1971	30 sept. 1971
millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur (a)	1 336	734	1 154	2 767	2 568
Créances sur Trésors Publics et Postes	1 901	1 875	2 194	2 257	2 624
Créances sur l'économie	30 756	39 352	33 453	41 276	39 659
— Court terme	11 156	18 063	10 808	17 187	13 432
— Moyen terme	4 657	5 176	5 694	6 244	7 847
— Long terme	11 860	12 982	13 847	14 601	14 860
— Douteux et litigieux	1 347	1 419	1 427	1 429	1 470
— Débiteurs divers	411	364	350	447	566
— Participations	1 325	1 348	1 327	1 368	1 484
Créances sur le système bancaire (nettes)	1 295	590	482	216	807
Disponibilités en monnaie de réserve	363	205	365	407	247
Immeubles et mobilier	957	947	1 046	1 253	1 495
Total emplois = total ressources	36 608	43 703	38 694	48 176	47 400
Ressources					
Engagements extérieurs (a)	11 691	12 248	12 243	13 276	13 454
— Prêts et avances C.C.C.E.	9 527	9 807	9 435	9 718	9 530
— Autres engagements extérieurs	2 164	2 441	2 808	3 558	3 924
Dépôts des Trésors Publics et Postes	4 395	4 883	4 679	4 894	5 122
Passif exigible par l'économie	7 379	7 326	9 650	9 982	12 696
— Emprunts locaux	885	879	896	813	798
— Dépôts à terme	1 782	1 913	2 005	2 724	3 490
— Comptes de chèques et comptes courants créditeurs	3 300	3 488	5 335	4 867	6 654
— Créditeurs divers	1 412	1 046	1 414	1 578	1 754
Engagements envers le système bancaire (nets)					
Concours de la Banque Centrale	3 965	9 951	1 825	9 306	3 897
— Court terme	2 301	8 158	265	6 966	496
— Moyen terme	1 664	1 793	1 560	2 340	3 401
Fonds propres	8 928	8 986	10 133	10 474	11 390
Autres éléments nets (a)	250	309	164	244	841
* Non compris C.A.A.C.I. (Gestion des Dépôts).					
(a) Les comptes d'encaissement d'effets sont regroupés à la ligne « Autres éléments nets ».					

CONCOURS A COURT TERME DE LA BANQUE CENTRALE

84



Les « interventions de développement » des **banques de développement** et autres établissements de crédits spécialisés demeurent toujours dans l'étroite dépendance des concours extérieurs à long et moyen terme susceptibles de leur être apportés. La mobilisation de ressources locales et le concours de la Banque centrale ont cependant considérablement allégé cette dépendance ces deux dernières années, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

FINANCEMENT DES CRÉDITS A MOYEN ET LONG TERME DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

	Crédits consentis	Emprunts extérieurs	Concours B.C. MT	Autres ressources
	MT+ LT	MT + LT	MT	
30 septembre	milliards de francs c.f.a.			
1963	6,1	3,4	0,2	2,5
1964	8,1	4,8	0,5	2,8
1965	10,3	6,0	0,4	3,9
1966	11,6	7,2	0,9	3,5
1967	12,3	7,8	1,5	3,0
1968	13,8	8,4	1,3	4,1
1969	16,5	10,2	1,7	4,6
1970	19,5	10,8	1,6	7,1
1971	22,7	11,6	3,4	7,7

Le développement des recours à la Banque centrale pour le financement des interventions à moyen terme mérite particulièrement d'être relevé.

La médiocrité des récoltes dont la commercialisation est principalement assurée par certaines banques de développement a, par contre, réduit leur recours au réescompte à court terme de la Banque centrale.

FINANCEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

	Crédits consentis	Portés par la Banque centrale	
31 mars	milliards de francs c.f.a.		%
1966	16,4	8,4	51,3
1967	15,4	7,3	47,5
1968	15,9	7,9	49,7
1969	16,9	7,2	42,9
1970	18,4	8,2	44,3
1971	17,6	7,0	39,5
30 septembre			
1967	11,1	3,0	27,1
1968	12,8	4,6	35,9
1969	11,6	2,3	19,9
1970	11,2	0,3	2,4
1971	14,0	0,5	3,5

FINANCEMENT PAR LA BANQUE CENTRALE

DES CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES BANQUES COMMERCIALES

Fin de mois	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauritanie	Niger*	Sénégal	Togo
en pour cent des crédits à court terme consentis							
1969							
Septembre	21,0	20,1		9,5	12,9	30,1	
Octobre	21,5	21,6		11,9	12,1	30,2	
Novembre	24,7	22,4		12,4	18,9	30,3	
Décembre	28,1	22,5	5,1	18,1	29,5	37,9	
1970							
Janvier	34,3	28,1	19,6	19,0	32,9	41,8	
Février	37,1	30,8	18,5	18,7	25,7	46,5	
Mars	34,0	29,1	16,2	18,9	25,0	47,6	
Avril	34,9	24,6	6,4	18,7	19,3	43,2	
Mai	28,6	24,3	4,8	16,5	14,1	43,8	
Juin	26,8	26,1		26,6	11,3	40,1	
Juillet	23,7	19,5		26,5	7,2	37,4	
Août	20,4	17,2		24,4	5,6	36,3	
Septembre	19,5	9,2		27,0	1,1	33,7	
Octobre	24,3	14,4		26,7		30,5	
Novembre	24,1	16,4		27,0	2,7	28,9	
Décembre	26,4	20,6		27,6	14,3	30,4	
1971							
Janvier	33,2	22,9	12,4	26,2	12,0	33,5	
Février	32,0	23,6	11,6	27,3	1,5	36,9	
Mars	33,0	21,3	5,4	25,1		33,3	
Avril	27,2	10,6		27,7		31,6	
Mai	25,9	9,4		27,2		32,1	
Juin	25,0	8,8		28,2		31,0	
Juillet	23,7	2,2		24,5		29,4	
Août	20,8	0,7		20,4		29,0	
Septembre	15,6	1,6	0,9	20,2		27,4	

* Y compris B.D.R.N.

La moindre participation de la Banque centrale au financement des crédits à court terme est encore plus marquée s'agissant de ceux dispensés par les **banques commerciales**.

**PARTICIPATION DE LA BANQUE CENTRALE AUX CRÉDITS A COURT TERME
DISPENSÉS PAR LES BANQUES COMMERCIALES**

Encours au	31 mars	30 septembre
	pour cent des crédits consentis	
1967	33,0	22,2
1968	35,5	23,2
1969	34,3	21,6
1970	34,6	21,0
1971	29,0	16,1

Se manifestant dans tous les États de l'Union monétaire, cette évolution est arrivée, en certains d'entre eux, à son terme ultime : l'absence de recours, autres qu'occasionnels, des banques commerciales à la Banque centrale, ainsi qu'il ressort du tableau ci-contre.

Le réescompte tend ainsi à perdre une grande partie de son efficacité ancienne en tant qu'instrument de direction du crédit. C'est donc à d'autres moyens que devront recourir les autorités monétaires pour continuer à veiller à la meilleure application des ressources collectées par les établissements bancaires au financement de l'activité économique et du développement de l'Union monétaire.

2.6. LES TRÉSORS PUBLICS ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE

La situation monétaire de l'Union a continué à présenter deux caractères peu communs :

- un faible endettement direct des Trésors publics à l'égard des particuliers et entreprises,
- une forte position créditrice à l'égard des banques et de l'institut d'émission.

L'endettement direct des Trésors publics et des services postaux, dont les finances ne peuvent être séparées, est demeuré très faible, les dépôts des particuliers et entreprises en comptes courants postaux ne s'accroissant guère; l'émission des bons du Trésor à court terme n'est pratiquée qu'au Sénégal et demeure de très modeste montant.

CRÉANCES « MONÉTAIRES » DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES A L'ÉGARD DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	30 septembre				Variations
	1968	1969	1970	1971	1970/1971
milliards de francs c.f.a.					
Créances :					
Obligations cautionnées	4,2	4,7	5,5	6,5	+ 1,0
Dettes :					
Dépôts en C.C.P.	4,8	5,5	5,4	5,9	+ 0,5
Bons du Trésor	0,4	0,3	0,3	0,4	+ 0,1
Solde	- 1,0	- 1,1	- 0,2	+ 0,2	+ 0,4
Dépôts en Caisse d'épargne	2,8	3,2	3,6	4,2	+ 0,6

Si même il est tenu compte des dépôts en Caisse d'épargne, en majeure partie versés aux Trésors publics, l'endettement direct de ceux-ci à l'égard des particuliers et entreprises demeure faible (a).

(a) Les paiements retardés ou différés de dépenses publiques, dont le montant est mal connu, n'étant pas pris en considération ici.

**POSITION NETTE DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES
A L'ÉGARD DES AUTRES INSTITUTIONS MONÉTAIRES**

Position nette à l'égard	30 septembre				Variations
	1968	1969	1970	1971	1970/1971
milliards de francs c.f.a.					
de la Banque centrale	+ 9,6	+ 10,0	+ 21,3	+ 18,8	− 2,5
des banques	+ 7,5	+ 8,5	+ 9,6	+ 16,4	+ 6,8
Total	+ 17,1	+ 18,5	+ 30,9	+ 35,2	+ 4,3
Côte d'Ivoire	8,1	10,8	18,4	20,4	+ 2,0
Dahomey	− 0,5	− 0,5	0,5	1,1	+ 0,6
Haute-Volta	1,2	2,7	4,3	5,5	+ 1,2
Mauritanie	1,3	0,9	1,0	1,4	+ 0,4
Niger	1,0	1,0	1,6	2,7	+ 1,1
Sénégal	3,9	1,2	1,5	− 0,2	− 1,7
Togo	2,1	2,4	3,6	4,3	+ 0,7
Total	17,1	18,5	30,9	35,2	+ 4,3

Quant à la position des Trésors publics et postes à l'égard des autres institutions monétaires (banque centrale, banques commerciales et autres), elle s'est maintenue créditrice au niveau très élevé atteint l'exercice précédent. Ainsi que le montre le tableau ci-dessus, elle s'est affermie dans tous les États de l'Union, à la seule exception du Sénégal où elle apparaît débitrice, en fin d'exercice, d'un très faible montant.

Une appréciation correcte de la situation de trésorerie des États nécessiterait de plus amples informations, notamment sur l'évolution de leur dette publique extérieure et intérieure, qu'il n'a pas encore été possible de rassembler et exploiter comme il conviendrait.

Une constatation qui s'impose cependant est la quasi-absence de recours des Trésors publics aux facilités que la Banque centrale est statutairement tenue de leur consentir.

AVANCES DE LA BANQUE CENTRALE AUX TRÉSORS PUBLICS

	au 30 septembre 1970		au 30 septembre 1971	
	Plafonds (a)	Utilisation	Plafonds (a)	Utilisation
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	5 450		6 146	
Dahomey	1 063	788	890	123
Haute-Volta	783		910	
Mauritanie	538		534	
Niger	841		1 007	
Sénégal	3 431		3 746	
Togo	539		651	
Total	12 645	788	13 884	123
(a) Plafonds correspondant au 1/10 du montant des recettes fiscales de l'État effectivement recouvrées selon les comptes du dernier exercice arrêté et communiqués à la Banque centrale.				

Fin de mois	1962/1963	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
millions de francs c.f.a.									
Septembre	86	3 122	551	2 381	1 721	956	939	1 406	791
Octobre	30	3 453	598	2 795	2 164	1 685	1 147	1 669	697
Novembre	5	2 263	677	3 597	3 266	2 628	1 375	1 995	558
Décembre	252	1 056	417	416	2 468	3 383	1 983	1 975	532
Janvier	373	652	700	802	2 540	3 760	1 249	1 728	693
Février	101	771	830	1 010	2 766	2 839	1 255	1 220	789
Mars	354	849	1 039	918	1 331	1 089	995	801	663
Avril	2 112	440	639	922	999	1 004	1 043	912	521
Mai	1 376	340	650	1 150	980	1 093	958	818	303
Juin	1 189	263	711	902	897	1 091	983	713	40
Juillet	1 676	254	1 212	1 150	2 587	979	1 112	844	7
Août	2 295	585	2 650	1 042	1 020	1 987	1 293	725	4
Septembre	3 122	551	2 381	1 721	956	939	1 406	791	128

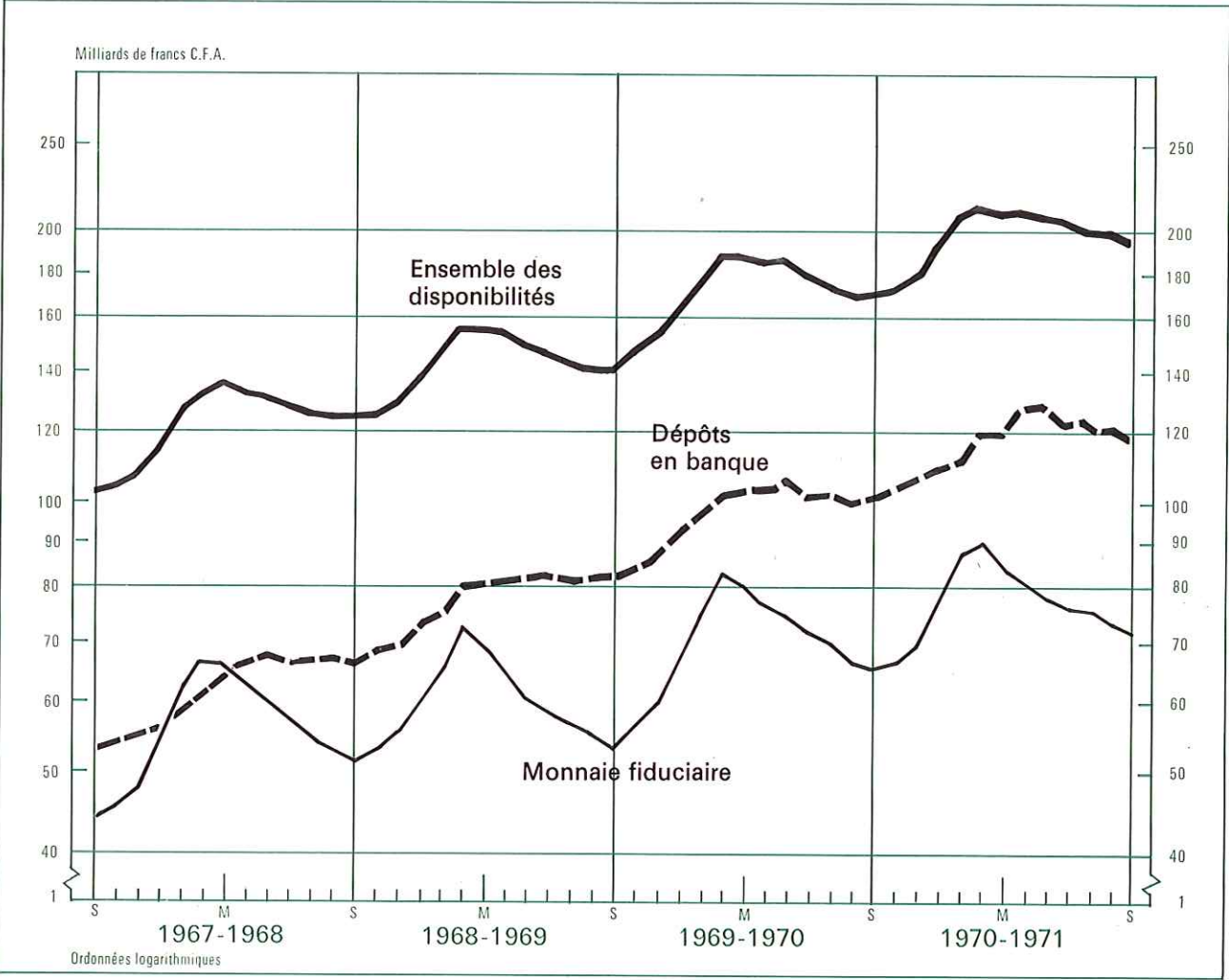
* Ensemble des concours : Escomptes d'obligations cautionnées - Découverts en compte courants - Avoirs en C.C.P.

Le Trésor dahoméen, qui avait fait, pendant plusieurs années, un usage constant au maximum des possibilités statutairement autorisées des avances de la Banque centrale, a réduit, et même suspendu plusieurs semaines durant, en fin d'exercice, ses appels.

Par ailleurs, aucun recours n'a été fait par les Trésors publics au réescompte à la Banque centrale d'obligations cautionnées souscrites à leur ordre.

Le tableau ci-contre, qui rappelle le montant total des concours de toute forme, consentis aux Trésors publics par la Banque centrale depuis la création de l'Union monétaire, il y a neuf ans, témoigne leur modestie constante.

DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES
ET QUASI-MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES



2.7 LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

D'environ 174 milliards de francs c.f.a. au début de l'exercice dernier, le montant total des liquidités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises (organismes publics autonomes compris) avait approché 212 milliards fin mars; il s'est réduit, selon son cycle saisonnier, à quelque 195 milliards fin septembre 1971, dont la répartition se compare ainsi à celles, à même date, des deux précédentes années.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	30 septembre			Variations	
	1969	1970	1971	1969/1970	1970/1971
	milliards de francs c.f.a.			± %	
Monnaie fiduciaire	53,0	64,2	69,4	+ 21,1	+ 8,1
Dépôts à vue en banque et C.C.P.	64,4	77,4	89,3	+ 20,2	+ 15,4
Monnaie	117,4	141,6	158,7	+ 20,6	+ 12,1
Dépôts à terme en banque	23,0	28,6	32,1	+ 24,3	+ 12,2
Dépôts en Caisse d'épargne	3,2	3,6	4,2	+ 12,5	+ 16,7
Bons du Trésor à C.T.	0,3	0,3	0,4		+ 33,3
Quasi-monnaie	26,5	32,5	36,7	+ 22,6	+ 12,9
Liquidités	143,9	174,1	195,4	+ 21,0	+ 12,2

La progression s'est donc manifestée au même taux élevé pour les liquidités quasi monétaires que pour la monnaie *stricto sensu*; mais alors qu'elle avait affecté également les deux formes de celle-ci, la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale, en 1969/1970, elle a été beaucoup moins marquée en 1970/1971 pour la première que pour la seconde.

L'accroissement de la circulation fiduciaire n'a été, en effet, que de 8 %, alors que les autres formes de liquidités monétaires ou quasi monétaires ont connu un taux de croissance a peu près double (15 %).

La différence du taux de croissance entre les deux formes de liquidités monétaires s'est donc encore affirmée. Mesurées de fin septembre 1963 à fin septembre 1971, au long des huit derniers exercices, les formes scripturales de liquidités monétaires ont progressé de 13,1 % l'an, en moyenne, la circulation fiduciaire de 7,6 %, seulement.

Le curieux rythme biennal de croissance de la **circulation fiduciaire**, déjà signalé mais encore inexpliqué, s'est ainsi confirmé au cours du dernier exercice.

TAUX DE CROISSANCE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

30 septembre-30 septembre			
1962/1963	+ 3,2 %	1966/1967	—
1963/1964	+ 7,7 %	1967/1968	+ 14,4 %
1964/1965	+ 1,7 %	1968/1969	+ 3,2 %
1965/1966	+ 6,1 %	1969/1970	+ 21,1 %
		1970/1971	+ 8,1 %

La libre circulation des signes monétaires sur toute l'étendue de l'Union, qui est un des bénéfices les plus appréciables de celle-ci, ne permet pas de connaître avec précision la monnaie fiduciaire détenue dans chacun des États membres (a).

Prenant en considération les mouvements de billets décelés par le tri des versements effectués aux caisses de la Banque centrale, des estimations du montant des billets en circulation dans chacun des États de l'Union ont été tentées: elles ne peuvent qu'être approximatives. Sur ces bases ont été calculées, par simple déduction des encaisses connues du Trésor public et des banques, les encaisses des particuliers et entreprises privées et publiques de chacun des États, que le tableau ci-après présente.

ESTIMATION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

	30 septembre			Variations	
	1969	1970	1971	1969/1970	1970/1971
	milliards de francs c.f.a.			pour cent	
Côte d'Ivoire	23,6	29,8	32,3	+ 26	+ 8
Dahomey	3,6	4,2	5,0	+ 17	+ 19
Haute-Volta	5,5	6,2	6,3	+ 13	+ 2
Mauritanie	1,7	1,9	2,0	+ 12	+ 5
Niger	3,0	3,5	4,1	+ 17	+ 17
Sénégal	10,9	13,6	14,0	+ 24	+ 3
Togo	4,7	5,0	5,7	+ 7	+ 14
Total	53,0	64,2	69,4	+ 21	+ 8

a) L'organisation de la Banque centrale permet, par contre, d'établir avec une précision suffisante l'émission nette de ses billets et pièces pour chacune de ses agences, qui exprime la participation de chacune d'elles à la création de la monnaie fiduciaire.

Les mouvements de billets identifiés, qui peuvent être appréciés lors de leur versement aux caisses de la Banque centrale, démontrent la grande importance de cette libre circulation des signes monétaires dans les relations économiques entre les États de l'Union. Le montant des « billets déplacés » d'une agence à l'autre a été croissant :

exercices	milliards F c.f.a.	exercices	milliards F c.f.a.	exercices	milliards F c.f.a.
1965/1966	16,0	1967/1968	18,2	1969/1970	22,3
1966/1967	16,6	1968/1969	19,9	1970/1971	25,5

L'accroissement de la circulation fiduciaire aurait été ainsi particulièrement élevé au Dahomey et au Niger, et ce pour la deuxième année successive, ainsi qu'au Togo, et quasi négligeable au Sénégal et en Haute-Volta, ce dernier pays ayant à la fois souffert dans ses propres récoltes, réduites par la sécheresse, et dans le revenu tiré par ses émigrants de leur participation aux récoltes également plus faibles de la Côte d'Ivoire.

Au contraire des trois précédents exercices, la progression des **dépôts à vue et à terme des organismes publics autonomes** a été moins forte que celle des dépôts du «secteur privé».

DÉPÔTS EN BANQUE A VUE ET A TERME

30 septembre	Organismes	Autres	Total	Organismes	Autres	Total
	publics			publics		
milliards de francs c.f.a.			Taux de croissance %			
1967	14,7	39,2	53,9		+ 8	+ 6
1968	19,4	47,9	67,3	+ 32	+ 22	+ 25
1969	28,9	53,0	81,9	+ 49	+ 10	+ 22
1970	38,6	62,0	100,6	+ 33	+ 17	+ 23
1971	42,9	72,6	115,5	+ 11	+ 17	+ 15

Il faut malheureusement convenir que le recensement des dépôts des «organismes publics» pêche par de nombreuses imperfections, bien que leur connaissance précise soit des plus utiles à la bonne conduite, tant de la politique monétaire, que des finances publiques.

Cette imprécision affecte aussi les conclusions que l'on peut tirer de l'évolution, souvent différente, des soldes créditeurs des comptes de chèques et des comptes courants ouverts à des personnes physiques ou morales, autres que les organismes publics autonomes.

Pour autant que valables, les données recueillies expriment une progression méritant d'être signalée au regard de celle, très faible, enregistrée aux deux précédents exercices, des soldes créditeurs des comptes courants, et le maintien à un taux élevé de la croissance des dépôts en comptes de chèques.

TAUX DE CROISSANCE DES DÉPÔTS EN BANQUE

du 1 ^{er} octobre	Comptes de	Comptes	Total	Total
au 30 septembre	chèques	courants	(y c. C.D.)*	(y c. dépôts à terme)
pour cent l'an				
1963/1964	+ 4,6	+ 1,9		+ 0,9
1964/1965	+ 12,1	+ 5,1	+ 9,1	+ 9,3
1965/1966	+ 9,0	+ 14,6	+ 14,4	+ 16,6
1966/1967	+ 7,0	— 0,9	+ 4,9	+ 7,6
1967/1968	+ 16,7	+ 29,2	+ 22,6	+ 22,2
1968/1969	+ 17,7	+ 4,7	+ 8,1	+ 10,5
1969/1970	+ 17,5	+ 7,6	+ 12,9	+ 17,0
1970/1971	+ 18,4	+ 15,7	+ 16,8	+ 17,2
Taux moyen :				
1963/1971	+ 12,7	+ 9,4	+ 10,9	+ 12,5
* Y compris créditeurs divers.				

DÉPÔTS EN BANQUES*

au 30 septembre	1967	1968	1969	1970	1971
millions de francs c.f.a.					
A - Dépôts à vue (a + b + c)	43 769	53 599	58 920	71 977	83 363
a) Comptes de chèques	17 268	19 495	23 683	31 170	36 935
organismes publics	3 162	3 035	4 311	8 399	9 965
particuliers et entreprises privées	14 106	16 460	19 372	22 771	26 970
b) Comptes courants	22 445	29 484	31 031	35 675	40 490
organismes publics	4 642	6 475	6 930	9 746	10 501
particuliers et entreprises privées	17 803	23 009	24 101	25 929	29 989
c) Créiteurs divers	4 056	4 620	4 206	5 132	5 938
B - Dépôts à terme	10 125	13 751	22 978	28 655	32 117
organismes publics	6 880	9 909	17 706	20 510	22 393
particuliers et entreprises privées	3 245	3 842	5 272	8 145	9 724
Ensemble des dépôts (A + B)	53 894	67 350	81 898	100 632	115 480
Taux de variation annuelle	+ 5,6 %	+ 25,0 %	+ 21,6 %	+ 22,9 %	+ 14,8 %
* Banques commerciales, banques de développement, C.A.A.-C.I.					

COMPTES DE CHÈQUES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES*

30 septembre	1967	1968	1969	1970	1971
milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	6,4	7,4	8,9	10,7	13,2
Dahomey	1,0	1,3	1,5	1,8	2,5
Haute-Volta	0,7	0,9	1,0	1,3	1,4
Mauritanie	0,3	0,4	0,5	0,7	0,6
Niger	0,5	0,6	0,6	0,8	0,9
Sénégal	4,1	4,7	5,4	5,8	6,4
Togo	1,1	1,2	1,5	1,7	2,0
Total	14,1	16,5	19,4	22,8	27,0
* Ouverts dans les banques commerciales et établissements publics de crédit; non compris les comptes de chèques des organismes publics.					

S'ils ont enregistré une sensible augmentation (9 %) en 1970/1971, les dépôts en **comptes courants postaux** demeurent de montant relativement faible, ne dépassant guère, fin septembre 1971, celui déjà atteint huit ans plus tôt (5,9 milliards contre 5,3).

Les **dépôts en Caisse d'épargne** ont, par contre, poursuivi leur développement régulier.

**TAUX DE CROISSANCE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE,
DES COMPTES DE CHÈQUES ET DES DÉPÔTS EN CAISSE D'ÉPARGNE**

du 1 ^{er} octobre au 30 septembre	Circulation fiduciaire	Comptes de chèques (a)	Caisse d'épargne
pour cent l'an			
1963/1964	+ 7,7	+ 4,6	+ 12,5
1964/1965	+ 1,7	+ 12,1	+ 11,1
1965/1966	+ 6,1	+ 9,0	+ 10,0
1966/1967	—	+ 7,0	+ 13,6
1967/1968	+ 14,4	+ 16,7	+ 12,2
1968/1969	+ 3,2	+ 17,7	+ 14,2
1969/1970	+ 21,0	+ 17,5	+ 12,5
1970/1971	+ 8,1	+ 18,4	+ 16,7
Taux moyen 1963/1971	+ 7,6	+ 12,7	+ 12,8
(a) Comptes de chèques et comptes d'épargne en banque.			

Cette croissance relativement forte et surtout régulière des avoirs en Caisse d'épargne méritait d'être soulignée, la contribution de ces institutions à la collecte de l'épargne étant généralement méconnue et guère stimulée en Afrique de l'Ouest bien qu'elle soit pourtant de première importance dans la mobilisation de l'épargne des pays présentement considérés parmi les plus développés.

CAISSES D'ÉPARGNE – AVOIRS DES DÉPOSANTS

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie
31 décembre	millions de francs c.f.a.			
1956	194,2	144,8	126,1	
1957	218,5	175,8	151,2	
1958	244,4	198,9	172,9	
1959	269,0	228,1	192,5	
1960	295,0	244,2	214,5	
1961	348,9	248,1	245,4	
1962	370,5	249,5	292,0	
1963	356,7	274,5	332,7	
1964	441,8	294,5	404,1	
1965	493,1	317,4	478,5	
1966	519,1	327,4	536,5	
1967	637,6	335,4	696,2	
1968	764,3	368,1	777,6	
1969	829,0	403,3	871,6	3,4
1970	953,1	457,7	1 001,8	4,1
1971	1 094,0	528,1	1 048,0	5,8

	Niger	Sénégal	Togo	Total
31 décembre	millions de francs c.f.a.			
1956	38,7	206,2	61,8	771,8
1957	49,8	231,1	78,9	905,3
1958	54,8	230,7	109,1	1 010,8
1959	54,1	233,8	124,9	1 102,4
1960	47,8	224,1	151,2	1 176,8
1961	46,7	239,2	179,7	1 308,0
1962	40,5	279,4	211,1	1 443,0
1963	44,1	311,5	249,7	1 569,2
1964	51,3	340,5	313,2	1 845,4
1965	71,0	349,7	349,8	2 059,5
1966	63,7	375,2	420,0	2 241,9
1967	60,3	401,5	448,7	2 579,7
1968	75,0	449,1	528,0	2 962,1
1969	86,7	461,9	644,8	3 300,7
1970	96,0	512,1	744,3	3 769,1
1971	109,7	559,0	855,0	4 199,6

2.8. LES RÉSERVES MONÉTAIRES EXTÉRIEURES

Le montant net, cette expression éliminant notamment l'incidence des allocations de droits de tirage spéciaux des avoirs extérieurs des institutions monétaires, a connu en cours d'exercice une nouvelle augmentation ; de septembre 1970 à septembre 1971, elle a été de 9,7 milliards de francs c.f.a. (14,6 % en importance relative).

Cet accroissement aurait été beaucoup plus fort, n'était la forte baisse survenue au cours du dernier trimestre de l'exercice, au contraire de la variation saisonnière habituelle.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (MONTANT NET)

Variations trimestrielles	1968/1969	1969/1970	1970/1971
milliards de francs c.f.a.			
30 septembre — 31 décembre	+ 2,9	+ 0,2	+ 1,9
31 décembre — 31 mars	+ 6,3	+ 13,7	+ 6,9
31 mars — 30 juin	— 0,3	+ 2,2	+ 6,3
30 juin — 30 septembre	+ 1,2	+ 2,9	— 5,4
Total de l'exercice	+ 10,1	+ 19,0	+ 9,7

S'il est fait abstraction des engagements à long terme contractés par les banques de développement, afin d'atténuer la diversité des modalités d'endettement extérieur des États de l'Union, cette évolution s'accuse encore ; à l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 15,7 milliards durant les trois premiers trimestres de l'exercice a succédé une baisse de 5,2 milliards durant le quatrième, l'augmentation résiduelle de l'exercice étant ainsi ramenée à 10,5 milliards.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (MONTANT NET SANS DÉDUCTION DES ENGAGEMENTS A LONG TERME DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT)

	30 septembre 1970	31 décembre 1970	31 mars 1971	30 juin 1971	30 septembre 1971
milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	40,8	44,3	48,5	50,0	44,6
Dahomey	4,1	3,5	4,3	6,0	5,3
Haute-Volta	9,5	9,2	9,0	9,4	9,9
Mauritanie	0,2	— 0,5	— 0,2	0,3	1,0
Niger	3,7	4,0	6,6	7,1	6,8
Sénégal	4,1	4,0	2,4	4,9	5,8
Togo	10,2	10,5	11,8	11,3	10,1
Non répartis	6,3	6,0	6,0	5,6	5,9
Total	78,9	81,0	88,4	94,6	89,4
Accroissement trimestriel	+ 2,1 + 7,4 + 6,2 — 5,2				
Accroissement annuel	+ 10,5				

La baisse du quatrième trimestre de l'exercice 1970/1971 mérite d'autant plus d'être relevée qu'elle s'est manifestée dans quatre des sept États de l'Union, en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Niger particulièrement. Il ne peut être encore établi cependant si elle est due à des causes de circonstances ou traduit un renversement de tendance de plus longue portée.

Elle a eu pour effet, en tout cas, de modérer une expansion des avoirs extérieurs qui, mesurée à fin d'exercice, avait été très élevée les deux précédentes années.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (MONTANT NET)

30 septembre	1968	1969	1970	1971
milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	21,2	32,8	40,8	44,6
Dahomey	2,9	2,0	4,1	5,3
Haute-Volta	5,6	6,6	9,5	9,9
Mauritanie	1,9	1,6	0,2	1,0
Niger	0,7	1,4	3,7	6,8
Sénégal	3,5	1,3	4,1	5,8
Togo	7,3	9,6	10,2	10,1
Non répartis	2,9	4,0	6,3	5,9
Total	46,0	59,3	78,9	89,4
Accroissement brut	+ 13,3		+ 19,6	+ 10,5
Accroissement relatif	+ 29 %		+ 33 %	+ 13 %

Au Togo excepté, où ils semblent marquer un palier, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont donc accrus dans tous les États de l'Union; la contribution de la Côte d'Ivoire à cet accroissement demeure importante, sans être pourtant dominante : 3,8 milliards sur 10,9 milliards d'accroissement localisable des avoirs.

La progression la plus remarquable est sans doute celle qui s'est poursuivie au Niger.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DU NIGER (MONTANT NET)

30 septembre	B.C.E.A.O.	Banques	Total	Variations
millions de francs c.f.a.				
1968	887	— 209	678	
1969	1 785	— 335	1 450	+ 772
1970	4 125	— 439	3 686	+ 2 236
1971	5 807	1 020	6 827	+ 3 141

La cause en est pour partie l'excellent placement de la récolte d'arachides et les importants investissements miniers et industriels récemment réalisés. Elle est aussi dans un nouveau développement des échanges directs ou triangulaires par le Nigeria, avec le Tchad et le Cameroun, que traduit le montant net des achats au Niger de billets de la Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun.

MONTANT NET DES ACHATS AU NIGER DE BILLETS DE LA B.C.E.A.E.C.

millions de francs c.f.a.			
1965/1966 :	2,1	1968/1969 :	1 253,1
1966/1967 :	421,7	1969/1970 :	934,6
1967/1968 :	698,3	1970/1971 :	1 698,3

Encore que le montant net des avoirs extérieurs de l'ensemble des institutions monétaires paraisse la meilleure mesure de leur capacité à satisfaire aux règlements sur l'extérieur, une considération particulière est généralement donnée au montant brut des **réserves officielles de change**, des liquidités internationales, pour user de l'expression du Fonds monétaire, détenues par la Banque centrale et le Trésor public.

Leur montant s'est accru de 9,8 milliards de francs c.f.a. (35,3 millions d'unités de DTS) du 30 septembre 1970 au 30 septembre 1971. L'accroissement est même de 19 milliards de francs c.f.a. (68,5 millions d'unités de DTS), s'il est tenu compte des avoirs extérieurs détenus par la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire, prise en considération par le Fonds pour juger de la capacité de ce pays à être désigné pour « fournir des devises » aux détenteurs de droits de tirage spéciaux désireux d'en céder.

Cette augmentation tient pour partie à l'incorporation parmi les liquidités internationales des droits de tirage spéciaux alloués aux États de l'Union monétaire du fait de leur participation au compte spécial de tirage institué en 1969 par le Fonds monétaire international. A une première allocation de 16 millions d'unités de DTS, reçue le 1^{er} janvier 1970, s'en est ajoutée une seconde, le 1^{er} janvier 1971, de 16 371 000 unités de DTS.

Des allocations reçues, la Mauritanie a cédé, contre devises, 2 millions d'unités de DTS, le 20 février 1971, et le Sénégal un même montant, le 2 avril 1971, en sus des 3 millions d'unités cédées un an plus tôt, ces cessions ayant été justifiées par l'évolution des réserves extérieures de l'un et l'autre pays.

La Côte d'Ivoire, par contre, était appelée, le 17 février 1971, à fournir des devises convertibles, en l'espèce des francs français, pour un montant de 1 million d'unités de DTS qui furent créditées à son compte.

Cette dernière transaction, si elle a modifié la composition des réserves, n'en a pas changé le montant.

Il en est de même des modifications de la « position dans la tranche or » au Fonds monétaire survenues au cours de l'exercice. Elles sont la conséquence, d'une part, de l'augmentation de leur quote-part au Fonds monétaire, et, d'autre part, s'agissant de la Haute-Volta et de la Mauritanie, de tirages dans leur tranche or effectués par ces pays en cours d'exercice.

Les États de l'Union monétaire ont tous accepté les augmentations de quotes-parts proposées par la Résolution 25-3 du 9 février 1970 du Conseil des Gouverneurs du Fonds, le montant total de leurs quotes-parts se trouvant ainsi porté de 95,3 à 153 millions de dollars.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL — QUOTES-PARTS

	Quotes-parts anciennes	Quotes-parts nouvelles	Augmentations
		dollars u.c.	
Côte d'Ivoire	19 000 000	52 000 000	33 000 000
Dahomey	10 000 000	13 000 000	3 000 000
Haute-Volta	10 000 000	13 000 000	3 000 000
Mauritanie	10 000 000	13 000 000	3 000 000
Niger	10 000 000	13 000 000	3 000 000
Sénégal	25 000 000	34 000 000	9 000 000
Togo	11 250 000	15 000 000	3 750 000
Total	95.250.000	153 000 000	57 750 000
soit : millions francs c.f.a.	26 451,9	42 489,6	16 037,7

Les nouvelles quotes-parts ont pris effet à la date de règlement des augmentations acceptées :

Côte d'Ivoire : 27 novembre 1970	Mauritanie : 27 novembre 1970
Dahomey : 18 décembre 1970	Niger : 27 novembre 1970
Haute-Volta : 16 décembre 1970	Sénégal : 17 décembre 1970
Togo : 26 décembre 1970	

A concurrence de 25 % de leur montant, les augmentations de quotes-parts de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de la Haute-Volta et du Togo ont été réglées par remise d'or.

La Mauritanie, le Niger et le Sénégal, dont les réserves officielles de change étaient inférieures, à la date de leur acceptation, à leur nouveau quota, se prévalant des dispositions du paragraphe 5 de la Résolution 25-3, ont limité leur versement en or en proportion du rapport entre le montant de leurs réserves et celui de leur nouvelle quote-part ; la proportion de l'augmentation versée en or s'est ainsi trouvée ramenée de 25 % à 4,2 % pour la Mauritanie, 8,3 % pour le Sénégal et 23,2 % pour le Niger. Le solde, jusqu'à 25 % de l'augmentation, a donné lieu à un versement en monnaie nationale, effectué pour l'essentiel par une remise de bons. Ce versement devra cependant être racheté ultérieurement contre remise au Fonds de devises convertibles ou de DTS (a).

Conformément aux dispositions des conventions conclues entre les États de l'Union monétaire et la Banque centrale et approuvées par son Conseil le 4 décembre 1969, la Banque centrale a acquis, par prélèvement sur ses disponibilités, l'or devant être remis au Fonds monétaire en règlement des augmentations de quotes-parts. La contre-valeur de ces achats a été d'environ 3,4 milliards de francs c.f.a. (b).

(a) Ce rachat pouvait être fractionné en cinq tranches égales, la première exigible un an après le premier versement effectué au titre de l'augmentation, les autres à intervalle d'un an.

La première tranche des versements dus par la Mauritanie, le Niger et le Sénégal a été ainsi versée en novembre-décembre 1971.

(b) Ainsi imputé :

Côte d'Ivoire : 2 276 millions de francs c.f.a.	Niger : 192 millions de francs c.f.a.
Dahomey : 208 —	Sénégal : 207 —
Haute-Volta : 208 —	Togo : 258 —
Mauritanie : 35 —	

Le versement effectué par la Haute-Volta s'est trouvé compensé par un tirage dans la tranche or de même montant effectué par cet État.

La Banque centrale a également porté au crédit des comptes du Fonds monétaire en ses livres le montant en monnaie nationale requis. La plus grande part des versements en monnaie nationale a cependant été représentée par la souscription par les États de bons à vue à l'ordre du Fonds monétaire déposés à la Banque centrale.

En décembre 1970, la Haute-Volta a procédé à un tirage de 750 000 dollars dans sa tranche or; une semblable opération portant sur un million de dollars a été exécutée par la Mauritanie le 26 février 1971.

Ces règlements et tirages effectués, les quotes-parts et position tranche or au Fonds monétaire international des États de l'Union étaient les suivantes et devaient le demeurer jusqu'à la fin de l'exercice.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL – POSITION TRANCHE OR

	Quote-part	Position	Rapport
		tranche or	
	milliers de dollars u.c.*		pour cent
Côte d'Ivoire	52 000	10 750	20,7
Dahomey	13 000	2 125	16,3
Haute-Volta	13 000	1 375	10,6
Mauritanie	13 000	501	3,8
Niger	13 000	2 071	15,9
Sénégal	34 000	3 248	9,5
Togo	15 000	2 062	13,7
Total	153 000	22 132	15,5

* 1 dollar u.c. = 1/35 once trov d'or fin.

Au 30 septembre 1971, les **réserves officielles de change** de l'Union monétaire se répartissaient ainsi :

RÉSERVES OFFICIELLES DE CHANGE

Montant au 30 septembre 1971	Position	DTS	Devises	Total
	tranche or FMI	détenus	convertibles	
milliers d'unités de DTS				
a) Banque centrale et Trésors publics				
Côte d'Ivoire	10 750	9 757	84 140	104 647
Dahomey	2 125	3 070	16 273	21 468
Haute-Volta	1 375	3 070	35 415	39 860
Mauritanie	501	1 064	5 528	7 093
Niger	2 071	3 070	19 212	24 353
Sénégal	3 248	2 786	27 703	33 737
Togo	2 062	3 494	31 543	37 099
non répartis			23 624	23 624
Total	22 132	26 311	243 438	291 881
b) C.A.A.C.I.			76 353	76 353
Total a + b	22 132	26 311	319 791	368 234
Répartition :		pour cent		
y compris C.A.A.C.I.	6,0	7,2	86,8	100,0
n. compris C.A.A.C.I.	7,6	9,0	83,4	100,0

Pour leur quasi-totalité les devises convertibles détenues par la Banque centrale pour son compte ou celui des Trésors publics de l'Union sont en dépôts à vue, mais néanmoins substantiellement rémunérées, ainsi qu'il est indiqué plus loin, au Trésor français; leur disponibilité est donc assurée pour faire face à toute demande de conversion de francs c.f.a. en devises autres.

AVOIRS EXTÉRIEURS DE LA BANQUE CENTRALE (MONTANT NET)

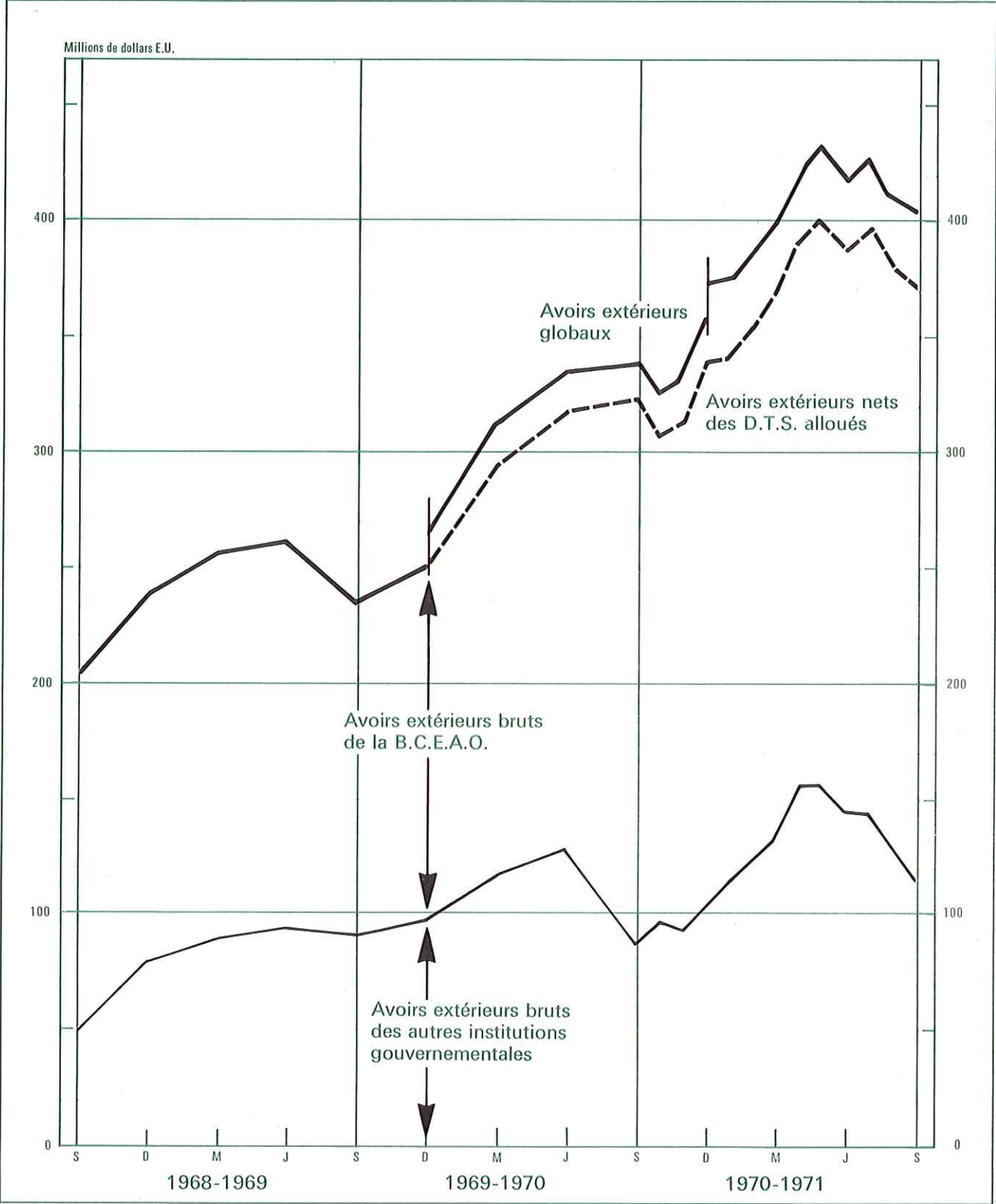
au 30 septembre	1969	1970	1971
milliards de francs c.f.a.			
Disponibilités à vue			
— Compte d'opérations au Trésor français	35,4	59,6	64,7
— Billets et autres dépôts à vue	0,6	0,5	0,4
Autres avoirs en devises convertibles	2,1	2,2	2,1
Fonds Monétaire International			
— Position tranche or	3,0	3,2	6,1
— DTS détenus	—	3,6	7,3
Total	41,1	69,1	80,6
pour cent			
Proportion en « compte d'opérations »	86,1	86,2	80,2

La proportion détenue par la Banque centrale des avoirs extérieurs des « organismes publics » de l'Union monétaire, qui s'était sensiblement élevée du 30 septembre 1969 au 30 septembre 1970, était légèrement plus faible à la fin de l'exercice 1971.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES ORGANISMES PUBLICS

au 30 septembre	1969	1970	1971
milliards de francs c.f.a.			
Banque centrale	41,1	69,1	80,6
Trésors publics	4,2	2,1	0,5
C.A.A.C.I.	15,3	12,0	21,2
Total	60,6	83,2	102,3
Autres établissements publics de crédit	2,8	5,2	4,2
Offices des Postes et Caisses d'épargne	1,1	0,8	1,0
Autres établissements publics	2,0	4,5	5,3
Total général	66,5	93,7	112,8
pour cent			
Proportion détenue par la Banque centrale :			
— du total	67,8	83,0	78,8
— du total général	61,8	73,7	71,4

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES (montant brut)



La proportion des avoirs extérieurs « publics » détenus hors Banque centrale est donc demeurée importante ; le montant de ces avoirs s'est accru au cours du dernier exercice de 7,5 milliards, progression relativement forte au regard de celle (11,5 milliards) du montant brut des avoirs extérieurs détenus par la Banque centrale en couverture de l'émission monétaire.

Conformément au dernier alinéa de l'article 3 (nouveau) de la Convention de compte d'opérations et des articles 5 et 12 des Conventions du 4 décembre 1969, la Banque centrale compte parmi ses « avoirs extérieurs » :

- la partie de la quote-part de chacun des États de l'Union qui excède les avoirs du Fonds en monnaie de cet État (c'est-à-dire la « tranche or » de l'État concerné) ;
- le montant des droits de tirage spéciaux détenus pour le compte de l'Union.

En considération toutefois de leur caractère particulier, leur allocation étant assortie d'obligations, les droits de tirage spéciaux alloués aux États de l'Union et inscrits au passif de la Banque centrale sont également comptés parmi les engagements à vue de celle-ci (a).

Le Conseil, en sa réunion du 24 mars 1970, a convenu que seraient ainsi désormais définis les avoirs extérieurs et engagements à vue servant au calcul du rapport considéré par l'article 44 des statuts de la Banque centrale.

Ce rapport entre le montant des avoirs extérieurs de la Banque centrale et celui de ses engagements à vue a ainsi évolué au cours du dernier exercice.

RAPPORT DES AVOIRS EXTÉRIEURS AUX ENGAGEMENTS A VUE DE LA BANQUE CENTRALE

pour cent		pour cent	
30 septembre 1970	73,6	31 mars 1971	61,2
31 octobre 1970	68,7	30 avril 1971	64,8
30 novembre 1970	68,1	31 mai 1971	66,6
31 décembre 1970	66,3	30 juin 1971	68,4
31 janvier 1971	60,0	31 juillet 1971	70,1
28 février 1971	57,7	31 août 1971	73,4

Il était de 77,7% le 30 septembre 1971, étant toujours resté très éloigné du premier seuil d'alerte de 20% prévu par l'article 44 précité.

S'il demeure ainsi à être satisfaisant, le niveau des réserves monétaires de l'Union n'est cependant pas hors de proportion avec les engagements à couvrir.

a) Il convient de souligner que cet enregistrement a pour conséquence que les allocations de DTS reçues par les États de l'Union sont sans effet sur le montant net des avoirs extérieurs de la Banque centrale.

Par contre, les statistiques établies par le Fonds monétaire, si elles comptent également parmi les avoirs extérieurs des DTS détenus, ne considèrent pas les allocations de DTS comme un engagement extérieur (leur montant est incorporé au poste « divers »). Les « réserves » décomptées par le Fonds monétaire pour leur montant brut incorporent les DTS détenus.

La référence la plus banale qui rapporte les réserves extérieures à la valeur des importations donne à le penser.

Niveau moyen				
	1967/1968	1968/1969	1969/1970	1970/1971
millions d'unités de DTS				
Réserves officielles de change :				
y compris C.A.A. C.I.	187,4	223,6	269,5	348,8
non compris C.A.A. C.I.	169,9	177,4	203,8	270,6
compte non tenu allocations DTS	169,9	177,4	196,7	243,2
Avoirs extérieurs nets Banque centrale	146,3	151,6	175,8	231,5
Importations contrôlées	676,5	779,0	831,8	911,0
journées d'importation				
Réserves officielles de change :				
y compris C.A.A. C.I.	101	105	118	140
non compris C.A.A. C.I.	92	83	89	108
compte non tenu DTS	92	83	86	97
Avoirs extérieurs nets Banque centrale	79	71	77	93

A leur niveau moyen de l'exercice 1970/1971, les réserves officielles de l'Union correspondraient, selon la manière dont on les définit, à la valeur de cinq à trois mois d'importations, norme communément acceptée.

Un tel critère n'est certes point suffisant pour apprécier le niveau optimum des réserves monétaires d'un pays.

Cet optimum est bien difficile à définir et plus encore à maintenir, à travers les péripéties quotidiennes de la conjoncture, par action délibérée des seules autorités monétaires. Les événements de ces derniers mois en ont apporté une nouvelle démonstration.

Il n'a cependant peut-être pas été encore suffisamment perçu combien cette définition et cette action étaient plus difficiles encore, s'agissant de pays soucieux de ne point voir entraver leur développement par une restriction de leurs importations et désireux de maintenir, sans limitation ni même contrôle, la convertibilité extérieure de leur monnaie, alors que leurs recettes extérieures dépendent essentiellement d'aléas climatiques qui affectent leurs récoltes exportées et des conditions de marchés internationaux qui en dictent le prix de vente, ou d'aides financières dont l'importance n'est point de leur volonté.



Photo Togo-Presse

L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE SON EXPLOITATION
EN 1970-1971

3.1. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce de la République de Haute-Volta, élu à la Présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale le 10 décembre 1968, a exercé ces fonctions jusqu'à leur terme statutaire. Sur proposition des Gouvernements des États de l'Union monétaire, le Conseil a appelé à lui succéder, le 16 décembre 1970, M. Jean COLLIN, Ministre des Finances et des Affaires économiques de la République du Sénégal.

Celui-ci a exercé la Présidence du Conseil d'administration jusqu'au 23 juin 1971. Au Conseil, réuni à cette date, il a fait part de son sentiment que les nouvelles fonctions de ministre de l'Intérieur qui lui avaient été confiées le 10 avril par le Président de la République du Sénégal lui paraissaient ne plus lui permettre d'assurer la Présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale. Sur sa proposition et celle des Gouvernements des États de l'Union, le Conseil a alors élu à l'unanimité à sa présidence, en remplacement de M. Collin, M. Babacar BA, Ministre des Finances et des Affaires économiques du Sénégal, qu'un décret du 12 mai du Président de la République du Sénégal avait désigné pour siéger au Conseil de la Banque centrale en remplacement de M. Adama DIALLO.

Par décret du 12 juillet 1971, M. Ousmane SECK, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Plan, était désigné par M. le Président de la République du Sénégal en remplacement de M. Jean COLLIN.

Ayant nommé Ministre de la Justice M. BARKIRÉ ALIDOU, M. Le Président de la République du Niger désignait, le 10 décembre 1970, pour lui succéder au Conseil de la Banque centrale, M. Léopold KAZIENDÉ, nouveau Ministre des Affaires économiques, du Commerce, de l'Industrie et des Mines.

Ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines du nouveau Gouvernement de la République de Haute-Volta, constitué le 22 février 1971, M. Edouard YAMEOGO a succédé au Conseil de la Banque centrale, le 15 mars 1971, à M. Pierre Claver DAMIBA.

Par décision du 20 avril 1971 du Président de la République Islamique de Mauritanie la représentation de celle-ci au Conseil d'administration de la Banque centrale était confiée à M. DIARAMOUNA SOUMARÉ, Ministre des Finances, et à Me MOHAMED OULD CHEIKH SIDIA, Ministre de la Planification et de la Recherche, en remplacement de M. MOKTAR OULD HAÏBA et de M. MAMADOU TOURÉ.

La représentation au Conseil que la République française tient de l'accord de coopération en matière monétaire, conclu entre elle et les États membres de l'Union monétaire, s'est également trouvée modifiée par la désignation, le 14 juin, en remplacement de M. Daniel DEGUEN, de M. Jacques DE LAROSIÈRE DE CHAMPFEU, Inspecteur des Finances, chef du Service des Affaires internationales au ministère de l'Économie et des Finances et par la décision, arrêtée peu après, de M. Valéry GISCARD D'ESTAING, Ministre de l'Économie et des Finances, de siéger lui-même au Conseil de la Banque centrale à la place laissée vacante par M. Henri BISSONNET.

A ce dernier, qui siégeait au Conseil d'administration de la Banque centrale depuis la création de celle-ci, après avoir participé depuis 1955 à l'administration des instituts d'émission auxquels elle a succédé, le Conseil a tenu à rendre hommage pour sa longue et très active contribution à la mise sur pied et à l'administration des institutions monétaires de l'Ouest africain et de l'Union monétaire en particulier.

Le Conseil s'est également félicité que désormais participe personnellement à ses travaux, aux côtés de ses collègues des États membres de l'Union, le Ministre de l'Économie et des Finances de la République française.

Le Conseil a continué à alterner la tenue de ses séances entre les sièges des services centraux de la Banque centrale et de ses agences. Il s'est ainsi réuni le 16 décembre 1970 à Dakar, le 31 mars 1971 à Paris, le 23 juin à Cotonou, le 22 septembre à Paris, le 16 décembre à Ouagadougou pour se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice 1970-1971, le 19 février 1972 à Paris.

La composition des **Comités monétaires nationaux** a subi en cours d'exercice les modifications résultant des changements survenus à la composition du Conseil d'administration ou consécutives à la modification des fonctions des autres membres nommés par les Gouvernements concernés (a).

Le Conseil a été tenu informé, à chacune de ses réunions, de l'activité et des problèmes particuliers rencontrés par les Comités monétaires dans l'exercice de leurs fonctions. Leurs suggestions ont apporté une importante contribution à l'analyse des problèmes d'adaptation des modalités de distribution des concours de la Banque centrale aux besoins des économies de l'Union monétaire et à la définition par le Conseil des solutions appropriées.

a) Ainsi qu'en disposent les statuts de la Banque centrale (article 47), les deux représentants au Conseil d'administration de chacun des Gouvernements de l'Union sont, de droit, membres de son Comité national, l'un d'eux en assurant la présidence ; les trois autres membres de chaque Comité sont, comme les membres du Conseil d'administration, désignés par le Gouvernement intéressé.

3.2. LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

L'organisation générale et l'implantation territoriale des services de la Banque centrale n'ont pas connu de modifications substantielles durant l'exercice.

Les efforts de recrutement et de formation de nouveaux agents et de complément de formation de ceux déjà en fonction ont été encore intensifiés.

Les six stagiaires admis en octobre 1969 au **Centre de formation de la Banque centrale** à Abidjan ont terminé leur cycle d'études en mai 1971 ; ayant tous satisfait aux épreuves finales, ils ont été intégrés dans les cadres de la Banque centrale avec le grade de chef de section.

Il a été procédé, à la fin de l'exercice sous revue, à un nouveau recrutement de dix stagiaires également destinés à « l'encadrement moyen » des services des agences. Six candidats ont été sélectionnés à la suite d'un concours ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, quatre autres stagiaires ont été recrutés parmi les agents de la Banque centrale ayant satisfait avec succès à un examen professionnel. Ces dix stagiaires ont commencé en octobre 1971 leur cycle de formation de deux ans au Centre d'Abidjan.

Celui-ci a été complété par un **Centre d'Application Technique et de Perfectionnement** devant former en deux années des agents d'encadrement supérieur. Les élèves sont recrutés parmi les candidats d'un niveau de connaissances licence ès sciences économiques et qui satisfont à un examen probatoire.

Douze élèves ont été admis au premier cycle de cet enseignement, également suivi par deux agents des cadres de la Banque centrale, qui s'est ouvert en octobre 1971.

A l'un et l'autre cycle de formation peuvent être admis, en qualité d'auditeurs, des agents appartenant aux administrations publiques et institutions de crédit de l'Union monétaire ou d'autres pays sur la demande de celles-ci. Un agent de la Banque Centrale du Mali et quatre fonctionnaires ivoiriens suivent ainsi les cycles ouverts en octobre 1971.

L'extension de ces activités de formation a requis l'affectation complète à cette tâche d'agents de la Banque centrale de qualification appropriée et de locaux spécialement aménagés.

Placés sous une même Direction, le Centre de formation et le Centre d'Application Technique et de Perfectionnement ont pu, l'un et l'autre, trouver place dans un nouvel immeuble édifié à côté de celui abritant l'Agence de la Banque centrale d'Abidjan.

Son organisation et ses nouveaux locaux permettent au Centre d'Application de servir de cadre d'accueil à des **séminaires** dispensant un complément de formation aux agents en exercice de la Banque centrale.

Assurer la formation continue de ceux-ci apparaît, en effet, une impérieuse nécessité.

Un premier séminaire sur les « problèmes et techniques de crédit bancaire », tenu à Dakar du 10 au 19 juin 1970, a été suivi d'un second sur les mêmes sujets, qui a réuni à Abidjan, du 15 au 30 mars 1971, douze agents provenant des sept agences de la Banque centrale.

Consacré au fonctionnement des services de caisse et de comptabilité, un autre séminaire, tenu également à Abidjan, a réuni, du 3 au 13 mai, sept agents de six agences.

A la demande de la Banque centrale, le **Fonds Monétaire International** a bien voulu accepter d'apporter gracieusement le concours de ses techniciens parmi les plus qualifiés à deux séminaires traitant, l'un de certains des problèmes posés par l'établissement de la balance des paiements des États de l'Union monétaire, l'autre de l'organisation du Fonds Monétaire et de ses opérations avec les États membres ainsi que de l'élaboration des statistiques nécessaires à l'analyse monétaire et des finances publiques.

Le premier de ces séminaires s'est tenu à Cotonou du 6 au 18 décembre, sous la direction technique de Mlle Leroy, de la division Balance des Paiements du Fonds Monétaire, assistée de deux agents de la Direction des Études de la Banque centrale ; dix neuf agents provenant des sept agences de la Banque centrale et concernés par l'établissement des balances des paiements ont participé aux travaux du séminaire, lesquels ont été suivis par deux fonctionnaires supérieurs de l'Administration dahoméenne.

Le second séminaire se tiendra à Abidjan du 14 au 26 février 1972 et bénéficiera de l'enseignement de cinq conférenciers spécialement délégués par le Fonds Monétaire.

Celui-ci a, par ailleurs, admis à suivre l'enseignement d'analyse et politique financière dispensé en 1971 par son **Institut** un nouvel agent de la Banque centrale, portant à onze le nombre des agents de celle-ci ayant déjà bénéficié d'un enseignement de cet Institut. Six autres agents de la Banque centrale ont été admis à suivre le cours de méthodologie de balance des paiements et deux autres au cours d'analyse et politique financière donnés durant le premier semestre de l'année 1972. Ces cours assurent aux agents des cadres supérieurs de la Banque centrale un complément de haute qualité à la base théorique de leur formation.

Trois agents de la Banque centrale ont pu, enfin, participer aux cours organisés à Lagos du 5 octobre au 13 novembre 1970, sous le patronage de l'Association des Banques Centrales Africaines et avec la coopération du Secrétariat Exécutif de la **Commission Économique pour l'Afrique**, par la **Central Bank of Nigeria** à l'intention des cadres supérieurs des banques centrales africaines. Ces cours ont non seulement contribué à la formation théorique des participants, mais ont été pour eux l'occasion de contacts de grand intérêt avec des collègues d'un grand nombre de pays d'Afrique.

Aux services du siège de la Banque centrale ont été enfin appelés, en plus grand nombre, des agents supérieurs des agences de la Banque centrale, soit pour y exercer des fonctions, soit pour y acquérir un complément de formation.

3.3. LE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application de l'article 63 des statuts de la Banque centrale, le Conseil d'administration a désigné, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque centrale :

- En Côte d'Ivoire : M. André LABADENS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan.
- Au Dahomey : M. Augustin de CAMPOS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Cotonou.
- En Haute-Volta : M. Edouard Noaga OUEDRAOGO.
- En Mauritanie : M. Mohamed MOULAYE.
- Au Niger : M. Dodo HAROKOYE.
- Au Sénégal : M. Doudou SEYDI, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Dakar.
- Au Togo : M. G.B. SOSSAH, Expert-comptable, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan et les tribunaux du Togo.

M. Robert WETZEL, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, est présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République française, par M. Jean WALLET,
- pour l'Union monétaire, par M. Christian VIEYRA.

3.4. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1970/1971

Le compte de pertes et profits qui a enregistré	
des recettes s'élevant à	5 200 266 715 francs
contre, en 1969/1970	5 250 193 044 francs
et des dépenses pour	2 384 699 469 francs
contre	2 113 405 372 francs
se solde par un excédent de recettes de	2 815 567 246 francs
contre	3 136 787 672 francs

Malgré le maintien à 3,50 % du taux d'escompte pratiqué par la Banque centrale et la baisse très sensible du taux de rémunération de ses disponibilités extérieures, les produits de l'exercice 1970/1971 n'ont été inférieurs que de 1 % à ceux de l'exercice précédent par suite du fort accroissement du montant de ces disponibilités.

Les charges ayant poursuivi leur progression, les résultats de l'exercice sont néanmoins inférieurs de 10 % à ceux de 1969/1970.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1970/1971

Charges		Produits	
francs c.f.a.			
Entretien de la circulation	585 439 686	Intérêts, commissions et produits	5 200 266 715
Frais généraux et charges diverses	1 652 766 305		
Amortissements	146 493 478		
Résultats de l'exercice	2 815 567 246		
	5 200 266 715		5 200 266 715

Les produits d'exploitation s'élèvent à 5 200 266 715 francs.

Les intérêts perçus sur fonds déposés au Trésor français ont été de 3 937 millions de francs. Le taux moyen de rémunération de ces avoirs a été sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent, étant passé de 8,58 % à 6,88 % par suite des variations du taux d'escompte de la Banque de France fixé successivement :

à 7,5 % le 1^{er} octobre 1970
à 7,0 % le 20 octobre 1970

à 6,5 % le 8 janvier 1971
à 6,75 % le 13 mai 1971

Les agios encaissés au titre des opérations de pension et d'escompte, à court et moyen terme, se sont élevés à 1 559,8 millions contre 1 519,4 millions. L'augmentation constatée est due à l'accroissement du montant des crédits réescomptés par la Banque, le taux d'escompte étant, pendant tout l'exercice, resté fixé au taux de 3,50 % en vigueur depuis 1956.

Les opérations génératrices de ces produits ayant, en partie, été financées à l'aide de fonds déposés par les Trésors et autres organismes publics, il a été ristourné à ces derniers une somme de 900 millions de francs.

Les **charges d'exploitation** avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier s'élèvent à 2 238 millions dont 585 millions de francs pour l'entretien de la circulation.

L'excédent des produits d'exploitation s'élève ainsi à 2 815 567 246 francs.

En application des dispositions statutaires ou de décisions antérieures du Conseil, une somme de 901 032 005 francs est affectée comme suit :

— Redevance statutaire à verser aux États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine	624 032 005 francs
— Réserve statutaire	277 000 000 francs

Le Conseil d'administration a décidé, en sa séance du 19 février, de donner au solde s'élevant à 1 914 535 241 francs l'affectation qui suit :

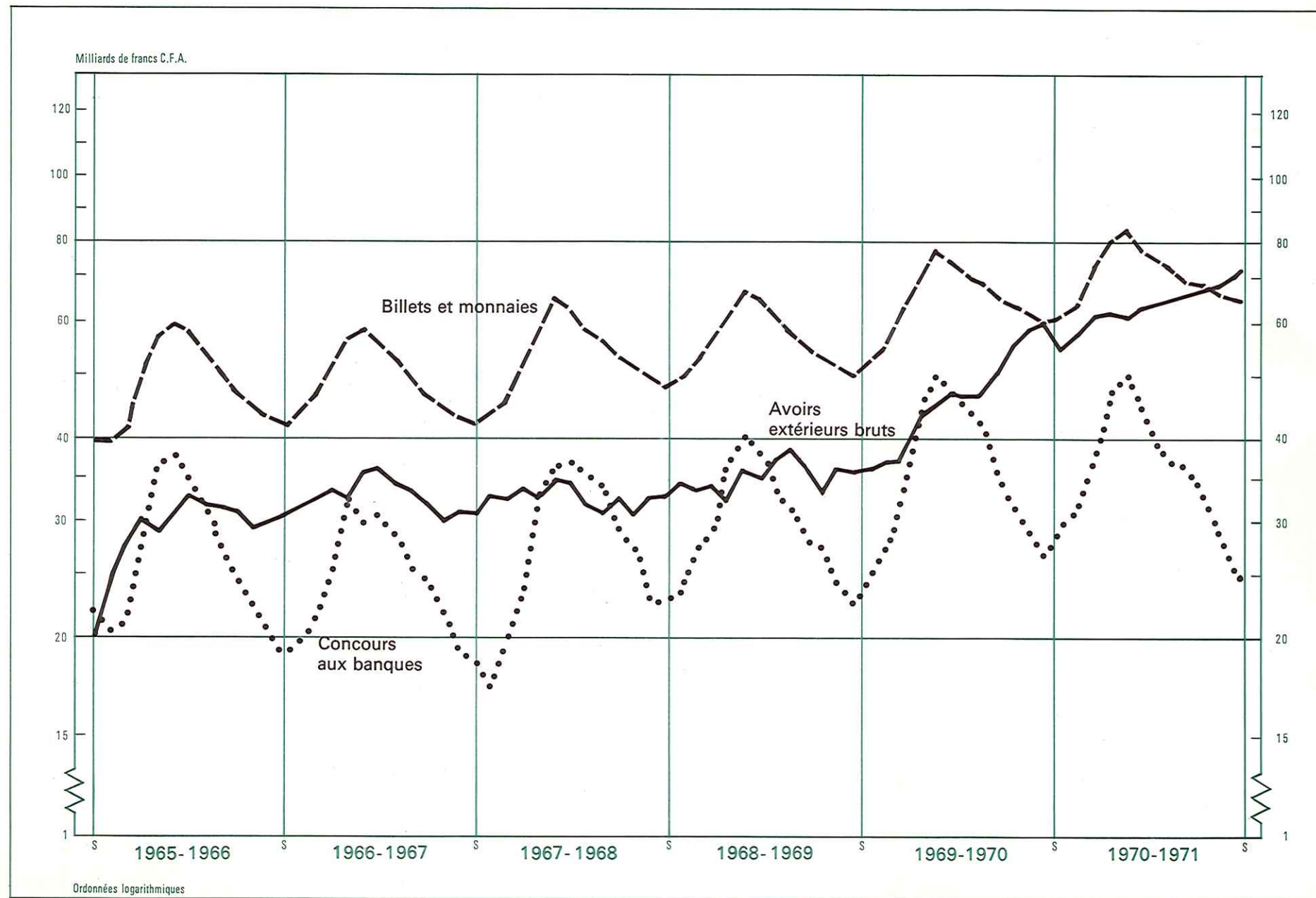
— Dividende complémentaire à verser aux États	1 125 967 995 francs
— Dividende supplémentaire à verser aux États et à affecter au Fonds Spécial Inter-États destiné à favoriser le développement économique et renforcer la solidarité des États membres	490 000 000 francs
— Provisions pour commandes de matériel d'émission (billets et monnaies) en cours de fabrication	51 730 285 francs
— Provisions pour risques	246 836 961 francs

A la suite de cette décision :

— le montant des bénéfices distribués aux États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine se trouve porté à 2 240 millions de francs ;

— le montant cumulé des sommes affectées depuis 1962 à la provision pour risques s'élève à 1 258 362 236 francs, soit 3 % du montant moyen des crédits accordés par la Banque dans le courant du dernier exercice.

OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



BILAN
AU 30 SEPTEMBRE
1971

BANQUE CENTRALE DES

BILAN AU

Actif

francs c.f.a.	
Disponibilités en dehors de la zone d'émission	
Billets de la zone franc	349 845 286
Correspondants en France	21 580 943
Trésor français	64 655 223 179
Autres créances et avoirs en devises convertibles	2 073 590 407
Fonds monétaire international	13 453 268 969
FMI - Tranche or	6 146 409 502
FMI - Droits de tirage spéciaux	7 306 859 467
Disponibilités dans la zone d'émission	
	4 831 511
Effets escomptés	29 603 803 803
Effets à court terme	18 227 694 098
Obligations cautionnées	—
Effets à moyen terme (a)	11 376 109 705
Effets pris en pension	—
Effets à court terme	—
Obligations cautionnées	—
Avances à court terme	—
Trésors ouest africains découverts en compte courant	123 000 000
Opérations pour le compte des Trésors ouest africains	1 232 436 017
Placements extérieurs	504 965 000
Accords de paiement	10 000
Convention du 4 décembre 1969 (FMI)	727 461 017
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1 871 694 318
Comptes d'ordre et divers	2 452 677 501
	115 841 951 934

(a) sur autorisation en cours de 23 440 000 000 francs c.f.a.

ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

30 SEPTEMBRE 1971

Passif

francs c.f.a.	
Billets et monnaies en circulation	74 199 137 962
Comptes courants créditeurs	
Banques et institutions étrangères	1 003 686 353
Comptes courants	1 003 686 353
Banques et institutions financières ouest africaines	3 906 277 732
Comptes courants	1 052 277 732
Comptes spéciaux	2 854 000 000
Trésors ouest africains	16 333 596 820
Comptes courants	1 143 631 820
Comptes de placements	504 965 000
Dépôts spéciaux	14 685 000 000
Accords de paiement	—
Autres comptes courants et de dépôts ouest africains	47 859 178
Transferts à exécuter	476 395 220
Fonds monétaires international	
Allocations droits de tirage spéciaux	8 990 305 830
Capital et réserves	3 923 000 000
Comptes d'ordre et divers	6 961 692 839
	115 841 951 934

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST*

I. — OPERATIONS DE CREDIT A COURT TERME

- 1° Taux d'escompte des effets à court terme :
- a) Tirages documentaires sur pays hors Union monétaire 3,00 % l'an
(usance d'un mois maximum)
 - b) Tous autres effets 3,50 % l'an
- Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte.
- 2° Avances sur effets publics :
- à terme fixe 5,00 % l'an
 - en compte courant 5,50 % l'an
- 3° Avances sur titres admis en garantie 5,00 % l'an
- 4° Pensions sur effets publics et privés à moins de six mois d'échéance :
- a) à l'intérieur du plafond de réescompte, en cas de remise tardive de documents statistiques, dont la production est prescrite 6,00 % l'an
 - b) hors plafond, dans la limite de 10 % du plafond de réescompte 6,00 % l'an
 - c) hors plafond, au-delà de la faculté précédente, sans limite 8,00 % l'an
- 5° Escompte ou pensions d'obligations cautionnées 3,50 % l'an

II. — OPERATIONS DE CREDIT A MOYEN TERME

- a) Taux d'escompte des effets de mobilisation 3,50 % l'an
- b) Commissions :
 - commission d'attente 0,15 % l'an
perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme intervient plus de trois mois après la notification d'accord ;
 - commission d'engagement
 - sur la partie du crédit amortissable au cours des cinq premières années 0,25 % l'an
 - sur la partie du crédit amortissable au-delà de la cinquième année .. 0,50 % l'an

La commission d'engagement est perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de trois mois après la notification d'accord, soit à l'issue de la période d'attente.

Les autorisations de réescompte de crédits à moyen terme bénéficiant de l'aval d'un Etat de la zone d'émission sont exonérées de toute commission. Il en est de même en ce qui concerne les crédits à moyen terme assortis de l'aval d'un fonds de garantie national et à condition que cet aval représente au moins 50 % du montant du crédit auquel il s'applique.

* Déterminés par les Conseils d'administration des 23 novembre 1962, 21 février 1963, 11 avril 1963, 17 décembre 1963, 5 juin 1969, 16 septembre 1970 et 31 mars 1971.

III. — DECOUVERTS EN COMPTE COURANT AUX TRESORS NATIONAUX 3,50 % l'an

IV. — COMMISSIONS DE TRANSFERT

	Télégraphique	Courrier
1° France sur Union monétaire	0,10 ‰ minimum 100 F	0,10 ‰ minimum 100 F
2° Union monétaire sur France	0,40 ‰ minimum 100 F	0,20 ‰ minimum 100 F
3° Union monétaire sur Afrique du Nord	0,40 ‰ minimum 200 F	0,20 ‰ minimum 200 F
4° Union monétaire sur Afrique Équatoriale, Cameroun ou Mali	0,25 ‰ minimum 100 F	0,20 ‰ minimum 100 F
5° Entre sièges de l'Union monétaire		
a) Tarif général	0,10 ‰ minimum 100 F	0,10 ‰ minimum 100 F
b) Produits d'escompte :		
Dakar sur Kaolack ou Ziguinchor	sans commission	

PUBLICATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PUBLICATIONS OFFICIELLES

*Traité, conventions et statuts établissant l'Union Monétaire Ouest Africaine et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (4^e édition, février 1971) **.*

Rapport annuel : 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969*, 1970, 1971.*

PUBLICATIONS DIVERSES DU SERVICE DES ÉTUDES

Notes d'Informations et Statistiques

Revue mensuelle.

Études économiques ouest africaines :

- N° 1 - Tableau économique de la Fédération du Mali pour l'année 1956*.
- N° 2 - La Gomme arabique*.
- N° 3 - Comptes économiques du Togo pour les années 1956, 1957 et 1958*.
- N° 4 - Statistiques monétaires ouest africaines 1959-1960*.
- N° 5 - Données actuelles sur l'économie voltaïque.
- N° 6 - Comptes économiques de la Mauritanie 1960 et 1961*.
- N° 7 - Contributions à l'étude des échanges extérieurs des États de l'Afrique de l'Ouest*.
- N° 8 - Le développement économique de la République du Sénégal.*
- N° 9 - Des comptes nationaux pour l'Afrique*.
- N° 10 - Essai d'analyse économique et fonctionnelle des budgets des États de l'Afrique de l'Ouest (Prévisions exercice 1963)*.
- N° 11 - Principes et modalités du concours de la Banque Centrale au financement de l'économie ouest africaine.
- N° 12 - Les groupements économiques régionaux des pays en voie de développement : pour une réévaluation.
- N° 13 - La Banque Togolaise de Développement.
- N° 14 - Structure et résultats financiers des entreprises de Côte d'Ivoire (Centrale des bilans, 1968).*
- N° 15 - Essai d'analyse des budgets des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine 1969.

Bibliographies B.C.E.A.O. :

- N° 1 - Une communauté économique ouest africaine? (1968).
- N° 2 - L'Afrique des monnaies et des banques (a).

Annuaire des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

Édition 1964*.
Édition 1969.

Bilans des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

- N° 1 - Bilans au 30 septembre 1966, 1967, 1968.
- N° 2 - Bilans au 30 septembre 1967, 1968, 1969.
- N° 3 - Bilans au 30 septembre 1968, 1969, 1970.
- N° 4 - Bilans au 30 septembre 1969, 1970, 1971 (a).

Publications diverses :

Réglementation de la monnaie et du crédit des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (recueil sur feuilles mobiles). *

Togo 1960 - Faits et chiffres*.

Sigles ouest africains.

Bronze et poudre d'or.

Annuaire des Banques Centrales Africaines - Directory of African Central Banks.

** Une traduction, non officielle, en langue anglaise de la 2^e édition (juin 1966) de ce recueil est également disponible.

* Épuisé.

(a) En préparation.

